

**Banque nationale
suisse
1972**

**65° Rapport de la
Banque nationale suisse
1972**

Table des matières

Rapport de la Direction générale sur l'activité de la Banque nationale suisse en 1972	
A. Evolution de l'économie internationale	
Conjoncture générale	5
Situation monétaire	9
B. Evolution de l'économie suisse	
Conjoncture générale	16
Réserves monétaires et marché des changes	21
Marché de l'argent et des capitaux	24
C. Politique de la Banque nationale	36
Tableau des mesures monétaires prises en 1972	41
D. Autorités et direction de la Banque	46
Comptes annuels	
Commentaire	49
Compte de profits et pertes pour 1972	52
Bilan arrêté au 31 décembre 1972	54
Détail des comptes annuels	
Actif du bilan	56
Passif du bilan	61
Services rendus à la Confédération	66
Répartition du bénéfice net	68
Résolutions	68
Rapport de la Commission de contrôle	71
Annexes	
N° 1 Situations périodiques	76
N° 2 Répartition des billets en circulation	78
N° 3 Service des virements	79
N° 4 Mouvement d'affaires des divers comptoirs de la Banque	82
N° 5 Mouvement et résultats de la Banque depuis 1907:	
Tableau I: Situation au 31 décembre	82
Tableau II: Moyennes annuelles	86

	Tableau III: Mouvement	90
	Tableau IV: Résultats des opérations	94
N° 6	Planche graphique	
	Banque nationale suisse 1967 à 1972	98
N° 7	Taux d'escompte et taux des avances sur nantissement de la Banque depuis son ouverture	99
N° 8	Trafic de compensation	
	Mouvements des chambres suisses de compensation et clearing des titres sur les places de Bâle et de Zurich	100
N° 9	Liste des membres des autorités et des organes de la Banque	101

Rapport de la Direction générale sur l'activité de la Banque nationale suisse en 1972

A. Evolution de l'économie internationale

Conjoncture générale

En 1972, l'activité économique s'est accélérée dans l'ensemble des pays industrialisés. Alors que les événements monétaires survenus dans le courant de 1971 avaient répandu l'insécurité et l'inquiétude, les perspectives économiques se sont améliorées progressivement après la conclusion, à la fin de l'année, d'un accord sur le réajustement des cours de change. Par ailleurs, de nombreux Etats ont encouragé la croissance économique, afin de réduire un chômage parfois considérable.

L'expansion, qui avait repris en Amérique du Nord pendant l'année précédente, s'est propagée dans les autres pays et s'est intensifiée. Au second semestre, presque toutes les économies importantes étaient dans une phase ascendante. Durant cette année, la croissance en Occident a donc atteint un niveau élevé. Le produit national brut réel des vingt-trois Etats membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) a augmenté de quelque 5,5 %, contre 3,4 % en 1971 et 2,7 % en 1970.

L'essor économique a provoqué un développement vigoureux du commerce international. En volume, les importations des Etats membres de l'OCDE ont progressé de près de 10 %, ce qui représente presque le double du taux enregistré l'année précédente. En valeur, elles se sont accrues d'environ 20 %. Cette augmentation reflète, entre autres, la forte hausse des prix des matières premières et des denrées alimentaires, due en partie à des facteurs particuliers, telles les mauvaises récoltes et les nouvelles majorations du prix du pétrole, en partie à l'accroissement de la demande lié à la reconstitution des stocks.

Même si les tendances conjoncturelles ont été fort semblables dans la plupart des pays industrialisés, la nature et l'ampleur de l'expansion ont différé largement d'un Etat à l'autre. L'accroissement de la demande s'est limité à la consommation privée et aux dépenses publiques dans des pays comme la Grande-Bretagne et l'Italie, tandis qu'aux Etats-Unis, au Canada et en France, notamment, il s'est étendu à l'investissement des entreprises et à la formation des stocks. En général, une activité intense a régné dans la construction de logements et contribué à l'accélération de l'expansion. Durant le second semestre, la demande extérieure a stimulé fortement la croissance en République fédérale d'Allemagne et dans quelques pays plus petits, tels les Pays-Bas et la Belgique.

Bien que l'expansion ait repris avec rapidité, le nombre de chômeurs n'a décliné que lentement aux Etats-Unis, au Canada, en Italie, aux Pays-Bas et en Suède. Lors du fléchissement économique antérieur, l'utilisation de l'appareil de production n'avait pas diminué autant que l'augmentation du chômage le faisait supposer, car les licenciements avaient une cause non seulement conjoncturelle, mais aussi structurelle. En effet, la hausse extraordinaire des salaires, qui se poursuivait malgré la situation défavorable, réduisait les marges bénéficiaires et accélérail donc les mesures de rationalisation destinées à res-

treindre l'emploi de main-d'œuvre. L'entrée d'un grand nombre de jeunes dans la vie active a freiné aussi la diminution du chômage.

Dans presque tous les pays industrialisés, la hausse des salaires et des prix a continué. Les Etats-Unis font exception, ce qui est important pour l'économie mondiale. Grâce à une politique des revenus efficace, à un appareil de production largement inutilisé et à une forte réserve de main-d'œuvre, l'inflation s'est ralentie nettement dans ce pays. L'indice des prix à la consommation y est monté de 3,5%, alors qu'il atteignait environ le double en Europe. Sur notre continent, la forte hausse des salaires enregistrée en 1971 ne s'est plus accélérée. Toutefois, elle a continué de dépasser sensiblement l'accroissement moyen de la productivité, ainsi que la hausse des salaires aux Etats-Unis.

Les mesures que différents Etats d'Europe ont prises au premier semestre pour accroître la demande et, partant, restreindre le chômage ont stimulé la hausse des coûts et des prix. Assez rapidement, l'augmentation de la demande a permis à l'appareil de production de fonctionner à plein régime, le chômage subsistant. L'accroissement de la demande a été facilité par l'extension de la masse monétaire qu'ont provoquée, à la fois, une politique monétaire délibérée et les mouvements de capitaux intervenus lors des crises monétaires internationales. Dès l'automne, le danger d'une nouvelle expansion de la demande s'est donc dessiné en Europe. La hausse des prix s'y est accélérée, comme au Japon, au cours des derniers mois de l'année. Le taux de renchérissement est monté aux Etats-Unis également.

La plupart des Etats européens ont pris des dispositions pour modérer la hausse des prix et des salaires. Certains ont même tenté une politique des revenus. Le gouvernement britannique a décrété un blocage temporaire des prix et des salaires. La Norvège et l'Espagne ont introduit un contrôle des prix. Par décrets ou par contrats, la France et les Pays-Bas ont limité les majorations de salaires. Les Etats membres des Communautés européennes se sont efforcés de coordonner leurs mesures de lutte contre l'inflation. A l'exception de l'Italie, tous les Etats membres ont mené une politique monétaire plus restrictive à partir du mois de novembre. En raison de sa croissance économique accélérée, le Japon a commencé à endiguer son expansion monétaire vers la fin de l'année.

Voici comment les économies dont l'influence sur la conjoncture internationale est prépondérante ont évolué en 1972.

Aux *Etats-Unis*, l'expansion qui avait commencé en 1971 a pris de l'ampleur. Le produit national brut réel a augmenté de plus de 6%, taux exceptionnel pour ce pays. La consommation privée et les dépenses publiques se sont encore accrues. Cependant, l'accélération de l'expansion était due surtout à l'investissement de l'industrie et de l'artisanat, ainsi qu'à la formation de leurs stocks. Comme l'utilisation de l'appareil de production et de la main-d'œuvre avait été très incomplète, l'offre a pu répondre généralement à la

demande. Au mois d'octobre, la production de l'industrie dépassait de 7% le niveau atteint un an auparavant. Toutefois, certains goulots d'étranglement se sont formés dans les industries des matières premières, des denrées alimentaires et, surtout, des produits énergétiques.

L'offre de produits industriels étant élastique, le renchérissement est resté notablement plus bas que dans les autres pays. L'indice des prix calculé sur la base du produit national brut et l'indice des prix à la consommation sont montés de 3,5%. La hausse des salaires horaires dans l'industrie s'est inscrite à 8%. En revanche, la productivité a augmenté beaucoup plus que durant l'année précédente. Dans l'industrie, l'utilisation de l'appareil de production a été plus forte qu'auparavant, tout en demeurant sensiblement inférieure au point optimal. Au cours de l'année, le taux de chômage a passé de 6 à 5,2%, bien que l'effectif des personnes occupées se soit accru de 3,5%.

Au *Canada*, la forte croissance qui avait débuté l'année précédente a continué. L'expansion du produit national brut réel s'est chiffrée à environ 6%, contre 5,5% en 1971. Toutes les composantes de la demande ont contribué à cette progression. Comme l'appareil de production était utilisé largement et que les bénéfices montaient, l'investissement a augmenté vigoureusement. L'accroissement très net de la production a résulté aussi de l'abondance de main-d'œuvre. Malgré l'augmentation très forte du nombre de personnes occupées, le taux de chômage est resté supérieur à 6%, car la population active s'est accrue considérablement. L'expansion de la demande, qu'ont stimulée les importantes disponibilités en monnaie et en crédit, a accéléré le renchérissement. L'indice des prix à la consommation est monté de plus de 5%.

Constatant que la stagnation de l'économie *britannique* se poursuivait au début de l'année et que le nombre de chômeurs dépassait le million au mois de janvier, le gouvernement du Royaume-Uni a adopté une politique de forte expansion. Dans le budget de l'année fiscale allant du mois d'avril 1972 au mois de mars 1973, il a inscrit des réductions considérables d'impôts. La consommation privée, qui était importante depuis le second semestre de 1971, s'est donc accélérée. La demande de logements a continué d'augmenter vigoureusement. Par contre, la progression souhaitée de l'investissement productif privé ne s'est pas encore réalisée. Le produit national brut réel s'est accru d'environ 3,2%, contre 1,4% en 1971. Comme il a augmenté moins fortement que la demande intérieure, il a fallu recourir davantage à l'importation pour satisfaire cette demande.

La production de l'industrie a augmenté nettement. Au mois d'octobre, elle dépassait de 6% le niveau atteint un an auparavant. Néanmoins, l'accroissement annuel n'est pas estimé à plus de 3% pour 1972, car différentes grèves, comme celle des charbonnages au début de l'année, ont entravé fortement la production. Bien que l'appareil de production

fût utilisé très incomplètement et que le chômage, tout en diminuant, restât considérable, l'élasticité de l'offre est demeurée faible. Ce phénomène s'explique sans doute par la concentration du chômage dans certaines régions et par la prédominance du plein-emploi ou d'une demande excédentaire de main-d'œuvre aux pôles de croissance. Après s'être ralenti au second semestre de 1971, le renchérissement s'est accéléré fortement. Ce changement de rythme semble provenir non seulement de la politique d'expansion, mais aussi de l'attitude plus dure que les syndicats ont adoptée au sujet des salaires. Au cours de l'année, la hausse des salaires horaires industriels qui font l'objet de conventions collectives a passé de 10 à 18% par rapport aux mois correspondants de 1971. Au mois de novembre, l'indice des prix à la consommation excédait de 8% le niveau atteint un an auparavant.

L'activité économique en *République fédérale d'Allemagne* a progressé plus vigoureusement qu'on ne le prévoyait au début de 1972. Le produit national brut réel a augmenté de 3,2%, contre 2,8% l'année précédente. La demande, qui avait diminué légèrement au second semestre de 1971, a repris durant les mois suivants. Ce changement s'est reflété surtout dans les commandes passées à l'industrie, aussi bien par la clientèle du pays que par celle de l'étranger. Parmi les composantes de la demande intérieure, la consommation publique et privée, ainsi que la construction de logements se sont développées particulièrement. Comme l'appareil de production suffisait en général, la croissance de l'investissement ne s'est pas accélérée dans l'industrie et l'artisanat. Vers la fin de l'année, l'expansion s'est accentuée. Les tensions ont augmenté sur le marché du travail. En même temps, le renchérissement s'est accru. Au mois de décembre, l'indice des prix à la consommation dépassait de 6,5% le niveau atteint un an auparavant. Les prix de gros sont aussi montés plus vite, particulièrement dans l'agriculture. En revanche, les salaires et traitements ont progressé plus lentement que l'année précédente. Les majorations annuelles fixées dans les conventions collectives conclues depuis la fin de 1971 se sont chiffrées à 9% environ.

L'économie *française* a progressé encore plus qu'en 1971. La croissance réelle du produit national brut s'est chiffrée à 5,5%, contre 5,1% durant l'année précédente. La demande étrangère a pris une part très importante à cette expansion. En volume, l'exportation s'est accrue de 12%. Par ailleurs, l'investissement a augmenté de près de 7%, ce qui est considérable. Dans cette augmentation, la part des services publics et des entreprises nationalisées est prépondérante, mais l'investissement privé a fait aussi des progrès remarquables. La consommation privée a poursuivi son expansion. Au second semestre, l'augmentation de la production industrielle s'est ralentie légèrement, ce que l'on attribue surtout à l'utilisation presque complète de l'appareil de production et à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. En automne, le nombre d'emplois vacants dépassait de plus d'un tiers le

chiffre enregistré au début de l'année. Néanmoins, l'effectif des chômeurs recensés avait augmenté quelque peu, car la main-d'œuvre non qualifiée s'était accrue fortement. Le renchérissement s'est accéléré. Au mois de novembre, l'indice des prix à la consommation excédait de 6,9% le niveau atteint un an auparavant.

Après avoir stagné pendant deux ans, l'économie *italienne* s'est reprise un peu. Le produit national brut réel et la production industrielle ont augmenté d'environ 3%. L'exportation, dont le volume s'est accru de 12%, l'investissement des entreprises étatisées et la consommation privée semblent avoir eu la plus forte expansion. L'investissement privé dans l'industrie et l'artisanat, ainsi que dans la construction de logements, a cessé de diminuer. Toutefois, la tendance des entreprises privées à investir est restée faible, car elles ignoraient encore le résultat des négociations qui, à la fin de l'année, devaient aboutir à la conclusion de nouvelles conventions salariales. Malgré le léger accroissement de la production, le nombre de chômeurs a continué d'augmenter. Le renchérissement s'est accentué au second semestre. Au mois de novembre, l'indice des prix à la consommation dépassait de 7,3% le niveau atteint un an auparavant.

Dans les *autres Etats européens*, une reprise économique due surtout à l'exportation s'est produite également. Ainsi, certains pays scandinaves ont augmenté vigoureusement leurs ventes à l'étranger. En général, l'investissement privé est resté modéré, mais il s'est amplifié vers la fin de l'année. Le chômage qui, dans divers Etats, avait pris des proportions considérables en 1971 a cessé de s'étendre, sans diminuer pour autant. Bien que l'utilisation de l'appareil de production et de la main-d'œuvre ait été souvent très incomplète, le renchérissement s'est accentué presque partout.

Après s'être ralentie en 1970 et en 1971, la croissance de l'économie *japonaise* s'est accélérée de plus en plus. Le produit national brut réel a augmenté de 8,5%, contre 6,7% en 1971. Cependant, la demande ne s'est pas encore accrue au même rythme que les facteurs de production. Par conséquent, le nombre de chômeurs a augmenté un peu et l'utilisation de l'appareil de production n'a pas progressé sensiblement. L'expansion considérable du budget, ainsi que l'abondance des disponibilités sur les marchés monétaire et financier ont stimulé la demande. Il en est résulté, notamment, une augmentation de la construction privée. Les importantes majorations de salaires accordées pendant le premier semestre ont accéléré la consommation. Par contre, la croissance de l'investissement productif ne s'est pas accentuée, l'appareil de production n'étant pas employé complètement. Jusqu'en automne, le taux de renchérissement est resté inférieur au niveau atteint en Europe. Toutefois, il a augmenté considérablement vers la fin de l'année.

Bien que les relations monétaires aient été perturbées encore, les difficultés ont été surmontées sans crise internationale prolongée. Si l'économie a pu franchir ces obstacles, c'est au prix de restrictions parfois considérables qu'une série d'Etats ont apportées à la

Situation monétaire

liberté des mouvements internationaux de capitaux, pour se préserver d'afflux de fonds indésirables. Par ailleurs, le trafic international des paiements s'est adapté rapidement et sans trop de peine aux relations monétaires qui se sont établies après la suspension de la convertibilité du dollar en or et la conclusion, à la fin de 1971, d'un accord sur le réajustement des cours de change.

Cet accord, qui prévoyait en particulier le retour à des cours fixes pour les monnaies des principaux pays industrialisés, a provoqué une détente immédiate sur les marchés internationaux des changes. Toutefois, les événements des mois précédents avaient plongé dans l'incertitude les milieux économiques qui, après la conclusion de l'accord, se demandaient encore si les banques centrales défendraient réellement les cours fixes en cas d'afflux importants de dollars. Comme le reflux de fonds vers les Etats-Unis que l'on attendait généralement ne se produisait pas durant les deux premiers mois de l'année, le doute a augmenté. Le cours du dollar qui, dans la plupart des pays, s'était approché du cours officiel de vente après la conclusion de l'accord monétaire s'est affaibli rapidement. Dans plusieurs pays, il est descendu au cours officiel d'achat. L'impression que les autorités américaines poursuivaient leur politique tendant à l'expansion du crédit et à la baisse des taux d'intérêt a inquiété. Au début du mois de mars, la pression sur le cours du dollar est devenue particulièrement forte. La situation s'est détendue quand le président du Système de Réserve Fédérale a annoncé que les autorités monétaires des Etats-Unis ne s'opposeraient pas à une certaine hausse des taux d'intérêt sur le marché monétaire américain. Les gouverneurs des banques centrales des principaux pays, réunis peu avant la mi-mars à la Banque des Règlements Internationaux (BRI), à Bâle, ont contribué à la détente en se déclarant décidés à maintenir les cours d'intervention convenus à Washington.

Bien que la pression sur le cours du dollar se soit affaiblie et que les banques centrales n'aient plus guère dû intervenir sur le marché pour soutenir cette devise, la position du dollar est demeurée instable. Dans presque tous les pays industrialisés, le cours du dollar est resté au-dessous du cours médian.

La situation monétaire internationale demeurait précaire, ainsi que l'a montré, à la mi-juin, la baisse subite du cours de la livre. Après s'être soldée par un excédent depuis 1970, la balance commerciale de la Grande-Bretagne s'est détériorée, accusant constamment un déficit durant les cinq premiers mois de 1972. La hausse considérable des salaires et des prix a fait douter que l'économie britannique puisse maintenir sa force concurrentielle. Comme la Grande-Bretagne allait adhérer aux Communautés européennes, des milieux toujours plus larges se sont attendus à une dévaluation. Lorsqu'elle a fait état de cette perspective, une personnalité britannique a déclenché, à la mi-juin, une vague de spéculation contre la livre. En peu de temps, la Banque d'Angleterre a perdu des réserves

de devises pour un montant de 2,5 milliards de dollars en chiffre rond. Le 23 juin, le gouvernement a donc décidé de laisser flotter le cours de la livre jusqu'à nouvel avis.

Les dollars que la Banque d'Angleterre avait vendus pour soutenir le cours de la livre ont été convertis en d'autres monnaies, réputées plus fortes. Quelques pays d'Europe ont vu affluer alors, une fois de plus, quantité de dollars. De nouvelles rumeurs, selon lesquelles les Etats membres des Communautés européennes s'entendraient sur un flottement concerté de leurs monnaies par rapport au dollar, ont stimulé ces mouvements de fonds. Le cours du dollar a donc baissé sensiblement, et différentes banques centrales ont dû le soutenir.

Dans la plupart des Etats membres des Communautés européennes, ainsi qu'en Suisse, les banques centrales ont suspendu leurs interventions sur le marché, pour se donner le temps de préparer des mesures propres à contenir ces afflux de fonds. En France, les autorités ont renforcé les dispositions relatives à la scission du marché des changes et relevé le taux des réserves obligatoires que les banques doivent déposer à l'institut d'émission, pour résorber les afflux de fonds excédentaires. Les autorités allemandes ont abaissé le montant à partir duquel l'entreprise qui emprunte des fonds à l'étranger doit en déposer une partie à l'institut d'émission et elles ont majoré le pourcentage de ce dépôt. En outre, elles ont soumis à autorisation le placement de fonds étrangers dans certains titres allemands et relevé le taux des réserves obligatoires. La Belgique et les Pays-Bas ont pris des mesures analogues. En Suisse, le gouvernement a édicté une série d'ordonnances pour empêcher un déversement de fonds étrangers dans notre pays. Les autorités japonaises ont exigé de plus fortes réserves obligatoires sur les engagements en yen envers l'étranger et imposé de nouvelles restrictions aux entrées de capitaux.

Au cours de l'été, les marchés des changes se sont apaisés. Le rétablissement rapide de l'économie américaine, ainsi que le net fléchissement de la hausse des prix et des salaires aux Etats-Unis ont renforcé la confiance dans le dollar, bien que les balances du commerce et des revenus ne se soient pas améliorées. L'exportation nette de capitaux a cessé, faisant place à une importation de fonds toujours plus importante. C'est ainsi que la hausse des cours aux bourses américaines a accru la demande étrangère de titres.

Comme le gouvernement britannique n'est pas parvenu à conclure avec les partenaires sociaux un accord sur l'évolution des revenus, une nouvelle vague de spéculation s'est abattue, au mois d'octobre, sur la livre. Par instants, le cours effectif a été inférieur de 11 % au cours médian convenu à Washington, si bien que la Banque d'Angleterre a dû parfois vendre des dollars, malgré la décision de laisser flotter la livre. Après la forte baisse du cours au comptant, les pays de la zone sterling, auxquels la Grande-Bretagne avait dû accorder une garantie de change en contrepartie des avantages que lui assurait la

convention multilatérale de 1968, ont fait état de cette garantie et ont été dédommagés. Le cours de la livre a cessé de baisser depuis que le gouvernement a décrété un blocage des prix et des salaires.

Le cours de la lire a été généralement faible. Il a subi de fortes pressions pendant la crise de la livre, au mois de juin. Les autorités monétaires italiennes ont donc pris des mesures pour freiner l'exportation de capitaux, notamment celle de billets. Néanmoins, le cours de la lire est resté bas durant les mois suivants, quoique la balance des revenus se soit soldée par un excédent considérable. Les troubles sociaux continuels, ainsi que la situation défavorable de l'économie et de l'emploi ont provoqué une exportation nette de capitaux supérieure à l'excédent de la balance des revenus. C'est pourquoi la Banque d'Italie a dû céder des devises à plusieurs reprises, afin de soutenir le cours de la lire.

La banque centrale du Japon s'est trouvée dans la situation inverse. Malgré des efforts constants pour freiner l'exportation et, surtout, pour accroître l'importation, les balances japonaises du commerce et des revenus se sont soldées par des excédents supérieurs à ceux de l'année précédente, pourtant considérables. La spéculation sur une nouvelle réévaluation du yen n'a donc pas cessé. Bien que l'exportation de capitaux et l'aide à l'étranger se soient accrues très nettement, la banque centrale a dû acheter constamment des devises pour éviter une trop forte hausse du cours du yen.

L'excédent important de sa balance des paiements a conduit l'Australie, peu avant la fin de l'année, à réévaluer sa monnaie de 4,85%. A la fin du mois d'octobre, la République d'Afrique du Sud a modifié la parité du rand, rompant ainsi le lien entre cette monnaie et la livre.

Les troubles monétaires du second semestre se sont limités à certains pays. Le raffermissement du dollar a permis à quelques Etats européens de mener une politique monétaire plus restrictive depuis l'automne, afin de modérer les tensions inflationnistes qui s'intensifiaient. La Grande-Bretagne et les Etats membres des Communautés européennes, à l'exception de l'Italie, ont renforcé les restrictions monétaires et relevé notamment les taux officiels de l'escompte et des avances sur nantissement. Sur la plupart des marchés européens, les taux d'intérêt à court terme sont montés plus haut que les taux en vigueur aux Etats-Unis. A la fin de l'année, les autorités des principaux Etats ont examiné une nouvelle fois la possibilité d'harmoniser les différentes mesures économiques. Elles ont reconnu, en particulier, la nécessité de ne pas trop centrer ces mesures sur le secteur monétaire.

Le déséquilibre entre la balance américaine des revenus, d'une part, les balances des revenus du Japon et des Etats membres des Communautés européennes, d'autre part, s'est accru considérablement en 1972.

Malgré la dévaluation du dollar convenue en décembre 1971, les balances américaines du commerce et des revenus ne se sont pas encore améliorées. Cependant, l'aug-

mentation du déficit commercial ne s'est pas accélérée au second semestre. Pour l'ensemble de l'année, il atteint néanmoins 6,8 milliards de dollars, soit environ deux fois et demie le montant enregistré un an auparavant. Le déficit de la balance des revenus s'est élevé à 8,5 milliards de dollars, contre 2,9 milliards en 1971. En revanche, le déficit de la balance des règlements officiels a passé du montant record de 29,8 milliards à 10,4 milliards de dollars, grâce à l'évolution déjà signalée des mouvements de capitaux.

Pour l'ensemble des Etats membres des Communautés européennes, l'excédent de la balance des revenus a plus que doublé de 1971 à 1972. Le surplus de la balance italienne a contribué particulièrement à cet excédent. En effet, il s'est inscrit à près de 3 milliards de dollars, la stagnation de l'économie ayant modéré l'accroissement de l'importation. Pour des raisons analogues, les balances néerlandaise et belge se sont améliorées considérablement et se sont soldées par un excédent important. Par contre, la France et la République fédérale d'Allemagne ont eu, comme en 1971, des surplus relativement faibles.

Alors qu'elle s'était soldée, l'année précédente, par un excédent d'environ 2,5 milliards de dollars, la balance britannique des revenus a été juste équilibrée en 1972, car le surplus réalisé dans les services et les transferts unilatéraux a compensé le déficit de la balance commerciale. Malgré la détérioration considérable de la balance britannique des revenus, l'excédent global enregistré par les membres européens de l'OCDE s'est accru nettement d'une année à l'autre.

Toutefois, l'excédent qui forme la principale contrepartie du déficit américain est celui de la balance japonaise des revenus. La balance japonaise du commerce s'est soldée par un surplus de 9 milliards de dollars. Sur ce montant, 4 milliards résultent des échanges avec les Etats-Unis. L'excédent de la balance des revenus a atteint 6,3 milliards de dollars en chiffre rond, contre 5,8 milliards en 1971.

Les représentants des onze Etats qui ont participé à la conférence de Washington, au mois de décembre 1971, ont admis unanimement que le réajustement des cours de change n'était qu'un premier pas vers une réforme du système monétaire international. Dans le communiqué publié à l'issue de la conférence, ils ont exprimé l'intention d'entamer immédiatement des négociations devant aboutir à une réforme du système monétaire international. Durant les premiers mois de 1972, les entretiens ont porté uniquement sur la constitution d'un organe de négociations adéquat. Quelques pays considéraient comme trop restreint le Groupe des Dix qui, depuis 1964, avait organisé des discussions et des négociations sur la façon d'assurer l'approvisionnement international en moyens de réserve. Certains Etats préféraient une institution qui traite non seulement la réforme monétaire, mais aussi les questions commerciales. En outre, il fallait accorder aux pays en voie de développement une représentation appropriée. Or, neuf représentants de pays en voie de développement figurent parmi les vingt Administrateurs du Fonds monétaire international

(FMI). Comme les Administrateurs du FMI n'ont pas le pouvoir de mener pareilles négociations, on a proposé de constituer un comité analogue à leur conseil et formé de représentants de gouvernements.

Au mois de juillet, le Conseil des Gouverneurs du FMI, dans lequel chaque Etat membre est représenté, a approuvé cette proposition et créé un Comité des Gouverneurs pour la réforme du système monétaire international et les questions connexes, dit Comité des Vingt. Celui-ci comprend un délégué par Etat ou groupe d'Etats représenté au Conseil d'administration. En principe, les membres du Comité sont ministre des finances ou gouverneur de banque centrale. Ils ont tenu leur séance inaugurale à l'occasion de l'assemblée annuelle du FMI et de la BIRD (Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement), qui a eu lieu à la fin du mois de septembre, à Washington. Lors de cette séance, le Comité des Vingt a formé le groupe des suppléants, qui sera le véritable organe préparant la réforme. Il a admis, à titre d'observateurs, des représentants de la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement), du GATT (Accord Général sur les Tarifs douaniers et le Commerce), de l'OCDE et de la BRI. Contrairement au Groupe des Dix, il n'a pas agréé d'observateurs des Communautés européennes et de la Suisse. Le groupe des suppléants a tenu sa première séance au mois de novembre. Il envisage de soumettre déjà des propositions essentielles de réformes à l'assemblée annuelle du FMI et de la BIRD, qui aura lieu au mois de septembre 1973. Dans le rapport sur la réforme du système monétaire international qu'ils ont préparé pour l'assemblée annuelle de 1972, les Administrateurs du FMI ont dressé une liste des problèmes et des solutions proposées. Lors de cette assemblée, le gouvernement des Etats-Unis, dont le point de vue est particulièrement important, a exposé en détail, par la voix de son secrétaire au Trésor, ses idées sur la réforme du système monétaire.

La période triennale sur laquelle portaient les premières allocations de droits de tirage spéciaux (DTS) s'est terminée à la fin de 1972. Ces allocations ont atteint environ 9,4 milliards de DTS¹. Selon les statuts du FMI, le Directeur général aurait dû soumettre jusqu'au milieu, éventuellement jusqu'à la fin de l'année, une proposition relative à de nouvelles allocations. Toutefois, les divergences de vues entre les Etats l'en ont empêché, bien qu'une majorité soit favorable à ces allocations.

L'élargissement des marges de fluctuation, décidé à Washington en même temps que le réajustement des monnaies, a donné de nouvelles impulsions à l'intégration monétaire tentée dans le cadre des Communautés européennes. Sur tout marché extérieur aux Etats-Unis, le cours du dollar pouvait s'écarter de $\pm 2\frac{1}{4}\%$ du cours médian, et le cours d'une autre devise, par conséquent, de $\pm 4\frac{1}{2}\%$. Une telle extension risquait d'entraver l'intégration européenne. Les Etats membres des Communautés ont donc décidé de ramener, à partir

¹ La parité du DTS est égale à celle du dollar avant la dévaluation convenue au mois de décembre 1971.

du mois d'avril, la marge de fluctuation des devises de leurs partenaires à $\pm 2\frac{1}{4}\%$. Un nouveau système d'intervention devenait alors nécessaire. Comme les banques centrales de ces Etats maintiennent dans la même marge de fluctuation non seulement le cours du dollar, mais aussi celui des devises de leurs partenaires, elles doivent pouvoir intervenir sur le marché au moyen de toutes ces monnaies. Les règles communes adoptées à ce sujet prévoient que le remboursement mensuel des monnaies mises à disposition pour des interventions doit s'effectuer en dollars, en DTS ou en or, dans des proportions qui correspondent à la composition des réserves monétaires du pays débiteur. Au début, les quatre pays qui désiraient adhérer aux Communautés, c'est-à-dire la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark et la Norvège, ont observé la réglementation sur les marges réduites et sur le nouveau système d'intervention. Cependant, l'Irlande et le Danemark y ont renoncé, comme la Grande-Bretagne, dès que la livre a flotté. L'Italie a été autorisée à n'intervenir que par des opérations en dollars. Avant la fin de l'année, le Danemark a recommencé à appliquer le système commun. La Norvège n'a pas cessé de le faire, bien qu'une votation populaire l'ait amenée à ne pas adhérer aux Communautés.

Conclu en 1958, après la dissolution de l'Union européenne des paiements, l'Accord monétaire européen a été dénoncé pour la fin de l'année. Le Fonds européen qu'il avait institué a été liquidé. Les Etats-Unis, dont la contribution était la plus importante, ainsi que les autres Etats membres ont reçu le solde de ce fonds. L'accord stipulait une garantie de change pour les avoirs dans les banques centrales des Etats contractants. Une convention en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1973 prévoit une garantie analogue.

B. Evolution de l'économie suisse

Conjoncture générale

En Suisse, la hausse des prix s'est accélérée considérablement. L'augmentation de la demande, qui avait faibli au second semestre de l'année précédente, s'est amplifiée de nouveau. Toutefois, l'évolution a différé d'un secteur à l'autre.

La demande intérieure a été particulièrement animée. La construction de logements et les dépenses publiques ont progressé vigoureusement. Sur le marché de la construction, en particulier dans l'industrie du bâtiment et dans les branches qui en dépendent, l'excédent de la demande s'est accentué, malgré l'arrêté fédéral du 25 juin 1971 concernant la stabilisation du marché de la construction¹. L'approvisionnement trop abondant en argent, en crédits et en capitaux a stimulé cette demande. Jusqu'au milieu de l'année, l'intérêt que les investisseurs étrangers portent aux immeubles suisses a contribué à la hausse des prix des biens-fonds et des coûts de la construction.

La pénurie chronique de main-d'œuvre s'est accentuée encore. Les entreprises se sont efforcées de la compenser en augmentant les heures de travail supplémentaire et en engageant davantage de frontaliers et de saisonniers. Le manque de main-d'œuvre a entraîné une hausse des salaires largement supérieure à l'accroissement de la productivité globale. La consommation privée s'est amplifiée en même temps que les salaires. La hausse rapide des charges salariales s'est répercutée immédiatement sur les prix. Dans le secteur des services notamment, y compris dans celui des services publics, les majorations de tarifs et de prix dues à la hausse des coûts se sont succédé à un rythme plus rapide.

Au cours du second semestre, la demande s'est accélérée également dans des secteurs où elle était restée plutôt modérée depuis l'année précédente. L'industrie et l'artisanat ont intensifié leurs investissements. L'expansion internationale s'est traduite par une progression des commandes étrangères et, partant, de l'exportation. On pouvait craindre que la surchauffe, limitée jusqu'alors à quelques secteurs, ne s'étende à d'autres, que les tensions sur le marché du travail ne s'aggravent et que la hausse inquiétante des salaires et des prix ne s'accroisse encore. Sur la proposition du Conseil fédéral, le Parlement a approuvé, au mois de décembre, une série d'arrêtés urgents destinés à empêcher une accélération de ce processus.

L'effectif des *personnes occupées* s'est accru de 0,6%, tandis qu'il avait progressé de 1% en 1971. Comme l'immigration de la main-d'œuvre est limitée, l'augmentation provient surtout de la population suisse. Une partie de la population active a passé de l'industrie et de l'artisanat à la construction et au secteur des services. Dans ce secteur, les banques ont

¹ Le 4 juin 1972, le peuple et les cantons ont approuvé et prorogé cet arrêté.

enregistré de nouveau l'accroissement d'effectif le plus important, alors que l'hôtellerie a constaté une diminution de son personnel.

Au total, le nombre des étrangers travaillant en Suisse ne s'est accru que très légèrement. A la fin du mois d'août, l'effectif des frontaliers dépassait de 10,7 % celui de l'année précédente. Le nombre des saisonniers excédait de 8,7 % le niveau de 1971, les autorisations de séjour saisonnier n'ayant pas été bloquées. Par contre, l'effectif des titulaires d'un permis de séjour à l'année a diminué de 9,4 %, et celui des travailleurs au bénéfice d'un permis d'établissement n'a augmenté que de 0,2 %.

La croissance du *produit national brut* réel, qui s'était inscrite à 3,9 % durant l'année précédente, a atteint 4,7 %. L'augmentation nominale s'est chiffrée à 14,4 %, contre 13 % en 1971.

La *production industrielle* a moins progressé que le produit national brut réel. En effet, comme l'évolution de l'emploi l'a montré, la croissance s'est concentrée sur la construction et sur le secteur des services. La production s'est développée inégalement dans les diverses branches de l'industrie. L'horlogerie, qui, après le ralentissement de l'année précédente, disposait de facteurs de production inutilisés, a enregistré l'augmentation la plus forte. L'industrie chimique, les branches étroitement liées à la construction, telles les industries qui mettent en œuvre la pierre, la terre et le bois, l'industrie des textiles et celle des machines ont progressé beaucoup moins. En particulier dans les branches qui fournissent l'industrie de la construction, cette faiblesse relative était imputable à une pénurie de facteurs de production, et non à une diminution de la demande.

Le développement du *tourisme* a continué de se ralentir. Le nombre des nuitées dans les hôtels et les établissements de cure s'est accru de 1 % en chiffre rond, contre 2 % en 1971. L'augmentation est due en majeure partie aux hôtes étrangers, notamment à la clientèle allemande et japonaise. Comme le nombre de lits a augmenté d'environ 2 %, le taux d'occupation a baissé.

Le nombre des voyageurs transportés par les chemins de fer fédéraux a diminué légèrement, tandis que le volume des marchandises restait au niveau élevé de l'année précédente. Les *transports* aériens, qui avaient progressé nettement en 1971, ont enregistré une diminution sensible de leur expansion.

Les services rendus par l'Entreprise des postes, téléphones et télégraphes ont augmenté un peu moins qu'en 1971. Si la progression n'a guère changé dans le secteur postal, elle a faibli dans celui des télécommunications. Seul le trafic des comptes de chèques postaux s'est accru notablement.

Le rendement de l'*agriculture* a subi l'influence de facteurs opposés. Des efforts soutenus de rationalisation et des conditions favorables de vente ont permis d'accroître vigoureusement la production de lait et de viande. Par contre, le temps a nui à la vendange, ainsi qu'aux récoltes de fruits et de céréales, de sorte que la production végétale n'a pas atteint

le résultat de l'année précédente. Le rendement brut épuré de l'agriculture s'est élevé à 5217,5 millions de francs, soit à 6,5% de plus qu'en 1971.

La forte progression du revenu du travail a entraîné une augmentation accélérée de la *consommation privée*, notamment dans le secteur des services. Comme l'élasticité de l'offre intérieure était faible, l'accroissement de la demande a provoqué une importation de biens de consommation plus importante qu'en 1971.

L'activité a été intense dans le secteur de la *construction*, en particulier dans le secteur du logement. L'industrie du bâtiment a été surchargée.

Dans les 92 villes, 27 784 nouveaux logements ont été terminés, soit 2,6% de plus qu'en 1971. Au milieu de l'année, 71 000 logements étaient en construction dans les communes de plus de 2 000 habitants. Ce chiffre dépasse de 14% celui de 1971.

La construction ne s'est ranimée qu'au cours de l'année dans le secteur industriel et artisanal. Le cubage des constructions projetées a augmenté fortement.

Dans le secteur public, la construction s'est amplifiée également. Cependant, la situation financière de la Confédération, des cantons et des communes a limité de plus en plus cette extension.

L'excédent de la demande a été beaucoup plus faible dans le génie civil, qui travaille surtout pour les collectivités publiques, que dans le bâtiment. Toutefois, la situation a différé d'une région à l'autre.

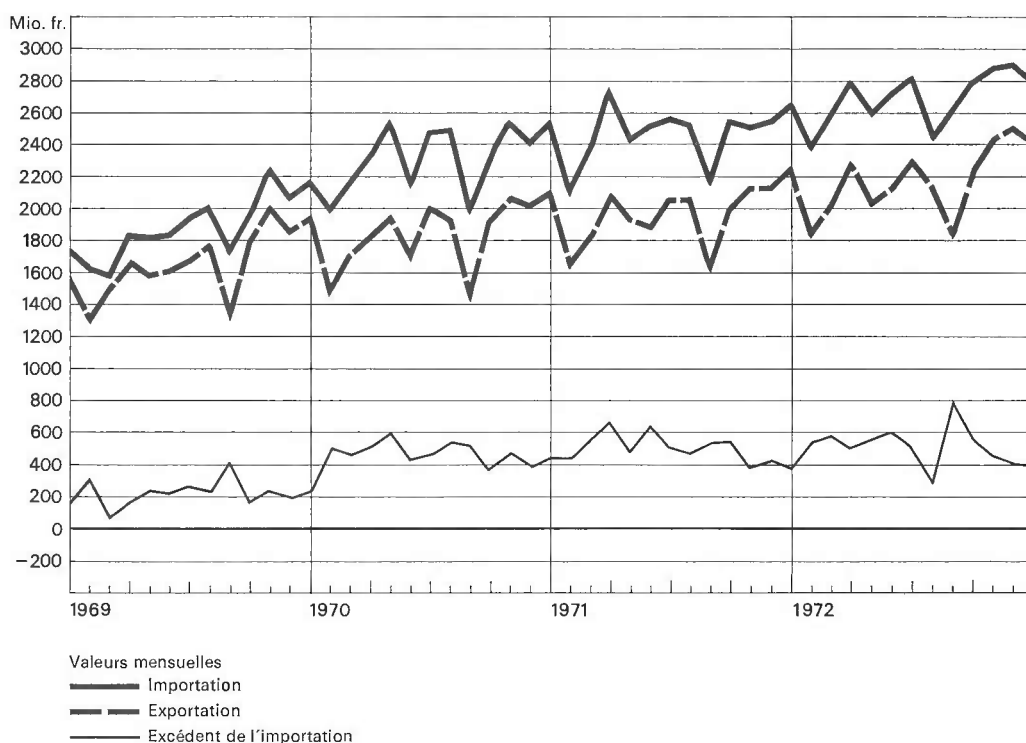
La progression de l'*investissement d'équipement*, qui avait ralenti en 1971, ne s'est pas accélérée avant le milieu de l'année. Au second semestre, l'appréciation plus optimiste de la conjoncture a provoqué une nette reprise, qui s'est reflétée notamment dans les importations croissantes de biens d'équipement.

Durant le second semestre, les taux de croissance de l'importation et de l'exportation sont montés sensiblement. Cette progression du *commerce extérieur* est due en grande partie à la hausse des prix. Par ailleurs, rappelons que le peuple et les cantons ont approuvé à une forte majorité, au mois de décembre, l'accord de libre-échange conclu avec la Communauté économique européenne.

L'*importation* s'est chiffrée à 32 326 millions de francs. Elle a dépassé de 9,1% le montant enregistré en 1971, où l'accroissement annuel avait été de 6,3%. En chiffre rond, l'extension du volume a contribué à l'augmentation pour quatre cinquièmes, et la hausse des prix, pour un cinquième.

Parmi les principaux groupes de marchandises importées, les biens de consommation ont eu l'accroissement le plus élevé. Ils ont progressé de 15%, contre 13,8% en 1971. Les biens d'équipement, dont l'importation s'est accélérée au second semestre seulement, ont augmenté de 10,5%, contre 9,4% l'année précédente. Les matières premières et produits semi-ouvrés se sont accrus de 6,2%, alors qu'ils avaient diminué de 2,5% en 1971.

Balance du commerce extérieur



Par contre, les produits énergétiques ont décliné de 8,2%, après avoir augmenté de 27%. Dans ce dernier groupe, le changement d'une année à l'autre s'explique surtout par les importantes variations de prix.

L'importation s'est accrue de 2,7 milliards de francs. La part des Communautés européennes se monte à 69,2%, celle de l'AELE, à 15,2%, celle des autres pays d'Europe, à 3,7% et celle des pays d'outre-mer, à 11,9%. Dans l'augmentation des marchandises que les Communautés européennes ont vendues à la Suisse, la part de l'Allemagne s'élève à 32,5%, celle de la France, à 24,2% et celle de l'Italie, à 7,3%.

L'exportation a atteint 26 091 millions de francs. Elle a dépassé de 10,5% le montant enregistré en 1971, où elle avait augmenté de 6,7% par rapport à l'année précédente. L'accroissement est dû pour trois cinquièmes à la hausse des prix. Comme la production courante n'a pas suivi l'évolution de l'exportation, un prélèvement sur les stocks a couvert la différence. Les résultats ont varié fortement d'une branche à l'autre. L'industrie chimique a enregistré un taux d'accroissement de 16,2%, l'industrie des textiles, de 8,4%, l'industrie des machines et appareils, de 7,5% et l'industrie horlogère, de 6,2%. Par contre, l'industrie des denrées alimentaires et boissons a diminué de 12,1% ses livraisons à l'étranger.

L'augmentation des ventes au Japon, aux Etats-Unis, en France, en Grande-Bretagne et dans les territoires de l'Union économique belgo-luxembourgeoise a dépassé la moyenne. Les livraisons dans les Etats membres des Communautés européennes ont pro-

gressé de 7,9%, et les ventes dans les pays de l'AELE, de 11,8%. Les exportations vers les pays d'outre-mer, parmi lesquelles les ventes en Indonésie et en Iran ont pris une ampleur exceptionnelle, se sont accrues de 9,6%. Les livraisons dans certains pays de l'Est ont augmenté très fortement.

Pendant le second semestre, la croissance accélérée de l'importation a accentué le déséquilibre de la *balance commerciale*. Pour toute l'année, le déficit a atteint 6235 millions de francs, ou 3,5% de plus qu'en 1971. L'exportation a couvert 80,7% de l'importation, contre 79,7% l'année précédente.

Comme en 1971, la *balance des revenus* paraît se solder par un modeste excédent. En effet, une légère augmentation du surplus réalisé dans les échanges de services a compensé l'accroissement du déficit commercial.

Les dépenses courantes de la Confédération, des cantons et des communes, ainsi que celles des assurances sociales ont augmenté de 14%, soit presque au même rythme qu'en 1971. Le *budget* de la Confédération pour 1972 prévoyait au compte financier un accroissement des dépenses de 13,2% et une augmentation des recettes de 16,5%, ainsi qu'un excédent de 180 millions de francs. En fait, les comptes se bouclent par un déficit de 247 millions de francs. Les cantons et les communes ont accru leurs dépenses davantage que la Confédération.

Dans le budget de la Confédération pour 1973, les dépenses figurent au compte financier pour 11 360 millions de francs et les recettes, pour 11 164 millions, de sorte que le déficit se monte à 196 millions. Par rapport au budget pour 1972, l'augmentation des dépenses est de 1 614 millions de francs, ou de 17,8%, et celle des recettes, de 1 238 millions, ou de 12,5%.

La poussée des *salaires* qui s'était déclenchée en 1971 a continué. A la fin de septembre, les salaires fixés dans les conventions collectives de l'industrie et du bâtiment dépassaient de 8,7% le niveau atteint un an auparavant, alors qu'ils l'excédaient de 9,7% au mois de septembre 1971. Ce fléchissement semble dû à la réserve observée par les entreprises qui ont ressenti fortement, au cours de l'année précédente, les effets du ralentissement conjoncturel. La tension régnant sur le marché du travail a fait monter les gains effectifs beaucoup plus que les taux de salaires. Des majorations importantes n'ont eu lieu qu'au second semestre, notamment à la fin de l'année.

La hausse des prix, qui avait déjà pris une ampleur exceptionnelle en 1971, s'est accélérée. L'indice des *prix à la consommation* est monté de 6,7%, un des taux les plus élevés que les pays industrialisés aient enregistrés en 1972.

A partir de l'été, la hausse des *prix de gros* s'est accentuée encore plus que celle des prix à la consommation. L'indice des prix de gros, qui reflète l'évolution aux différentes phases précédant la vente au consommateur, est monté de 5,8%, contre 2,5% en 1971.

Cette poussée provient surtout du renchérissement des produits importés, qui s'est accru fortement durant le second semestre. Du mois de novembre 1970 au mois d'avril 1972, l'indice des prix des marchandises importées avait baissé constamment, ce qui avait compensé en partie le renchérissement des marchandises suisses. Pendant les derniers mois de 1972, les prix des unes et des autres sont montés rapidement.

Dans le secteur de la construction, l'excédent de la demande a provoqué une forte hausse des prix. A la fin du mois d'octobre, l'indice du *coût de la construction* en ville de Zurich, dans lequel le renchérissement n'apparaît pas entièrement, dépassait de 10,1 % le niveau atteint un an auparavant, tandis que l'indice d'octobre 1971 l'avait excédé de 11,2 %.

Réserves monétaires et marché des changes

En 1971, les afflux de devises avaient accru considérablement l'approvisionnement de la Suisse en fonds à court et à long terme. En 1972, les efforts qui tendaient à le réduire en stimulant notamment l'exportation de capitaux ont entraîné un déficit de la balance des mouvements de capitaux. Comme la balance des revenus a été à peu près équilibrée, il en est résulté une nette diminution des réserves monétaires.

Si l'on fait abstraction des dollars provenant des swaps à court terme que l'institut d'émission a conclus avec les banques pour faciliter l'échéance annuelle, les *réserves monétaires* ont décliné de 2 398 millions de francs, ou d'environ 9 %, malgré les afflux de dollars au mois de juillet. Seules les réserves de devises ont diminué. En revanche, l'*encaisse-or* s'est maintenue à 11 880 millions, et les *bons du Trésor étrangers libellés en francs suisses* sont demeurés à 4 278 millions de francs.

A la fin de 1971, les *réserves de devises* atteignaient 10 323 millions de francs, dont 230 millions provenaient de swaps conclus en fin d'année avec les banques. Ces swaps ont été dénoués le 3 janvier suivant, et les réserves de devises ont baissé d'autant. A la mi-février, des transactions spéciales avec la BIRD ont provoqué une diminution des réserves de devises équivalant à 73 millions de francs. La BIRD avait placé en Suisse pour 300 millions de francs d'obligations à moyen terme, et la Banque nationale avait exprimé le désir qu'une partie de cette somme soit convertie chez elle en monnaie étrangère. Cette opération s'est répétée, pour un montant identique, vers la fin du mois de février.

A partir de la mi-février, la Banque nationale a invité les banques demandant l'autorisation d'exporter des capitaux libellés en francs suisses à convertir chez elle, en dollars, une partie de ces fonds. Jusqu'à la fin du semestre, elle a pu vendre ainsi des devises pour un montant de 858 millions de francs.

Au mois de mai, quelques banques ont utilisé la possibilité de réduire leurs avoirs minimaux sur les engagements envers l'étranger en achetant des dollars à l'institut d'émission. Au total, ces achats ont atteint 795 millions de francs.

Au début du mois de juin, les réserves ont diminué de 203 millions de francs, car la Banque de Réserve Fédérale de New York a dénoué des swaps dollars contre francs. A cette fin, elle a remis des francs à la Banque nationale, pour la contre-valeur de 50 millions de dollars. Par ailleurs, un dénouement de swaps s'élevant à 250 millions de dollars n'a provoqué aucune réduction des réserves monétaires, car il a eu pour effet de remplacer des dollars garantis contre une dévaluation par des dollars non garantis.

Le 15 juin, les réserves de devises ont atteint leur niveau le plus bas de l'année. Ayant diminué de 3145 millions de francs depuis la fin de 1971, elles se sont chiffrées à 7178 millions. Outre les cessions de dollars déjà signalées, les transactions avec la BRI, ainsi que les paiements courants de la Confédération et des PTT ont contribué à cette diminution.

Pour financer l'échéance semestrielle, l'institut d'émission a conclu avec les banques, à la fin du mois de juin, des swaps dollars contre francs s'élevant à 3507 millions de francs. Des opérations similaires se sont chiffrées à 1471 millions de francs à la fin du mois de septembre, à 551 millions à la fin du mois d'octobre et à 4629 millions à la fin de l'année. Ces transactions n'ont influé que passagèrement sur les réserves de devises.

Après que le gouvernement britannique eut décidé de laisser flotter le cours de la livre, d'importants mouvements spéculatifs ont menacé, une fois de plus, les pays dont la monnaie était recherchée. Aussi la Banque nationale a-t-elle décidé, le 23 juin, de suspendre ses interventions sur le marché des changes. Les banques centrales du Japon et des Etats membres des Communautés européennes ont pris les mêmes dispositions. La plupart des marchés étrangers des changes sont restés fermés jusqu'au 28 juin. La Banque nationale a mis cette pause à profit pour préparer des mesures préventives avant la reprise de ses interventions, le 3 juillet.

La Banque nationale a prévenu expressément les banques que, si des devises lui parvenaient en masse, la perception d'une commission s'ajouterait aux autres mesures préventives. En dépit de cet avertissement, elle a dû reprendre 209 millions de dollars le 3 juillet. Au cours des jours suivants, elle a reçu encore quantité de devises, malgré l'entrée en vigueur de l'ordonnance imposant la perception d'une commission. Le 13 juillet, les afflux ont atteint le montant record de 438 millions de dollars. Ils ont cessé depuis le 18 juillet, et n'ont pas repris durant l'année.

Ces afflux de dollars ont accru les réserves de devises de 1,3 milliard de dollars, ou de 4,9 milliards de francs, durant la première moitié du mois de juillet. Ainsi, les réserves dépassaient de presque 1,6 milliard de francs l'état au 31 décembre 1971, déduction faite des swaps conclus en fin d'année.

Après le 17 juillet, les ventes de dollars liées aux exportations de capitaux soumises à autorisation, les cessions au marché¹, ainsi que les paiements à l'étranger de l'Administra-

¹ Effectuées au début du mois d'octobre, elles se sont inscrites à 200 millions de dollars en chiffre rond.

tion fédérale ont provoqué une diminution graduelle des réserves de devises. A partir du mois d'octobre, la Banque de Réserve Fédérale de New York et la Banque nationale ont réduit leurs swaps dollars contre francs, par étapes, de 130 millions de dollars, ce qui a diminué les réserves de devises.

A la fin de 1972, les réserves de devises de la Banque nationale s'inscrivaient à 7 695 millions de francs, abstraction faite des swaps conclus pour la fin de l'année.

Sur le *marché suisse des changes*, la hausse du cours du dollar qui avait suivi la fixation du cours médian par le Conseil fédéral, le 20 décembre 1971, s'est poursuivie pendant les premiers jours de 1972. Le cours a atteint son point maximal le 6 janvier, où il s'est inscrit à 3,9220. Ainsi, il touchait presque le cours supérieur de vente, fixé à 3,9265. Cette fermeté du dollar, constatée également sur les marchés étrangers, n'a pas duré longtemps. Dès le 13 janvier, les premiers signes de fléchissement sont apparus.

Pour la première fois depuis le réajustement effectué au mois de décembre, le cours du dollar en Suisse est descendu, le 17 février, au-dessous du cours médian fixé à 3,84. L'ajournement de la dévaluation formelle par le Congrès américain et, surtout, la politique des taux d'intérêt bas suivie aux Etats-Unis ont affaibli le dollar. De la fin du mois de février à la mi-juin, le cours du dollar en Suisse a subi des variations brusques et relativement fortes. Aux jours où il dépassait 3,87 ont succédé des périodes où il était inférieur à 3,83, voire à 3,82.

La crise de la livre s'est très vite répercutée sur le cours du dollar en Suisse. Le 23 juin au matin, ce cours est descendu au point inférieur d'achat, fixé à 3,7535. Pendant la période où la Banque nationale a suspendu ses achats de dollars, il a été, par moments, légèrement inférieur à ce point.

Le 18 juillet, il est remonté pour la première fois au-dessus du point inférieur d'intervention. Il s'est raffermi nettement pendant les mois d'août et de septembre, pour atteindre, le 2 octobre, 3,8080. Vers la fin de l'année, la diminution des moyens de paiement que détiennent les banques à l'institut d'émission a entraîné une baisse sensible du cours du dollar.

Une hausse considérable s'est produite sur le *marché libre de l'or*. Au début de l'année, le prix s'inscrivait, à Zurich, à 43,60 dollars l'once de fin. Dès les premiers jours du mois de janvier, il a commencé de monter. Par la suite, la hausse s'est poursuivie, interrompue seulement par des périodes relativement courtes de stabilité ou de légère baisse. Pour la première fois, le prix a dépassé 50 dollars le 2 mai, et 60 dollars le 9 juin. Cette hausse extraordinaire était due surtout à un concours exceptionnel de facteurs particuliers: la demande a augmenté, car les besoins de l'industrie, de l'artisanat et d'une thésaurisation stimulée par les événements politiques d'Asie se sont accrus; en même temps, l'amélioration de la balance sud-africaine des paiements a fait diminuer l'offre; en outre, des rumeurs et des spéculations ont accéléré cette hausse du prix de l'or.

L'insécurité générale provoquée par la crise de la livre a contribué à une nouvelle hausse au mois de juillet. Le 2 août, le prix de l'or a atteint le niveau record de 70 dollars. Cependant, il ne s'y est pas maintenu, mais a diminué progressivement. A la fin de l'année, il s'inscrivait à 64,50 dollars l'once de fin.

Marché de l'argent et des capitaux

Au début de l'année, l'excédent de disponibilités qu'avait suscité l'afflux massif de fonds enregistré en 1971 a exercé une influence déterminante sur le marché de l'argent et des capitaux. Ces fonds n'ont pas reflué à l'étranger, notamment aux Etats-Unis, aussi rapidement qu'on l'avait escompté. La politique très libérale que la Banque nationale a appliquée aux exportations de capitaux après le réajustement des monnaies n'a pas eu non plus les effets espérés: l'afflux de fonds étrangers que leurs détenteurs cherchaient à placer en francs suisses a compensé continuellement l'augmentation des crédits accordés à l'étranger par les banques suisses et des émissions d'obligations à moyen et à long terme effectuées en Suisse par des débiteurs étrangers. A partir de la mi-février seulement, l'exportation soutenue de capitaux a commencé de réduire les disponibilités des banques à l'institut d'émission. En effet, ces établissements ont dû s'acquitter partiellement à la Banque nationale de l'obligation, imposée depuis le mois d'août 1971, de convertir en devises les fonds exportés libellés en francs suisses.

Comme les signes d'une reprise économique se sont multipliés au début de l'année, la Banque nationale a adopté des mesures, afin de réduire plus rapidement l'excédent de disponibilités bancaires. Se fondant sur la convention-cadre conclue avec les banques, elle a décidé, d'entente avec l'Association suisse des banquiers, que les établissements de crédit seraient tenus de constituer pour la première fois, depuis la fin du mois d'avril, des avoirs minimaux calculés sur l'accroissement de leurs engagements en Suisse. En même temps, une nouvelle interprétation de la réglementation concernant les avoirs minimaux calculés sur l'accroissement des engagements envers l'étranger a permis de bloquer des fonds supplémentaires. Depuis le début du mois de mai, l'exportation de capitaux devait réduire davantage les disponibilités, car la Banque nationale a relevé le pourcentage des capitaux exportés qui devaient être convertis chez elle.

Peu à peu, la diminution des disponibilités bancaires s'est fait sentir sur le marché de l'argent et des capitaux. Alors que la baisse des taux d'intérêt avait continué aux mois de janvier et de février, tant pour les fonds à court terme que pour les fonds à moyen et à long terme, elle a cessé par la suite. Sur le marché de l'argent, les taux sont montés peu avant la mi-avril. Le rendement des obligations a commencé également à s'accroître. Les souscriptions dépassant nettement le montant des emprunts émis sont devenues beaucoup plus rares. Il a fallu améliorer un peu les conditions d'émission, en faveur des souscripteurs.

Néanmoins, les liquidités détenues par le public, notamment sous la forme d'avoires en banque, sont restées trop abondantes.

La crise de la livre, qui a éclaté durant la seconde moitié du mois de juin, a provoqué des afflux de dollars dans quelques pays du continent, dont la Suisse, et a donc annihilé la normalisation des disponibilités bancaires, qui était réalisée en grande partie. Bien que les autorités aient pris immédiatement des mesures rigoureuses pour prévenir un nouvel afflux de fonds, la Banque nationale a reçu des dollars, durant la première moitié du mois de juillet, pour un montant de 4,9 milliards de francs. Ces achats de dollars ont entraîné une nouvelle expansion des disponibilités bancaires. Les avoires en comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie à l'institut d'émission, qui appartiennent presque entièrement à des banques, ont passé de 5,7 milliards de francs, juste avant la crise de la livre, à 9,9 milliards à la mi-juillet.

L'accroissement vigoureux des disponibilités bancaires a stimulé une expansion du crédit déjà importante. Durant le troisième trimestre, les promesses de crédit ont augmenté encore plus que pendant les deux trimestres précédents. Les promesses de crédit de construction ont plus que doublé par rapport à celles que les banques avaient annoncées au troisième trimestre de 1971. De mois en mois, le taux d'accroissement annuel des crédits utilisés est monté davantage. L'expansion des crédits utilisés en Suisse que les banques soumises à la limitation ont accordés et dont le taux d'accroissement annuel avait oscillé en 1971 entre 6,5 et 7,5 % s'est accélérée à partir du mois de mai 1972 pour atteindre 11,5 % au mois de novembre. Les crédits mis à la disposition de l'économie ont dépassé largement les possibilités de croissance réelle.

La surabondance de fonds s'est répercutée également sur le marché des capitaux. Après la pause d'été, la demande de titres suisses a pris des proportions considérables. Bien que les débiteurs étrangers aient augmenté fortement leur émission d'obligations libellées en francs suisses, la demande de tels titres a excédé amplement et régulièrement l'offre. En général, le cours avant la cotation en bourse a dépassé le pair.

A la fin du mois de juillet, la Banque nationale a majoré de nouveau les avoires minimaux, tant sur l'accroissement des engagements en Suisse que sur celui des engagements envers l'étranger. Ainsi, elle a bloqué des disponibilités supplémentaires s'élevant à près de 1 milliard de francs. Au début du mois de septembre, la Banque nationale a modifié les dispositions relatives aux exportations de capitaux, en élevant encore le pourcentage des fonds à convertir chez elle. La confiance grandissante dans le dollar et l'accroissement des placements suisses aux Etats-Unis ont accentué les effets des conversions obligatoires et des paiements de la Confédération à l'étranger.

Depuis le début du mois d'octobre, les mesures destinées à réduire les disponibilités bancaires et à prévenir un nouvel afflux de fonds étrangers se sont fait sentir sur le marché

de l'argent et des capitaux. L'approvisionnement du marché monétaire a faibli. A plusieurs reprises, les banques ont dû relever les taux d'intérêt à court terme. Les dépôts à moyen et à long terme du public n'ont plus augmenté autant que précédemment. Au mois de novembre, les banques ont dû hausser les taux d'intérêt des obligations de caisse, alors qu'elles les avaient abaissés au mois de février encore.

Sur le marché des capitaux aussi, le climat a changé nettement à partir du mois d'octobre. Les investisseurs ont observé une réserve croissante à l'égard des nouveaux emprunts par obligations, malgré un ajustement graduel des conditions. Maints emprunts n'ont pu être placés intégralement et plusieurs émetteurs ont renoncé à leur projet. Les banques ont réduit considérablement le programme des émissions étrangères pour les deux derniers mois de l'année.

La situation du marché monétaire durant le premier semestre a permis aux banques de ne pas recourir à l'*aide financière* de la Banque nationale avant la fin du mois de juin. Comme la liquidité s'était alors normalisée largement, les banques se sont procuré, pour l'échéance semestrielle, des disponibilités supplémentaires se chiffrant à 4,2 milliards de francs, dont 0,7 milliard provenait du crédit d'escompte et des avances sur nantissement. A la fin du mois de septembre, l'institut d'émission a mis à la disposition des banques 2 milliards de francs en chiffre rond. Sur cette somme, il a accordé 0,5 milliard contre des remises à l'escompte et en nantissement. La diminution progressive des disponibilités a eu pour conséquence que, même à la fin des mois d'octobre et de novembre, les banques ont recouru au crédit de la Banque nationale.

Afin de faciliter l'échéance annuelle des banques, l'institut d'émission a conclu des swaps dès le début du mois de décembre. Pour la fin de l'année, les banques ont reçu une aide financière totale de 6,1 milliards de francs. Sur cette somme, 1,4 milliard de francs provenait de l'escompte et de la mise en pension d'effets, ainsi que du nantissement de titres.

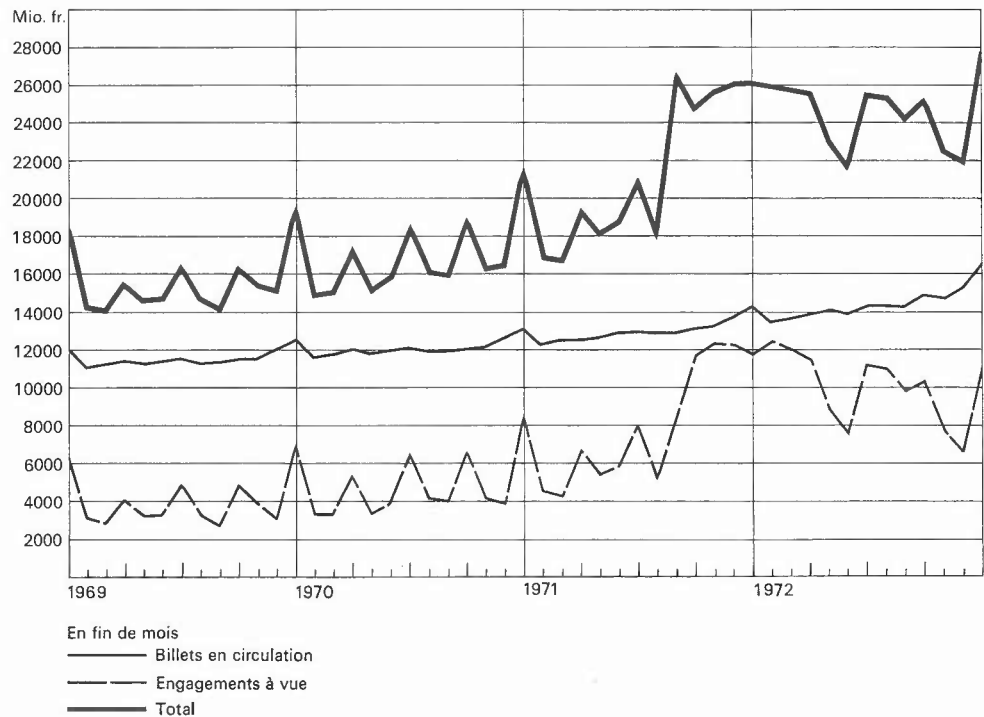
Les *effets sur la Suisse* (y compris les bons du Trésor de la Confédération) détenus par l'institut d'émission ont passé, en moyenne annuelle, de 118 millions de francs en 1971 à 115 millions en 1972. Si l'on fait abstraction des augmentations passagères en fin de mois et de trimestre, la Banque nationale n'a détenu, en moyenne, que pour 77 millions de francs d'effets sur la Suisse. Lors des échéances de juin, de septembre et de novembre, les grandes banques ont mis des effets de la BRI en pension pour quelques jours. En outre, la Banque nationale a escompté, en assez faible quantité, des bons du Trésor de la Confédération, des effets commerciaux et des effets de stocks obligatoires. Par ailleurs, les banques ont cédé temporairement des *bons de stérilisation* pour 333 millions de francs, contre 39 millions l'année précédente. Si l'on ne tient pas compte de mises en pension passagères, le montant des titres détenus par les banques est resté de 313 millions de francs durant toute l'année.

A la fin de l'année, l'institut d'émission avait en portefeuille pour 94,1 millions de francs d'effets de stocks obligatoires, contre 66,8 millions en 1971. Au total, 2 676 contrats de stocks obligatoires, représentant un montant de 1 910 millions de francs, couraient à la fin de 1972. A elles seules, les banques détenaient pour 1 454 millions de francs de ces effets.

Les avances sur nantissement se sont inscrites, en moyenne, à 22 millions de francs, contre 16 millions l'année précédente.

La forte hausse des salaires et des prix a accéléré l'augmentation des *billets en circulation*. De la fin de 1971 à la fin de 1972, le montant des billets a passé, compte tenu des variations saisonnières habituelles, de 14 310 à 16 635 millions de francs. Il s'est donc accru de 16,2%, contre 9,2% en 1971.

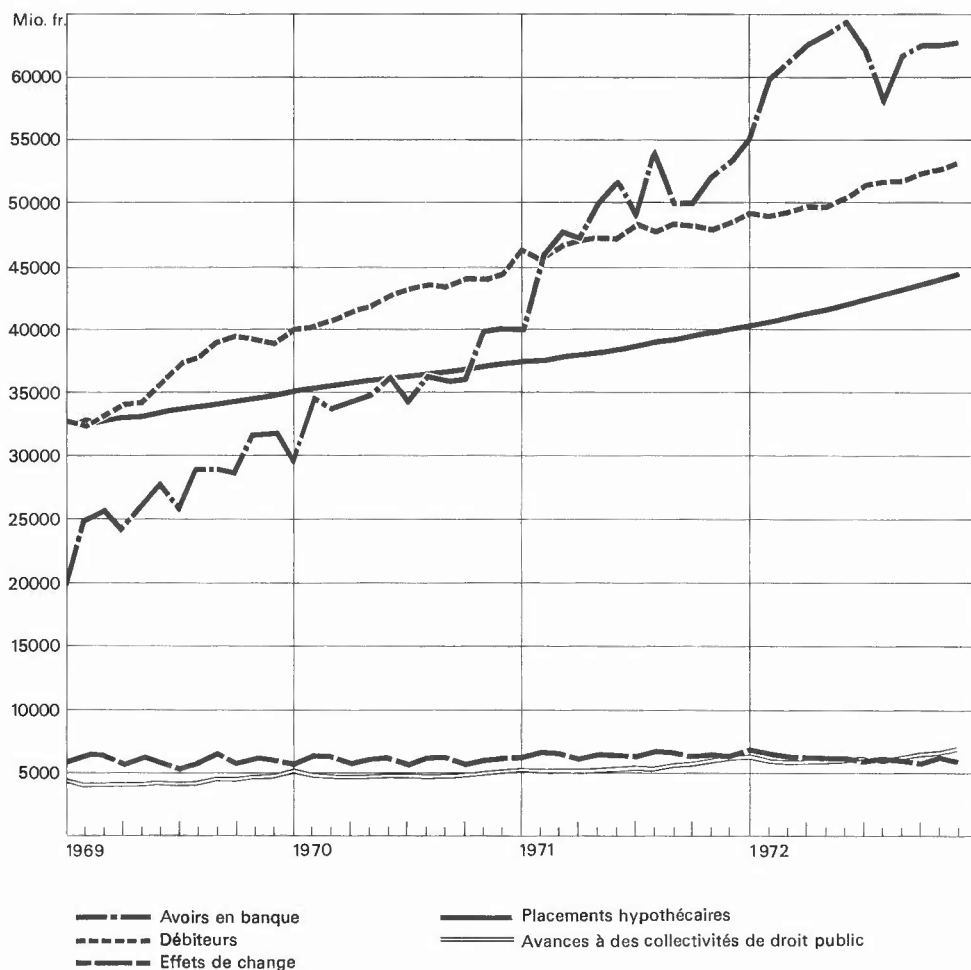
*Billets en circulation
et engagements à vue
de la Banque nationale*



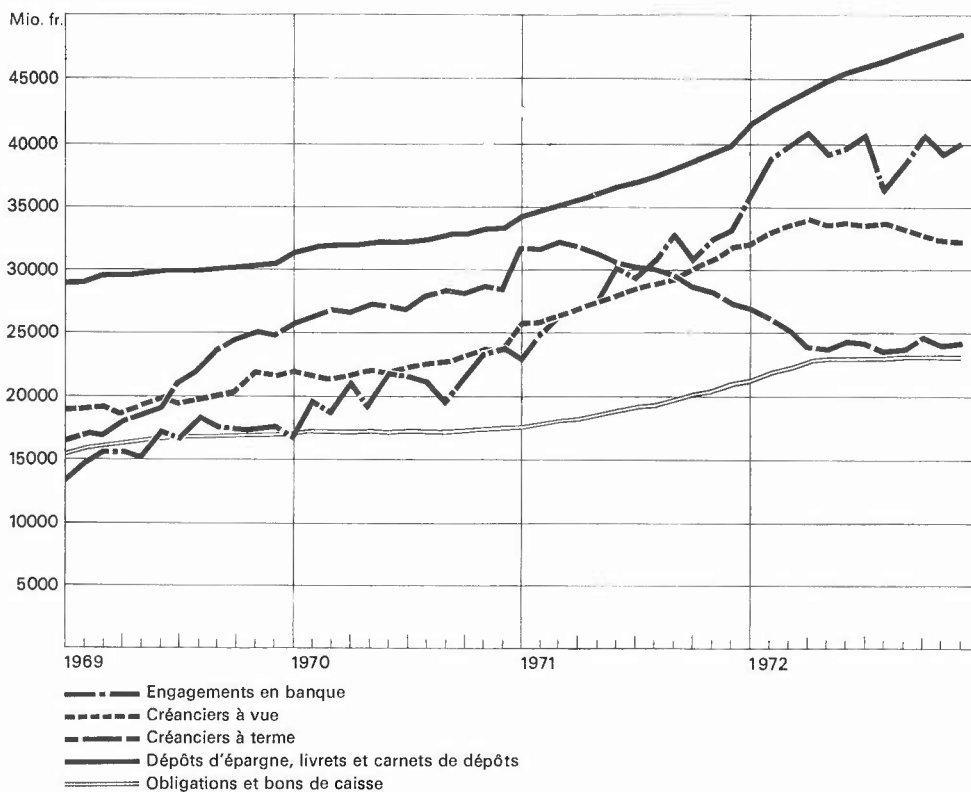
Les avoirs de la Confédération à la Banque nationale, qui comprennent aussi les avoirs des PTT (en particulier du service des chèques postaux) et des CFF, ont dépassé constamment le niveau de l'année précédente.

Bilan de 72 banques

Actif



Selon les chiffres communiqués chaque mois par 72 banques, les *crédits utilisés en Suisse* ont augmenté nettement au cours du second semestre. Par rapport au montant enregistré pendant la période correspondante de l'année précédente, ils se sont accrus, en moyenne, de 7,7% au premier trimestre, de 8,2% au deuxième trimestre et de 9,5% au troisième trimestre. Les taux de progression les plus élevés sont ceux des avances et prêts à des collectivités de droit public, ainsi que ceux des crédits hypothécaires. Par rapport à la même période de 1971, l'augmentation moyenne de ces deux postes au cours des neuf premiers mois a atteint respectivement 12,5 et 9,6%, alors que l'accroissement de l'ensemble des crédits s'est inscrit à 8,9%. Les comptes courants débiteurs, dont la progression était restée longtemps inférieure à la moyenne, ont augmenté plus fortement depuis le milieu de l'année. Leur accroissement annuel moyen a passé de 6,8% au premier semestre à 9,5% au troisième trimestre.



L'augmentation des *promesses de crédits à la construction* a battu tous les records, aussi bien en chiffre relatif qu'en chiffre absolu. Par rapport à la période correspondante de l'année précédente, les crédits promis par 60 banques se sont accrus de 63% au premier semestre de 1972, de 99,8% au mois de juillet, de 97,7% au mois d'août et de 107,1% au mois de septembre. Les crédits promis durant les neuf premiers mois de l'année ont dépassé de 76,3% ceux de 1971, alors que le taux correspondant s'inscrivait un an auparavant à 47,3%. Les promesses de crédit pour la construction de logements, notamment pour la construction de logements courants, de maisons familiales et de villas, ont progressé le plus fortement. Dans d'autres secteurs, tels l'industrie et l'artisanat, elles ont augmenté notablement depuis le milieu de l'année.

Les *relations du système bancaire suisse avec l'étranger* ne se sont plus développées beaucoup. A la fin du mois de novembre, les engagements des banques envers l'étranger avaient augmenté de 0,7 milliard en un an, pour s'inscrire à 80,3 milliards de francs, tandis que les avoirs des banques à l'étranger (y compris les placements hypothécaires, les titres et les participations permanentes) avaient progressé de 5 milliards et se chiffraient à 99,4 milliards de francs. Parmi ces montants, ceux qui se rapportent aux opérations fiduciaires avec l'étranger ont diminué. Les engagements ont passé de 32,7 milliards à 28,1 milliards de francs, et les avoirs, de 35,5 milliards à 30,8 milliards.

Le recours net au *marché des capitaux* par l'émission publique d'obligations et d'actions a atteint le montant record de 7 378 millions de francs, alors qu'il s'était inscrit à 6 482 millions en 1971. Les emprunts suisses se sont chiffrés à 3 970 millions de francs, contre 3 895 millions durant l'année précédente. Les emprunts étrangers ont dépassé considérablement le montant enregistré en 1971. Déduction faite des remboursements, ils se sont élevés à 2 469 millions de francs, contre 1 618 millions l'année précédente. Quant à l'offre nette de nouvelles actions suisses, elle a passé de 968 millions de francs en 1971 à 939 millions en 1972. Le tableau de la page 34 donne des détails sur ces émissions.

La *Confédération* a émis deux emprunts. Le premier, lancé au mois de janvier, se montait à 400 millions de francs. Sur cette somme, la conversion d'emprunts échus a nécessité 325 millions de francs, dont 75 millions pour un emprunt 3¼% émis en 1947 et 250 millions pour un emprunt 2¾% lancé en 1954. Le nouvel emprunt, d'une durée de 15 ans, a été émis au taux de 5% et au prix de 99,60%, son rendement net atteignant 5,04%. Au mois d'avril, la Confédération a lancé un emprunt 4¾% de 250 millions de francs et d'une durée de 13 ans, au prix de 99,25%. Son rendement net était de 4,83%.

Les *crédits bancaires à l'étranger* soumis à une autorisation se sont chiffrés à 3 110 millions de francs, contre 3 652 millions en 1971.

Les *obligations étrangères à moyen terme* dont l'émission est soumise à une autorisation et que les banques suisses vendent à leur clientèle se sont inscrites à 3 321 millions de francs, alors qu'elles avaient atteint 4 841 millions l'année précédente.

Les principaux taux d'intérêt ont évolué comme il suit.

Le *taux officiel de l'escompte* est resté à 3¾%, et le *taux officiel des avances sur nantissement*, à 4¾%.

Les établissements de crédit ont abaissé de ¼% et fixé à 4¾%, à partir du 1^{er} avril, le *taux d'escompte privé* qu'ils appliquent aux acceptations bancaires et aux effets commerciaux de premier ordre. Sur la base de la convention qui les lie, des banques zurichoises ont réduit presque tous leurs taux de ¼ à ½%. Peu avant la fin de 1972, elles ont décidé de relever leurs taux de ¼ à ½% au début de l'année suivante. A deux reprises, soit le 25 janvier et le 1^{er} mars 1972, les *taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires* ont été abaissés de ¼%. Depuis le 1^{er} mars, le taux afférent aux stocks de denrées alimentaires et de fourrage se chiffre à 3¼%. Il est de 3½% pour les autres stocks.

Pendant le premier trimestre, l'excès de disponibilités bancaires a réduit pratiquement à néant la *rémunération de l'argent au jour le jour*. A l'exception des fins de mois, le taux appliqué sur la place de Zurich a oscillé généralement entre 0 et ½% jusqu'à la fin du troisième trimestre. En raison de la diminution progressive des disponibilités excédentaires, il est monté jusqu'à 3% depuis le mois d'octobre, atteignant même 5% en fin de mois. Durant les trois premiers trimestres, les grandes banques ont versé un intérêt de

1½ à 2% sur les *dépôts à trois mois*. Au dernier trimestre, le taux est monté, par étapes, à 4%.

L'*intérêt des bons du Trésor de la Confédération* a été adapté à l'évolution générale des taux lors du renouvellement de ces titres. Le 15 janvier, des taux de 3¾%, 3½% et 3% ont été appliqués aux titres d'une durée de un an, un an et demi et deux ans. A l'échéance du 15 avril, la Confédération a abaissé ces taux de ½%, pour les relever, le 15 octobre, au niveau du 15 janvier. Le 31 décembre, les bons placés sur le marché se chiffraient à 859 millions de francs, comme en 1971.

Les *taux à moyen et à long terme* se sont modifiés moins fortement que les taux à court terme. Le taux moyen des obligations de caisse appliqué par 12 banques cantonales a passé de 5,18% à la fin du mois de décembre 1971 à 4,69% à la fin du mois de mai. Il est resté à ce niveau jusqu'à la fin du mois d'août. Par la suite, il est remonté modérément, atteignant 4,98% à la fin de l'année. Avec l'accord de la Banque nationale, de nombreuses banques ont relevé de ¼%, à partir du 20 novembre, le taux de leurs obligations de caisse. Depuis lors, les grandes banques et les banques cantonales ont versé un intérêt de 4¾%, 5% et 5¼% pour les titres d'une durée de trois ou quatre ans, de cinq ou six ans et de sept ou huit ans. En général, les banques régionales, les caisses d'épargne et les établissements classés dans le groupe des autres banques ont appliqué des taux supérieurs de ¼% à ceux qui sont indiqués ci-dessus.

L'*intérêt payé pour les dépôts d'épargne* est resté pratiquement le même. Le taux moyen appliqué par 12 banques cantonales a passé de 4,25% à la fin du mois de décembre 1971 à 4,15% à la fin du mois de février. Il est demeuré à ce niveau.

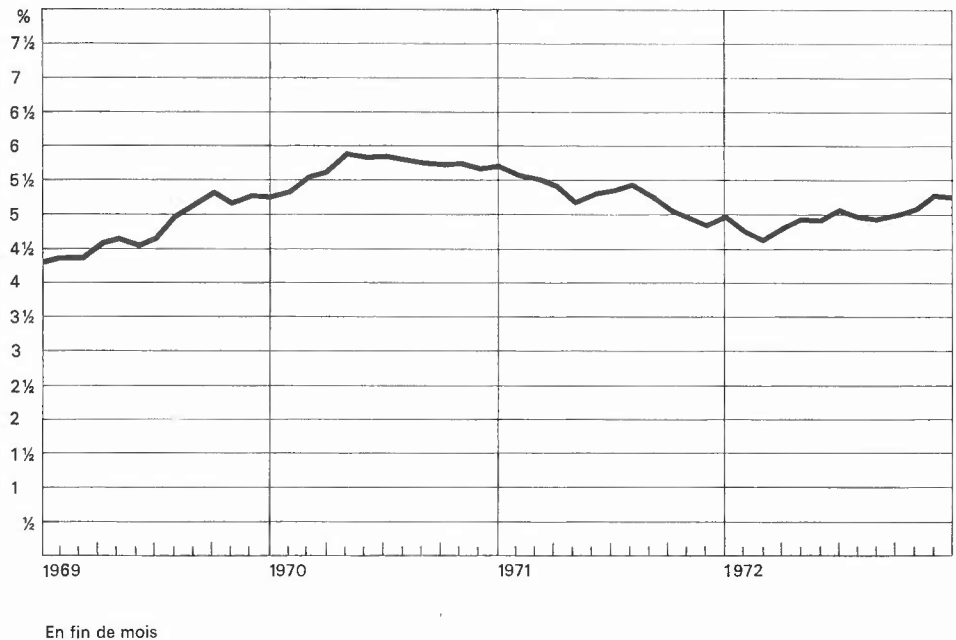
Le tableau de la page 35 renseigne sur les principaux taux d'intérêt perçus par les banques.

Si les *taux appliqués aux prêts hypothécaires* anciens ont été majorés très légèrement, ceux qui se rapportent aux prêts nouveaux ont été abaissés quelque peu.

Le *rendement* moyen des *obligations* fédérales, calculé sur 11 emprunts, a passé de 4,99% à la fin du mois de décembre 1971 à 4,59% à la fin du mois de février. Il a augmenté légèrement durant les deux mois suivants, n'a guère changé au mois de mai, mais s'est accru de nouveau au mois de juin. Le rendement a diminué quelque peu au début du second semestre. Il est monté de nouveau à partir du mois de septembre et a atteint, à la mi-décembre, son taux le plus élevé, soit 5,40%.

La vente de parts de *fonds suisses de placement* s'est développée de façon exceptionnelle. Durant les trois premiers trimestres, elle s'est chiffrée à 4 430 millions de francs, contre 1 536 millions au cours de la période correspondante de 1971. Comme les fonds ont racheté des parts pour un montant de 214 millions de francs, les ventes nettes ont atteint 4 216 millions de francs, contre 1 387 millions. Les ventes nettes des fonds de placement en

Rendement moyen des obligations fédérales

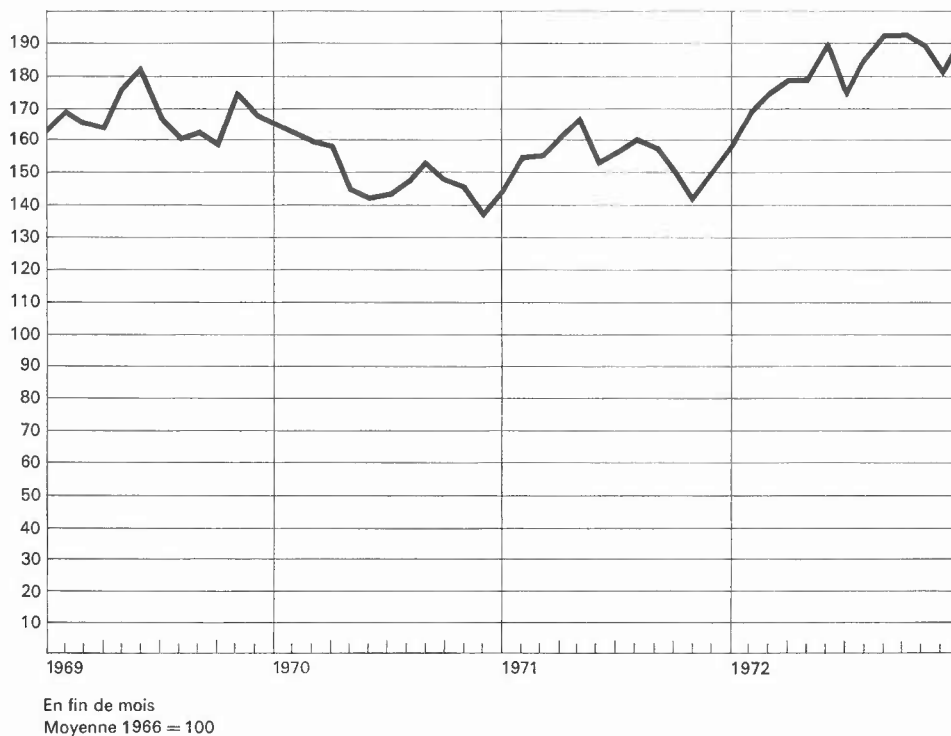


titres, qui ont progressé particulièrement dans les fonds effectuant des placements en Suisse et à l'étranger, se sont élevées à 4 053 millions de francs, tandis que celles des fonds de placement en valeurs immobilières n'ont pas dépassé 157 millions. Les fonds mixtes sont demeurés stationnaires. A la fin du mois de septembre, la fortune des fonds de placement en titres se montait à 11 560 millions de francs, celle des fonds immobiliers, à 3 779 millions et celle des fonds mixtes, à 248 millions.

Les représentants de *fonds de placement étrangers* ont vendu des parts en Suisse, au cours des trois premiers trimestres, pour un montant de 324 millions de francs, contre 305 millions durant la période correspondante de l'année précédente. Les rachats de parts se sont chiffrés à 315 millions de francs, contre 319 millions en 1971. Une vente nette, n'atteignant que 9 millions de francs, a donc succédé à un achat net de 14 millions.

Pendant le premier semestre, la reprise économique et l'abondance des fonds que leurs détenteurs voulaient placer en francs suisses ont fait monter vigoureusement les cours sur les *marchés suisses des actions*. L'indice calculé par la Banque nationale (moyenne de 1966 = 100) a passé de 157,4 points le 30 décembre 1971 à 190,2 points le 26 mai suivant.

Indice suisse des actions



L'interdiction, faite à la fin du mois de juin, de placer des fonds étrangers en titres suisses a provoqué d'abord une légère baisse des cours, touchant surtout les titres au porteur. Cependant, les cours sont remontés dès le mois de juillet. Le 8 septembre, ils ont atteint 195,2 points, chiffre le plus élevé de l'année. L'annonce de nouvelles mesures destinées à tempérer la surchauffe n'a pas entraîné de baisse. A la fin de l'année, l'indice s'inscrivait à 191,1 points, dépassant ainsi de 21 % le niveau auquel il s'était établi un an auparavant.

Tableau des émissions

(Montants en millions de francs)

Emetteurs	Nombre	Valeur d'émission	Conversions	Recours au marché	Rembour- sements	Recours net au marché	
						1972	1971
<i>Emprunts suisses</i>							
Confédération	2	642,6	325,0	317,6	9,5	308,1	497,6
Cantons	20	800,2	42,0	758,2	—	758,2	723,4
Communes	20	525,4	84,3	441,1	—	441,1	449,9
Usines électriques	24	793,9	237,0	556,9	21,0	535,9	437,2
Industrie	13	334,1	42,0	292,1	—	292,1	640,2
Commerce	3	46,0	—	46,0	—	46,0	32,1
Banques	16	589,4	80,5	508,9	20,0	488,9	441,7
Centrales de lettres de gage	8	438,9	152,0	286,9	—	286,9	129,9
Holdings	15	644,8	—	644,8	—	644,8	470,7
Divers	7	167,9	—	167,9	—	167,9	72,7
Total	128	4 983,2	962,8	4 020,4	50,5	3 969,9	3 895,4
<i>Emprunts étrangers en Suisse</i>							
Total	45	2 908,5	—	2 908,5	439,7	2 468,8	1 617,9
<i>Emissions d'actions suisses</i>							
Usines électriques	2	19,0	—	19,0	—	19,0	2,6
Industrie	15	209,3	—	209,3	2,1	207,2	380,9
Commerce	1	5,7	—	5,7	—	5,7	24,4
Banques	31	595,2	—	595,2	—	595,2	413,3
Holdings	10	138,3	—	138,3	61,0	77,3	51,6
Sociétés d'assurances	3	14,5	—	14,5	—	14,5	—
Divers	14	36,8	—	36,8	16,6	20,2	95,4
Total	76	1 018,8	—	1 018,8	79,7	939,1	968,2
Total général	249	8 910,5	962,8	7 947,7	569,9	7 377,8	6 481,5

Taux d'intérêt les plus fréquents

	Octobre 1972	Octobre 1971
	en %	
Comptes débiteurs ¹		
Crédits en blanc		
Grandes banques	5¾–6	6 –6¼
Banques locales	5¾–6½	6 –6½
Crédits gagés		
Banques cantonales	5¼–6¼	5 –6¼
Grandes banques	5½–6	5¾–6
Banques locales	5½–6¼	5½–6¼
Crédits de construction		
Banques cantonales	5½–6¼	5½–6¼
Grandes banques	5½–6	5¾–6¼
Banques locales	5½–6¼	5¾–6¼
Hypothèques en premier rang sur constructions d'habitations courantes		
Prêts anciens		
Banques cantonales	5 –6	5 –5¾
Grandes banques	5½–5¾	5½–6
Banques locales	5¼–6¼	5¼–6¼
Caisses d'épargne	5¼–6	5¼–5¾
Prêts nouveaux		
Banques cantonales	5¼–5¾	5¼–5¾
Grandes banques	5½–5¾	5¾–6
Banques locales	5½–6	5½–6
Caisses d'épargne	5½–5¾	5½–6

¹ Aux taux d'intérêt s'est ajoutée une commission inchangée de 1/8 à 1/4 % par an.

C. Politique de la Banque nationale

Limites de la politique monétaire suisse

La lutte contre l'inflation en Suisse repose trop exclusivement sur la politique monétaire. Or, on sait que l'efficacité de cette politique a d'étroites limites depuis quelques années. Dès 1969, la Banque nationale a donc insisté auprès des autorités pour qu'elles freinent la surchauffe et le renchérissement subséquent en prenant des mesures dans d'autres domaines. En fait, les autorités n'ont commencé à élargir vraiment leur politique conjoncturelle qu'à la fin de 1972.

Un des principaux moyens de la politique monétaire, la limitation de l'expansion du crédit, a perdu de plus en plus d'efficacité, car les liquidités dont dispose le secteur non bancaire sont devenues beaucoup trop élevées. En outre, les banques ont promis de nombreux crédits au cours du premier semestre, l'échéance de la limitation dont elles avaient convenu avec la Banque nationale étant proche. Par conséquent, l'octroi de crédit a augmenté fortement après la fin de la limitation. Cette limitation a donc eu tout de même quelque effet jusqu'au moment où les banques ont pu compter sur son abolition.

Puisque l'instrument le plus efficace dans les circonstances du moment allait faire défaut, la Banque nationale a dû concentrer ses efforts sur la réduction des disponibilités que les banques détiennent à l'institut d'émission. Cependant, elle ne pouvait aller trop loin dans cette direction, car la création de monnaie scripturale accroissait constamment le besoin de disponibilités bancaires. Si les banques n'avaient pas assez de disponibilités, elles risquaient de rapatrier des fonds, la Suisse possédant des avoirs à l'étranger dans des proportions beaucoup plus importantes que d'autres pays.

Des mesures contre les afflux de fonds, qu'il s'agisse de rapatriements ou d'afflux proprement dits, devaient accroître l'efficacité de la politique monétaire restrictive.

Réduction des disponibilités excédentaires au premier semestre

Consciente des limites générales de son action, la Banque nationale a tenté de réduire les disponibilités excédentaires des banques et de diminuer les liquidités du secteur non bancaire en autorisant l'exportation de capitaux de façon très libérale. Cependant, la diminution des réserves officielles de devises qu'aurait dû provoquer une exportation de capitaux particulièrement importante ne s'est pas produite, bien que les banques aient eu l'obligation, à partir du mois d'août 1971, de convertir immédiatement en devises, sur le marché des changes, les fonds en francs suisses dont la Banque nationale avait autorisé l'exportation. Au mois de février 1972, l'institut d'émission a donc décidé, pour atteindre le but visé, d'obliger les banques à convertir chez lui en dollars une partie des francs suisses dont l'exportation était autorisée. Ces achats de dollars ont entraîné une diminution des

disponibilités bancaires. La Banque nationale a fixé d'abord à 25 % le pourcentage des fonds à convertir chez elle. A partir du 1^{er} mai, elle l'a élevé à 40 %.

Afin de restreindre les liquidités du secteur non bancaire, la Banque nationale a décidé en même temps que, lors de l'émission d'obligations à moyen terme dont les débiteurs sont domiciliés à l'étranger, les banques devraient placer au moins 60 % de ces titres chez leur clientèle domiciliée en Suisse. Au mois de juillet, des mesures prises par le Conseil fédéral ont amené la Banque nationale à appliquer une règle identique aux emprunts en francs suisses dont les débiteurs sont domiciliés à l'étranger.

Le prélèvement d'avoirs minimaux est le moyen le plus courant pour bloquer des disponibilités bancaires. Par une nouvelle interprétation des dispositions relatives aux avoirs minimaux sur l'accroissement des engagements envers l'étranger, dont la Banque nationale avait convenu avec l'Association suisse des banquiers, il a été possible d'augmenter, au mois d'avril, un prélèvement qui était devenu presque insignifiant. En même temps, la Banque nationale a demandé, pour la première fois, le versement d'avoirs minimaux sur l'accroissement des engagements en Suisse, en se fondant sur la convention-cadre qu'elle avait conclue avec les banques au mois de septembre 1969. La date à partir de laquelle l'accroissement se calcule a été fixée au 31 juillet 1971. Ces mesures devaient servir d'avertissement aux banques, dont les promesses de crédit prenaient une ampleur inquiétante: les promesses de crédit à la construction avaient presque doublé par rapport aux montants record de 1969.

Grâce aux ventes de devises, effectuées surtout lorsque des exportations de capitaux étaient soumises à autorisation, grâce au prélèvement d'avoirs minimaux et en raison de l'accroissement vigoureux des besoins en billets, la Banque nationale a pu ramener les disponibilités bancaires, avant la fin du premier semestre, à un montant presque normal. Par contre, ces mesures n'ont pas permis de diminuer sensiblement les liquidités excessives du secteur non bancaire. En outre, il s'est avéré que les banques avaient toujours tendance, malgré la forte diminution de leurs disponibilités, à promettre trop de crédits, ce qui pouvait donner lieu à une nouvelle création de monnaie scripturale. Ces faits étaient d'autant plus alarmants que la limitation du crédit arrivait à son terme à la fin du mois de juillet et qu'une accélération de la conjoncture internationale se dessinait.

Comme les signes de surchauffe devenaient toujours plus nets dans les branches axées sur le marché intérieur, notamment dans le bâtiment, la Banque nationale ne pouvait laisser libre cours à l'évolution du crédit. Au début du mois de juin, elle a donc proposé à l'Association suisse des banquiers d'émettre avec elle des directives concernant l'expansion du crédit.

Mesures d'urgence pour parer à l'afflux de fonds

Lorsque la Grande-Bretagne a décidé de laisser flotter sa monnaie et que les troubles monétaires provoqués par la crise de la livre ont atteint leur paroxysme, le 23 juin, la Banque nationale a suspendu, d'entente avec le Conseil fédéral, ses interventions sur le marché des changes. Cette décision devait avant tout donner aux autorités le temps nécessaire à la préparation de mesures destinées à empêcher que des fonds étrangers ne se déversent dans notre économie. L'arrêté fédéral sur la sauvegarde de la monnaie, que le Parlement avait adopté au mois d'octobre 1971 et que le peuple avait approuvé au mois de juin 1972, offrait au Conseil fédéral la base légale voulue.

Les principales mesures ont interdit, sous réserve de quelques exceptions, les placements étrangers en titres suisses et la vente d'immeubles à des étrangers. La demande étrangère de titres et d'immeubles suisses était en effet considérable; elle contribuait très largement, avec l'expansion du crédit, à accroître les liquidités du secteur non bancaire, et stimulait en outre la hausse des cours en bourse et des prix sur le marché immobilier.

Le Conseil fédéral a complété ces interdictions en obligeant les personnes et les sociétés domiciliées en Suisse, à l'exclusion des établissements soumis à la loi sur les banques, à solliciter une autorisation pour recueillir des fonds à l'étranger.

Pour mieux contrôler et neutraliser l'augmentation des dépôts en banque faits par des personnes et par des sociétés domiciliées à l'étranger, le Conseil fédéral a remplacé par une ordonnance la convention relative aux avoirs minimaux sur l'accroissement des fonds étrangers.

Avant de reprendre ses interventions sur le marché des changes, le 3 juillet, la Banque nationale a informé les banques que des cessions de dollars trop importantes entraîneraient immédiatement la perception d'une commission sur l'accroissement des dépôts étrangers en francs suisses. En dépit de cet avertissement, l'institut d'émission a dû racheter des dollars en assez grande quantité. Sur sa requête, le Conseil fédéral a mis alors en vigueur une ordonnance imposant le prélèvement d'une commission de 2% par trimestre. Cette commission se calcule sur l'accroissement, depuis le 30 juin, des avoirs en francs suisses que les étrangers détiennent dans des banques suisses.

Enfin, le Conseil fédéral a édicté une ordonnance en vertu de laquelle les banques doivent couvrir chaque jour leurs engagements en monnaie étrangère par des avoirs en monnaie étrangère. Cette obligation s'étend également aux opérations à terme. L'ordonnance a pour but d'éviter que les banques n'empruntent des fonds à l'étranger en vue de les céder à la Banque nationale.

Le tableau qui figure à la fin du chapitre donne un aperçu de ces diverses ordonnances.

Mesures prises au second semestre pour restreindre les disponibilités et l'expansion du crédit

Durant les trois premières semaines du mois de juillet, la Banque nationale a dû reprendre des dollars pour près de 5 milliards de francs. Alors qu'elle venait à peine de réduire l'excédent des disponibilités bancaires apparu l'année précédente, elle était contrainte, une fois de plus, de recommencer l'opération. La surchauffe s'étant accentuée, il était d'autant plus urgent, mais aussi plus difficile, de réduire l'offre excessive de monnaie et de crédit.

La Banque nationale a prélevé des avoirs minimaux supplémentaires sur l'accroissement des engagements envers l'étranger, qu'ils soient libellés en francs suisses ou en monnaie étrangère. Se fondant sur la convention-cadre du 1^{er} septembre 1969, elle a relevé en outre, d'entente avec l'Association suisse des banquiers, les taux des avoirs minimaux sur l'accroissement des engagements en Suisse.

Comme l'Association suisse des banquiers a estimé ne pas pouvoir se joindre à l'institut d'émission pour donner des directives concernant l'expansion du crédit, la Banque nationale a agi seule. Vers la fin du mois de juillet, elle a adressé une circulaire aux établissements soumis à la loi sur les banques, les invitant à n'accorder de nouvelles promesses de crédit qu'avec la plus grande réserve, et à maintenir l'expansion de leurs crédits utilisés en Suisse dans des limites ne dépassant pas sensiblement celles qui étaient fixées jusqu'alors. En outre, elle leur a clairement fait savoir que, si la surchauffe persistait, l'expansion du crédit serait soumise vraisemblablement à une nouvelle limitation qui pourrait porter aussi sur l'accroissement des crédits enregistré depuis la fin de la limitation conventionnelle. Ces directives ne pouvaient guère surprendre les banques.

Comme les mécanismes du marché ne provoquaient pas l'exode des fonds qui avaient afflué au mois de juillet, la Banque nationale a accepté, vers la fin de l'été, que les émissions d'emprunts étrangers s'intensifient considérablement. En même temps, elle a porté la part des exportations de capitaux que les banques doivent convertir en dollars à l'institut d'émission de 40 % à 50 % pour les opérations dont la durée ne dépasse pas cinq ans, et à 60 % pour les opérations d'une durée supérieure.

Par ailleurs, l'attrait des placements sur le marché américain a augmenté, ce qui a fait monter le cours du dollar en Suisse. Aussi la Banque nationale a-t-elle pu vendre des dollars pendant la première semaine du mois d'octobre, et réduire ainsi les disponibilités bancaires de 1 milliard de francs environ.

Toutefois, les banques avaient besoin de disponibilités accrues, en raison de l'expansion du crédit. La réduction des disponibilités risquait donc d'entraîner des rapatriements de fonds. Pour parer à ce danger, la Banque nationale a décidé de faciliter les échéances des banques, en leur accordant une aide financière importante. Dans le même esprit, elle a libéré, de la fin du mois d'octobre au début de l'année suivante, une partie des avoirs minimaux sur l'accroissement des engagements en Suisse.

Adoption d'un arrêté instituant des mesures dans le domaine du crédit

Vers la fin de l'année, l'institut d'émission était parvenu à résorber l'excédent des disponibilités bancaires apparu pendant l'été. Néanmoins, les liquidités du secteur non bancaire sont restées considérables. En outre, les promesses de crédit, notamment les promesses de crédit à la construction, ont augmenté plus fortement que jamais, en dépit des directives. Le montant des crédits utilisés a atteint aussi des proportions inquiétantes.

Par ailleurs, le taux de renchérissement est devenu particulièrement alarmant au mois de novembre. Aussi le Conseil fédéral a-t-il décidé de soumettre au Parlement de nouvelles mesures qui visent à stabiliser la conjoncture. Il est regrettable que l'on agisse, une nouvelle fois, trop exclusivement sur le secteur monétaire, car des mesures axées sur un seul secteur ne peuvent avoir qu'une efficacité limitée et risquent, selon les circonstances, d'entraîner une certaine récession.

Au mois de décembre, le Parlement a donc adopté cinq arrêtés fédéraux urgents, soit:

- l'arrêté fédéral instituant des mesures dans le domaine du crédit
- l'arrêté fédéral instituant un dépôt à l'exportation
- l'arrêté fédéral limitant les amortissements admissibles pour les impôts sur le revenu perçus par la Confédération, les cantons et les communes
- l'arrêté fédéral concernant la stabilisation du marché de la construction
- l'arrêté fédéral sur la surveillance des prix, des salaires et des bénéfices

A l'exception de l'arrêté fédéral limitant les amortissements admissibles pour les impôts, ces dispositions ont effet pendant trois ans au plus.

En vertu de l'arrêté fédéral instituant des mesures dans le domaine du crédit, le Conseil fédéral peut exiger le versement d'avoirs minimaux calculés sur l'état et sur l'accroissement des engagements en Suisse et envers l'étranger, limiter l'expansion des crédits bancaires en Suisse et soumettre les émissions publiques de papiers-valeurs à une autorisation. En outre, l'arrêté prévoit la possibilité d'interdire la publicité en faveur du crédit personnel et de la vente à tempérament, ainsi que de rendre plus difficile la conclusion de telles opérations.

La Banque nationale arrête les dispositions d'exécution et en assure l'application.

Mesures monétaires prises en 1972

Dispositions prises par le Conseil fédéral en liaison avec la Banque nationale¹

26 juin 1972

Ordonnance concernant le placement de fonds étrangers

Interdiction de placer des fonds étrangers dans des papiers-valeurs suisses et dans des hypothèques grevant des immeubles en Suisse

Arrêté du Conseil fédéral interdisant le placement de fonds étrangers dans des immeubles en Suisse

4 juillet 1972

Ordonnance concernant la rémunération des fonds étrangers

1. *Interdiction de rémunérer* les avoirs étrangers en francs suisses ayant afflué dans les banques depuis le 31 juillet 1971
2. *Prélèvement d'une commission trimestrielle de 2%* sur les avoirs étrangers en francs suisses ayant afflué dans les banques depuis le 30 juin 1972

5 juillet 1972

Ordonnance portant obligation de solliciter une autorisation pour recueillir des fonds à l'étranger

Obligation faite aux personnes et aux sociétés domiciliées en Suisse qui ne sont pas soumises à la loi sur les banques de solliciter une autorisation pour recueillir à l'étranger des fonds en francs suisses ou en monnaie étrangère

Ordonnance concernant les positions en monnaie étrangère des banques

Chaque jour, à la clôture, le total des avoirs en monnaie étrangère d'une banque doit couvrir le total de ses engagements en monnaie étrangère

Application suspendue du 16 octobre 1972 au 29 janvier 1973

Ordonnance concernant les avoirs minimaux sur les fonds étrangers

Voir les dispositions prises par la Banque nationale, lettre B

¹ En vertu de l'article premier de l'arrêté fédéral du 8 octobre 1971 sur la sauvegarde de la monnaie

Dispositions prises par la Banque nationale

A. Mesures relatives aux exportations de capitaux¹

depuis la mi-août 1971	Obligation de convertir sur le marché suisse des changes tous les fonds libellés en francs suisses dont l'exportation est soumise à autorisation
14 février 1972	<p>Conversion en dollars à la Banque nationale, au prix de vente officiel de 3,9265, d'au moins 25% du montant nominal des exportations de capitaux sous forme d'emprunts en francs suisses, d'obligations à moyen terme en francs suisses et de crédits bancaires en francs suisses</p> <p>Déroptions, avec l'assentiment de la Banque nationale, pour des consolidations ou pour le financement d'exportations</p> <p>L'émission d'obligations à moyen terme libellées en francs suisses est soumise à deux conditions supplémentaires:</p> <ul style="list-style-type: none">– les banques doivent placer au moins 60% de chaque émission chez leurs clients domiciliés en Suisse– ces obligations ne peuvent être cédées à des banques domiciliées à l'étranger
1 ^{er} mai 1972	Majoration à 40% de la part à convertir à la Banque nationale et fixation à 3,88 du cours de conversion
10 juillet 1972	<p>Limitation de la validité des autorisations à deux mois</p> <p>Fixation du cours de conversion à 3,80 ou au cours de l'offre, s'il dépasse 3,80</p> <p>Les banques doivent placer chez leurs clients domiciliés en Suisse au moins 60% de chaque emprunt étranger en francs suisses; le produit de l'emprunt doit être utilisé à l'étranger²</p> <p>Montant minimal d'une obligation à moyen terme:</p> <ul style="list-style-type: none">– 20 000 fr. pour une obligation souscrite par une personne domiciliée en Suisse– 50 000 fr., comme auparavant, pour une obligation souscrite par une personne domiciliée à l'étranger
1 ^{er} septembre 1972	<p>Majoration de la part à convertir à la Banque nationale:</p> <ul style="list-style-type: none">– exportation de capitaux pour une durée inférieure ou égale à cinq ans 50%– exportation de capitaux pour une durée supérieure à 5 ans 60%

¹ Mesures prises, à une exception près, mentionnée ci-dessous, en vertu de l'article 8 de la loi sur les banques

² Mesure prise en vertu de l'ordonnance du 26 juin 1972 concernant le placement de fonds étrangers

B. Mesures relatives aux avoirs minimaux sur l'accroissement des engagements envers l'étranger

1. Convention du 16 août 1971 concernant les avoirs minimaux extraordinaires et la rémunération des fonds étrangers

Sur l'état en fin de mois:

a) août 1971 à février 1972

100% de l'accroissement net depuis le 31 juillet 1971

accroissement net = accroissement des engagements envers l'étranger en francs suisses et en monnaie étrangère, y compris les fonds reçus de l'étranger à titre fiduciaire

moins

accroissement des placements à l'étranger en francs suisses et en monnaie étrangère, y compris les fonds reçus de Suisse et de l'étranger à titre fiduciaire et placés à l'étranger

b) mars à mai 1972

50% de l'accroissement net depuis le 31 juillet 1971

accroissement net = accroissement des engagements envers l'étranger en francs suisses et en monnaie étrangère, y compris les fonds reçus de l'étranger à titre fiduciaire et placés en Suisse

moins

accroissement des placements à l'étranger en monnaie étrangère, y compris les placements à l'étranger en francs suisses assimilés à des placements en monnaie étrangère, ainsi que les achats de devises à terme contre des francs suisses, et sous déduction des ventes de devises à terme contre des francs suisses

2. Ordonnance du 5 juillet 1972 concernant les avoirs minimaux sur les fonds étrangers

Sur l'état en fin de mois:

a) juin à septembre 1972

40% de l'accroissement des engagements envers l'étranger en francs suisses, y compris les fonds en francs suisses reçus de l'étranger à titre fiduciaire et placés en Suisse

20% de l'accroissement des engagements envers l'étranger en monnaie étrangère, y compris les fonds en monnaie étrangère reçus de l'étranger à titre fiduciaire et placés en Suisse

20% de l'accroissement des engagements envers l'étranger en monnaie étrangère auquel ne correspond pas d'accroissement des placements à l'étranger en monnaie étrangère

Remarques: 1° l'accroissement des placements à l'étranger en monnaie étrangère se calcule comme il est indiqué sous 1.b)

2° les avoirs minimaux ne doivent pas dépasser 90% de l'accroissement des fonds étrangers

- b) octobre à décembre 1972 Le mode de calcul reste le même, mais les taux deviennent les suivants:
- 80% de l'accroissement des engagements envers l'étranger en francs suisses
 - 10% de l'accroissement des engagements envers l'étranger en monnaie étrangère
 - 70% de l'accroissement des engagements envers l'étranger en monnaie étrangère auquel ne correspond pas d'accroissement des placements à l'étranger en monnaie étrangère
- Remarque: les avoirs minimaux ne doivent pas dépasser 90% de l'accroissement des engagements envers l'étranger

C. Mesures relatives aux avoirs minimaux sur l'accroissement des engagements en Suisse¹

- 5 avril 1972 Décision de prélever pour la première fois des avoirs minimaux sur l'accroissement des engagements en Suisse
- Application des taux suivants à l'accroissement depuis le 31 juillet 1971:
- | | |
|---|------|
| – comptes créanciers à vue | 20 % |
| – dépôts d'épargne, livrets et carnets de dépôts | 2,5% |
| – obligations de caisse d'une durée de moins de 5 ans | 2,5% |
- 21 juillet 1972 Majoration des taux:
- | | |
|---|------|
| – comptes créanciers à vue | 28 % |
| – dépôts d'épargne, livrets et carnets de dépôts | 3,5% |
| – obligations de caisse d'une durée de moins de 5 ans | 3,5% |
- 31 octobre 1972 Restitution temporaire de 20% des avoirs minimaux

¹ Mesures prises en vertu de la convention-cadre concernant les avoirs minimaux et l'expansion du crédit, que la Banque nationale et les banques suisses ont conclue le 1^{er} septembre 1969

D. Mesures relatives à la limitation de l'expansion du crédit

Convention-cadre

Le 15 février 1971, la Banque nationale et l'Association suisse des banquiers ont décidé de proroger d'un an, soit jusqu'au 31 juillet 1972, les dispositions d'application de la convention-cadre. Elles les ont adaptées de la façon suivante:

la quote-part de chaque banque pour la période allant du 1^{er} août 1971 au 31 juillet 1972 correspond à la quote-part fixée pour les douze mois précédents, à laquelle s'ajoutent 0,7% des crédits hypothécaires et 2% des prêts aux collectivités de droit public qui étaient en cours le 31 janvier 1971.

24 juillet 1972

Directives

La Banque nationale recommande expressément aux banques d'observer les directives suivantes lorsqu'elles accordent des promesses de crédit: «Le taux d'accroissement des crédits octroyés en comptes débiteurs (comptes courants débiteurs, avances et prêts à terme fixe), ainsi que sous la forme d'effets de change, d'avances et de prêts à des collectivités de droit public et de placements hypothécaires ne devrait pas dépasser sensiblement le taux actuel.»

D. Autorités et direction de la Banque

Les changements suivants se sont produits dans les *autorités de la Banque*:

Monsieur H. Meyer-Scholer, Liestal, qui faisait partie du *Conseil de banque* depuis 1961, a renoncé à son mandat au mois d'avril 1972 pour raison d'âge.

Pour lui succéder, l'Assemblée générale a nommé Monsieur J. E. Haefely, vice-président du conseil d'administration de la maison Emile Haefely & Cie S. A., Binningen.

Par ailleurs, le Conseil de banque a procédé aux nominations suivantes:

Au *Comité local d'Aarau*, Monsieur P. H. Kern, délégué du conseil d'administration et président de la direction de la maison Kern & Cie S. A., Aarau, a été appelé à occuper, au mois d'avril 1972, le siège resté vacant depuis la fin du mois de septembre 1971, à la suite de la démission de Monsieur H. Hämmerli.

Monsieur Ch. Aubert, directeur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Genève, Petit-Lancy, a été nommé membre du *Comité local de Genève*, en remplacement de Monsieur J. Gay, Chêne-Bourg, qui avait atteint la limite d'âge. Monsieur J. Gay, qui était entré au Comité local de Genève en 1952, en avait assumé la présidence depuis la fin du mois de mai 1955.

Pour succéder à Monsieur T. Frigerio, Muzzano, vice-président du *Comité local de Lugano*, qui a démissionné pour raison d'âge, le Conseil de banque a fait appel à Monsieur D. Poggioli, directeur d'un bureau fiduciaire, Lugano. Monsieur T. Frigerio était membre de ce Comité local depuis 1955, et vice-président depuis la fin du mois de février 1969.

Enfin, Monsieur R. Nef-Suter, président du *Comité local de Saint-Gall*, auquel il appartenait depuis 1953, a renoncé à son mandat au mois d'avril 1972, pour raison d'âge également. C'est Monsieur V. Widmer, président du conseil d'administration de la maison Union S. A., Saint-Gall, qui a été appelé à lui succéder.

Nous exprimons aux membres de nos autorités qui ont démissionné nos remerciements pour les précieux services qu'ils ont rendus à l'institut d'émission et pour l'intérêt qu'ils lui ont témoigné.

Les changements suivants se sont produits dans la *direction de la Banque*:

Le Conseil fédéral a nommé suppléant du chef du 3^e département, à partir du 1^{er} avril 1972, Monsieur P. Flückiger, auparavant directeur de division au siège de Zurich.

De plus, il a nommé suppléant du chef du 1^{er} département, à partir du 1^{er} janvier 1973, Monsieur P. Ehrsam, juriste-conseil de la Banque, auparavant directeur de division au siège de Zurich.

Le Comité de banque a nommé secrétaire général, à partir du 1^{er} avril 1972, Monsieur H. Meyer, auparavant fondé de pouvoirs du service d'études et de statistique, en remplacement de Monsieur H. R. Läng, directeur de division au siège de Zurich, auquel d'autres tâches ont été confiées.

Comptes annuels

1. Commentaire

2. Compte de profits et pertes pour 1972

3. Bilan arrêté au 31 décembre 1972

Commentaire

En 1972, le *bilan* s'est accru de 3,4 milliards de francs en chiffre rond, pour atteindre 31,4 milliards à la fin de l'année.

A l'actif, l'accroissement provient surtout des réserves de devises, qui ont augmenté de 2 milliards de francs et se sont inscrites à 12,3 milliards, ainsi que des crédits accordés par l'institut d'émission. En effet, le portefeuille d'effets sur la Suisse s'est accru de 855 millions pour se chiffrer à 936 millions de francs, alors que les avances sur nantissement ont progressé de 390 millions, passant ainsi à 419 millions.

Au passif, la circulation des billets a augmenté de 2,3 milliards de francs et s'est inscrite à 16,6 milliards. Par contre, les engagements à vue ont baissé de 0,8 milliard pour s'établir à 11 milliards de francs. Cette diminution s'explique par le fait que les avoirs en comptes de virements ont décréu de 1,5 milliard et que les avoirs de la Confédération ont augmenté de 0,7 milliard de francs.

Si l'on déduit les swaps et les crédits destinés au financement des échéances annuelles du système bancaire, le bilan a passé de 27,7 milliards de francs à la fin de 1971 à 25,6 milliards à la fin de 1972.

A l'exception des 1200 millions de dollars, en chiffre rond, que les banques ont cédés sur la base de swaps pour la fin de l'année et qui ont été comptabilisés au cours du jour, la Banque a inscrit toutes ses réserves de devises au cours inférieur d'achat, qui avait été fixé à 3,7535 après l'accord conclu à Washington au mois de décembre 1971 et s'appliquait encore à la fin de 1972.

Le 31 décembre 1972, l'accord de swap conclu avec la Banque de Réserve Fédérale de New York garantissait 1170 millions de dollars contre les risques de change. Au fur et à mesure que des dénouements de swaps se produiront, la Banque réalisera un bénéfice comptable qu'elle affectera à des réserves.

Dans le *compte de profits et pertes*, le principal poste de recettes est le «produit des opérations sur or et sur devises». Ces recettes atteignent fr. 119 357 736,15, soit 42 millions de plus qu'en 1971. Elles proviennent des intérêts perçus sur une partie des réserves de devises, ainsi que du produit des swaps conclus avec les banques pour certaines échéances.

La Banque a utilisé les recettes provenant des intérêts perçus sur une autre partie des réserves de devises et sur les bons du Trésor étrangers libellés en francs suisses, pour amortir au cours de 3,7535 les réserves de devises qui, à la fin de 1971, étaient comptabilisées au cours médian de 3,84. Cette opération a nécessité un prélèvement de 146,8 millions de francs sur les profits réalisés.

En outre, la Banque a affecté 115 millions de francs à la «provision pour risques monétaires et risques de change» destinée à l'amortissement, prévu par l'arrêté fédéral du 15 décembre 1971, de la reconnaissance de dette que la Confédération a remise après la

réévaluation du 9 mai 1971. Il manque encore fr. 459 854 362,55 pour que cette reconnaissance de dette soit amortie entièrement. Les autres recettes provenant des réserves de devises et des bons du Trésor étrangers libellés en francs suisses ont servi à constituer des réserves, qui sont comptabilisées sous «autres postes du passif».

Le produit des opérations sur la Suisse a diminué, en raison surtout des ventes de titres figurant sous «fonds publics» que la Banque avait effectuées durant l'année précédente. En 1972, la Banque a vendu le reste de ces titres. Le bénéfice comptable ainsi réalisé s'est inscrit à fr. 3 473 364,35. Il a été affecté à la «provision pour risques monétaires et risques de change».

Les frais d'administration, les intérêts bonifiés par la Banque, les frais de confection des billets, les dépenses pour les bâtiments, les amortissements sur le mobilier et les impôts se sont inscrits, au total, à 52,4 millions de francs. Après le versement de 65 millions de francs aux provisions pour confection de billets, pour risques non assurés, pour bâtiments de la Banque et pour opérations d'open-market, après l'attribution de 3 millions de francs aux institutions de prévoyance de la Banque, il reste un bénéfice net de fr. 7 515 826,40.

Compte de profits et pertes

Arrêté au 31 décembre 1972

Dépenses

Frais généraux et d'administration		
Autorités de la Banque	fr.	378 146,05
Personnel	fr.	18 788 502,67
Frais généraux et frais de bureau	fr.	3 076 399,36
Divers	fr.	<u>1 906 630,94</u>
	fr.	24 149 679,02
Intérêts pour bons du Trésor de la Confédération	fr.	10 593 012,10
Intérêts aux comptes de dépôts	fr.	889 655,45
Dépenses pour les bâtiments de la Banque	fr.	2 839 535,85
Amortissements sur le mobilier	fr.	3 863 894,80
Frais de confection de billets de banque	fr.	7 600 899,95
Impôts	fr.	2 466 809,35
Provision pour confection de billets de banque	fr.	10 000 000.—
Provision pour risques non assurés	fr.	8 000 000.—
Provision pour bâtiments de la Banque	fr.	20 000 000.—
Provision pour opérations d'open-market	fr.	27 000 000.—
Attribution aux institutions de prévoyance de la Banque	fr.	3 000 000.—
Bénéfice net	fr.	7 515 826,40
		<u>fr. 127 919 312,92</u>

Recettes

Produit des opérations en or et en devises	fr. 119 357 736,15
Escompte et commissions sur effets à l'encaissement	fr. 3 767 751,79
Produit des avances sur nantissement	fr. 602 493,35
Produit des fonds publics appartenant à la Banque	fr. 1 192 581.—
Intérêts sur comptes correspondants en Suisse	fr. 250 020,95
Commissions	fr. 2 053 118,73
Divers	fr. 695 610,95

fr. 127 919 312,92

Bilan arrêté au 31 décembre 1972

Actif

Caisse			
Or, en Suisse et à l'étranger	fr.	11 879 706 454,30	
Autres valeurs en caisse	fr.	22 720 567,45	fr. 11 902 427 021,75
Devises			fr. 12 323 138 404,26
Bons du Trésor étrangers en francs suisses			fr. 4 277 980 000.—
Portefeuille suisse			
Effets sur la Suisse	fr.	770 279 356,85	
Obligations escomptées	fr.	13 772 133,80	
Bons du Trésor de la Confédération	fr.	152 000 000.—	fr. 936 051 490,65
Avances sur nantissement			fr. 418 846 431,90
Fonds publics			
pouvant servir de couverture	fr.	—.—	
autres	fr.	1.—	fr. 1.—
Correspondants en Suisse			fr. 142 315 937,48
Correspondants à l'étranger			fr. 27 457 460,19
Reconnaissance de dette de la Confédération ¹			fr. 1 243 514 066,53
Effets à l'encaissement			fr. 18 886 845,59
Chèques postaux			fr. 9 831 903,78
Coupons			fr. 109 963,35
Bâtiments de la Banque			fr. 1 500 000.—
Mobilier			fr. 1.—
Autres postes de l'actif			fr. 35 803 735,90
Capital social non versé			fr. 25 000 000.—
			<u>fr. 31 362 863 263,38</u>

¹ Selon l'arrêté fédéral du 15 décembre 1971.

Passif			
Billets en circulation			fr. 16 634 984 425.—
Comptes de virements			
Comptes de virements des banques,			
du commerce et de l'industrie	fr. 9 312 574 873,74		
Comptes de virements de banques			
étrangères	fr. 279 507 823,31	fr. 9 592 082 697,05	
Confédération		fr. 1 380 338 432,13	
Déposants		fr. 31 402 459,36	
Accords de paiements et de clearing avec l'étranger		fr. 17 036 571,40	
Chèques en circulation		fr. 13 226 452,40	
Avoirs minimaux des banques sur:			
les engagements en Suisse	fr. 1 448 677 400.—		
les engagements envers l'étranger . .	fr. 580 584 000.—	fr. 2 029 261 400.—	
Engagements à terme			
Rescriptions de stérilisation	fr. 72 700 000.—		
Comptes spéciaux ²	fr. 2 500 000.—	fr. 75 200 000.—	
Autres postes du passif		fr. 499 155 295,66	
Capital social		fr. 50 000 000.—	
Fonds de réserve		fr. 39 000 000.—	
Provision pour risques monétaires et risques de change		fr. 783 659 703,98	
Provision pour confection de billets de banque		fr. 60 000 000.—	
Provision pour risques non assurés		fr. 35 000 000.—	
Provision pour bâtiments de la Banque		fr. 40 000 000.—	
Provision pour intérêts sur bons du Trésor de la Confédération		fr. 25 000 000.—	
Provision pour opérations d'open-market		fr. 50 000 000.—	
Bénéfice net		fr. 7 515 826,40	
		<u>fr. 31 362 863 263,38</u>	

² Dépassement du taux d'accroissement des crédits
(art. 13 de la Convention entre la Banque nationale et les banques du 1^{er} septembre 1969).

Détail des comptes annuels

Actif du bilan

Encaisse

Solde en caisse au 31 décembre 1971, y compris l'or	fr.	20 359 630 429,16
Entrées au cours de l'année 1972	fr.	41 085 614 672,81
	fr.	<u>61 445 245 101,97</u>
Sorties au cours de l'année 1972	fr.	42 338 501 545,22
Solde en caisse au 31 décembre 1972, y compris l'or	fr.	<u>19 106 743 556,75</u>
Détail de l'encaisse au 31 décembre 1972:		
Or	fr.	11 879 706 454,30
Monnaies divisionnaires	fr.	22 701 107,78
Divers	fr.	19 459,67
Total selon bilan	fr.	<u>11 902 427 021,75</u>
plus nos propres billets en caisse	fr.	<u>7 204 316 535.—</u>
Total	fr.	<u>19 106 743 556,75</u>

L'or est porté en compte à fr. 4 595,74 le kilogramme de fin.

Devises

Montant au 31 décembre 1971	fr.	10 323 280 254,57
Entrées en 1972	fr.	151 573 471 328,34
	fr.	<u>161 896 751 582,91</u>
Sorties en 1972	fr.	149 426 824 454,75
Amortissements des dollars		
de 3,84 à 3,7535	fr.	<u>146 788 723,90</u>
Montant au 31 décembre 1972	fr.	<u>12 323 138 404,26</u>

Bons du Trésor étrangers en francs suisses	En portefeuille au 31 décembre 1971	fr. 4 277 980 000.—
	Entrées en 1972	fr. —.—
	Sorties en 1972	fr. —.—
	En portefeuille au 31 décembre 1972	fr. 4 277 980 000.—

Escompte

Effets sur la Suisse

En portefeuille au 31 décembre 1971	409 effets représentant	fr. 78 129 964,50
Escomptés au cours de l'année 1972	1940 effets représentant	fr. 1 935 394 135,12
	2349 effets représentant	fr. 2 013 524 099,62
Encaissés au cours de l'année 1972	1895 effets représentant	fr. 1 243 244 742,77
En portefeuille au 31 décembre 1972	454 effets représentant	fr. 770 279 356,85

Bons du Trésor de la Confédération

En portefeuille au 31 décembre 1971	fr. —.—
Escomptés au cours de l'année 1972:	
remis par la Confédération	fr. —.—
remis par le marché	fr. 280 000 000.—
	fr. 280 000 000.—
Encaissés au cours de l'année 1972	fr. 128 000 000.—
En portefeuille au 31 décembre 1972	fr. 152 000 000.—

Obligations

En portefeuille au 31 décembre 1971	fr. 2 391 471,55
Escomptées au cours de l'année 1972	fr. 18 172 509,60
	fr. 20 563 981,15
Encaissées au cours de l'année 1972	fr. 6 791 847,35
En portefeuille au 31 décembre 1972	fr. 13 772 133,80

Avances sur nantissement	Montant des avances au 31 décembre 1971	fr.	28 461 085,85
	Avances accordées durant l'année 1972	fr.	1 073 347 628,75
			<u>fr. 1 101 808 714,60</u>
	Avances remboursées durant l'année 1972	fr.	682 962 282,70
	Montant des avances au 31 décembre 1972	fr.	<u>418 846 431,90</u>

Le nombre des comptes d'avances sur nantissement s'élevait à 63 le 31 décembre 1972. Le montant des obligations de la Confédération, des créances inscrites dans le livre de la dette de la Confédération, des obligations des cantons et des communes, ainsi que des banques cantonales au sens de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne, remises en nantissement, représentait, le 31 décembre 1972, 53% de la somme totale des gages.

Fonds publics appartenant à la Banque	En portefeuille au 31 décembre 1971	fr.	10 833 751.—
	Sorties en 1972	fr.	14 307 114,35
	moins bénéfice comptable	fr.	<u>3 473 364,35</u>
	En portefeuille au 31 décembre 1972	fr.	<u>10 833 750.—</u>
			<u>fr. 1.—</u>

Comptes des correspondants en Suisse	Avoir de la Banque au 31 décembre 1971	fr.	72 417 348,36
	En 1972, de la part des correspondants, la Banque a été créditée de		<u>fr. 16 108 779 192,95</u>
			<u>fr. 16 181 196 541,31</u>
	En 1972, de la part des correspondants, la Banque a été débitée de		<u>fr. 16 038 880 603,83</u>
	Avoir de la Banque au 31 décembre 1972	fr.	<u>142 315 937,48</u>

Au 31 décembre 1972, le réseau des correspondants en Suisse de la Banque s'étendait à 384 places bancables et 168 places auxiliaires. Le nombre des mandats de correspondants s'élevait à 502.

Comptes des correspondants à l'étranger	Montant au 31 décembre 1971	fr.	22 839 517,12
	Entrées en 1972	fr.	2 787 756 348,61
			<u>fr. 2 810 595 865,73</u>
	Sorties en 1972	fr.	2 783 138 405,54
	Montant au 31 décembre 1972	fr.	<u>27 457 460,19</u>

Encaissement

La Banque a reçu à l'encaissement au cours de l'année 1972:

33 579 chèques et effets pour fr. 2 305 689 672,78 sur des maisons faisant partie d'une chambre de compensation,

22 846 chèques et effets pour fr. 711 407 804,83 sur d'autres tirés,

56 425 chèques et effets pour fr. 3 017 097 477,61 au total.

Comptes de chèques postaux

Avoir en comptes de chèques postaux au 31 décembre 1971 fr. 3 586 487,67

En 1972, les comptes de chèques postaux ont été crédités de fr. 66 890 160 018,50

fr. 66 893 746 506,17

En 1972, les comptes de chèques postaux ont été débités de fr. 66 883 914 602,39

Avoir en comptes de chèques postaux au 31 décembre 1972 fr. 9 831 903,78

Le mouvement entre les comptes des clients de la Banque et les comptes de chèques postaux s'est développé comme il suit durant l'exercice:

17 147 virements de la Banque nationale à l'Administration des postes fr. 4 296 949 930,40

30 973 virements de l'Administration des postes à la Banque nationale fr. 35 976 546 568,26

Total fr. 40 273 496 498,66

**Immeubles
et mobilier
de la Banque**

Immeubles

Au 31 décembre 1972, la valeur en compte des bâtiments atteignait
comme en 1971. fr. 1 500 000.—

L'assurance contre l'incendie s'élevait à fr. 70 182 200.—.

Les dépenses pour rénovation et entretien des immeubles, installa-
tions nouvelles, éclairage, chauffage, garde et nettoyage des locaux
se sont élevées à fr. 3 247 971,55

Après déduction du produit des locations dans les bâtiments de la
Banque, soit fr. 408 435,70

il reste un excédent de dépenses de fr. 2 839 535,85

Mobilier

Le mobilier figurait dans les livres au 31 décembre 1971 pour une
valeur de fr. 1.—

Les achats faits en 1972 pour le montant de fr. 3 863 894,80
ont été entièrement amortis.

Le solde au 31 décembre 1972 est ainsi ramené à fr. 1.—

Passif du bilan

Emission et couverture des billets

(voir annexes n^{os} 1 et 2)

La circulation des billets de la Banque nationale se montait:

au 31 décembre 1971 à	fr. 14 309 943 700
au 31 décembre 1972 à	fr. 16 634 984 425
Augmentation	fr. 2 325 040 725

La circulation des billets s'est élevée en moyenne à fr. 14 080 369 890; elle a atteint au maximum (le 22 décembre) fr. 17 126 499 605 et au minimum (le 16 février) fr. 12 814 551 035.

Durant l'exercice, la Banque a retiré pour les détruire 48 635 450 billets rappelés ou détériorés d'une valeur nominale de fr. 3 653 650 000, qui ont été remplacés par des coupures neuves.

Parmi les billets rappelés, n'étaient pas encore rentrés, le 31 décembre 1972:

billets de 1000 francs, au verso «Fonderie»	fr. 17 654 000
billets de 500 francs, au verso «Brodeuses»	fr. 4 500 000
billets de 100 francs, au verso «Faucheur»	fr. 18 078 900
billets de 50 francs, au verso «Bûcheron»	fr. 6 479 900
billets de 20 francs, au recto «Tête de Pestalozzi»	fr. 7 096 180
Total	fr. 53 808 980

La Banque nationale est tenue d'échanger à leur valeur nominale les billets de 1000, 500, 100 et 50 francs mentionnés ci-dessus jusqu'au 30 septembre 1978, les billets de 20 francs du type Pestalozzi jusqu'au 31 mars 1976.

Couverture des billets au 31 décembre 1972:

Or	fr. 11 879 706 454
Autres actifs pouvant servir de couverture:	
Devises	fr. 12 323 138 404
Bons du Trésor étrangers en francs suisses	fr. 4 277 980 000
Portefeuille suisse	fr. 936 051 491
Avances sur nantissement	fr. 418 846 432
Couverture totale des billets	fr. 29 835 722 781

La couverture-or de la circulation des billets s'est élevée au maximum à 92,70% (le 16 février), au minimum à 69,36% (le 22 décembre). La couverture-or de la circulation

des billets et des engagements à vue a atteint au maximum 56,58% (le 15 juin), au minimum 42,96% (le 29 décembre).

Service des virements
(voir annexe n° 3)

Solde de l'avoir en comptes de virements au 31 décembre 1971	fr.	11 094 655 371,83
En 1972, les écritures se sont élevées au crédit à	fr.	3 115 293 171 205,70
		<u>fr. 3 126 387 826 577,53</u>
En 1972, les écritures se sont élevées au débit à	fr.	3 116 795 743 880,48
Solde de l'avoir en comptes de virements au 31 décembre 1972	fr.	<u>9 592 082 697,05</u>

En 1972, le 99,52% du mouvement total a été réglé sans espèces, par virements dans les livres de la Banque.

Sur le montant total des virements, soit 8 196 564 postes représentant fr. 6 232 088 915 086,18 les opérations de clearing bancaire passées par les comptes de virements de la Banque nationale se sont élevées à . 7 371 694 postes représentant fr. 5 635 107 439 518,26 dont 7 284 948 postes représentant fr. 1 963 197 364 990,32 ont été compensés par les comptes de clearing bancaire tenus à la Banque nationale.

Le 31 décembre 1972, le nombre des comptes de virements s'élevait à 1392.

Comptes de la Confédération

Service des versements et paiements

Montant des avoirs de la Confédération au 31 décembre 1971	fr.	713 693 048,70
En 1972, les écritures se sont élevées au crédit à	fr.	63 310 005 726.—
		<u>fr. 64 023 698 774,70</u>
En 1972, les écritures se sont élevées au débit à	fr.	62 643 360 342,57
Montant des avoirs de la Confédération au 31 décembre 1972	fr.	<u>1 380 338 432,13</u>

Le mouvement total se répartit comme il suit:

	Crédits	Débits
Caisse d'Etat fédérale	fr. 18 300 155 903,34	fr. 17 558 143 412,68
Entreprise des PTT	fr. 41 395 665 545,31	fr. 41 395 690 911,17
Chemins de fer fédéraux	fr. 3 340 560 860,56	fr. 3 340 241 887,92
Autres administrations	fr. 273 623 416,79	fr. 349 284 130,80
Total	<u>fr. 63 310 005 726.—</u>	<u>fr. 62 643 360 342,57</u>

Comptes de dépôt	Solde des comptes de dépôt au 31 décembre 1971	fr. 30 712 129,21
	En 1972, les écritures se sont élevées au crédit à	fr. 1 647 483 805,88
		<u>fr. 1 678 195 935,09</u>
	En 1972, les écritures se sont élevées au débit à	fr. 1 646 793 475,73
	Solde des comptes de dépôt au 31 décembre 1972	<u>fr. 31 402 459,36</u>
Accords de paiements et de clearing avec l'étranger	Les comptes des accords de paiements et de clearing accusaient au 31 décembre 1971 des avoirs de tiers se montant à	fr. 15 302 570,24
	En 1972, les écritures sur ces comptes se sont élevées au crédit à	fr. 1 613 191 428,75
		<u>fr. 1 628 493 998,99</u>
	En 1972, les écritures sur ces comptes se sont élevées au débit à	fr. 1 611 457 427,59
	Solde des comptes au 31 décembre 1972	<u>fr. 17 036 571,40</u>
Avoirs minimaux des banques	Solde au 31 décembre 1971	fr. 516 364 000.—
	En 1972, les comptes ont été crédités de	fr. 7 819 311 002,90
		<u>fr. 8 335 675 002,90</u>
	Ils ont été débités du montant des avoirs restitués	fr. 6 306 413 602,90
	Solde des comptes au 31 décembre 1972	<u>fr. 2 029 261 400.—</u>
	Ce montant provient des:	
	engagements en Suisse	fr. 1 448 677 400.—
	engagements envers l'étranger	fr. 580 584 000.—
		<u>fr. 1 448 677 400.—</u>
Engagements à terme <i>Rescriptions de stérilisation</i>	Solde au 31 décembre 1971	fr. 313 100 000.—
	En 1972, les comptes ont été crédités, par le débit des comptes de virements de banques, de	fr. 93 000 000.—
		<u>fr. 406 100 000.—</u>
	Ils ont été débités par le crédit des comptes de virements des banques, de	fr. 333 400 000.—
	Solde des comptes au 31 décembre 1972	<u>fr. 72 700 000.—</u>
	Les rescriptions de stérilisation résultent du placement dans les banques, le 1 ^{er} octobre 1960, de bons du Trésor destinés à réduire la liquidité du marché.	
<i>Comptes spéciaux</i> ¹	En 1972, les comptes ont été crédités de	fr. 357 370 000.—
	Les comptes ont été débités du montant des avoirs restitués	fr. 354 870 000.—
	Solde au 31 décembre 1972	<u>fr. 2 500 000.—</u>

¹ Dépassement du taux d'accroissement des crédits
(art. 13 de la Convention entre la Banque nationale et les banques du 1^{er} septembre 1969).

Chèques en circulation	Tirages sur la Banque, en circulation		
	au 31 décembre 1971	114 chèques représentant fr.	2 348 659,27
	En 1972, le compte a été crédité de .	7 117 chèques représentant fr.	1 570 327 307,97
		7 231 chèques représentant fr.	1 572 675 967,24
	En 1972, le compte a été débité de .	7 102 chèques représentant fr.	1 559 449 514,84
	Restaient en circulation au 31 décembre 1972	129 chèques représentant fr.	13 226 452,40

**Fonds propres
de la Banque**

Capital social

Le capital social de fr. 50 000 000.—, divisé en 100 000 actions de fr. 500.— chacune, dont le 50% versé, soit fr. 250.— par action, est resté sans changement.

Le Comité de banque a approuvé, pendant l'année, le transfert de 1661 actions au nom de nouveaux propriétaires.

Suivant les inscriptions au registre des actionnaires, le capital social se trouvait réparti au 31 décembre 1972 entre:

1853 actionnaires particuliers possédant chacun	1 action
1148 actionnaires particuliers possédant chacun	2 actions
1041 actionnaires particuliers possédant chacun de	3 à 5 actions
550 actionnaires particuliers possédant chacun de	6 à 10 actions
334 actionnaires particuliers possédant chacun de	11 à 25 actions
148 actionnaires particuliers possédant chacun de	26 à 50 actions
59 actionnaires particuliers possédant chacun de	51 à 100 actions
25 actionnaires particuliers possédant chacun de	101 à 200 actions
15 actionnaires particuliers possédant chacun plus de	200 actions
5173 actionnaires particuliers possédant ensemble	41 727 actions
24 cantons et demi-cantons possédant ensemble	38 741 actions
28 banques cantonales possédant ensemble	16 886 actions
52 autres collectivités et établissements de droit public possédant ensemble	2 646 actions
5277 actionnaires possédant ensemble	100 000 actions

Le 58,27% du capital social appartient aux cantons, aux banques cantonales, ainsi qu'à d'autres collectivités et établissements de droit public, et le 41,73% à des actionnaires particuliers.

Fonds de réserve

Selon décision de l'Assemblée générale du 28 avril 1972, le fonds de réserve s'élève à	fr. 39 000 000.—
Après attribution de	fr. 1 000 000.—
prélevés sur le bénéfice net de 1972, le fonds de réserve s'élèvera à	fr. 40 000 000.—

Provisions	Montant de la provision au 31 décembre 1971	fr. 50 000 000.—
<i>Confection de billets de banque</i>	La provision a été augmentée, par le débit du compte de profits et pertes, de	fr. 10 000 000.—
	et portée à	<u>fr. 60 000 000.—</u>
<i>Risques non assurés</i>	Montant de la provision au 31 décembre 1971	fr. 27 000 000.—
	La provision a été augmentée, par le débit du compte de profits et pertes, de	fr. 8 000 000.—
	et portée à	<u>fr. 35 000 000.—</u>
<i>Bâtiments de la Banque</i>	Montant de la provision au 31 décembre 1971	fr. 35 000 000.—
	Prélèvement pour acquisition d'immeubles	fr. 15 000 000.—
		<u>fr. 20 000 000.—</u>
	La provision a été augmentée, par le débit du compte de profits et pertes, de	fr. 20 000 000.—
	et portée à	<u>fr. 40 000 000.—</u>
<i>Opérations d'open-market</i>	Montant de la provision au 31 décembre 1971	fr. 23 000 000.—
	La provision a été augmentée, par le débit du compte de profits et pertes, de	fr. 27 000 000.—
	et portée à	<u>fr. 50 000 000.—</u>
<i>Risques monétaires et risques de change</i>	Montant de la provision au 31 décembre 1971	fr. 665 186 339,63
	Bénéfice comptable sur vente et remboursement de titres	fr. 3 473 364,35
	La provision a été augmentée, grâce aux intérêts produits par les devises, de	fr. 115 000 000.—
	et portée à	<u>fr. 783 659 703,98</u>

Services rendus à la Confédération

Livre de la dette de la Confédération

Conformément à l'article 10 de la loi fédérale du 21 septembre 1939 sur le livre de la dette de la Confédération, la Banque est chargée de tenir le livre de la dette. Elle exerce cette fonction au nom et en qualité de mandataire de la Confédération.

Etaient inscrites dans le livre de la dette au 31 décembre 1971:

553 créances, d'un montant total de fr. 845 147 000.—

Augmentation au cours de l'année 1972:

Souscriptions de créances inscrites lors d'émissions d'emprunts . fr. 54 939 000.—
fr. 900 086 000.—

Diminution au cours de l'année 1972:

Remboursements fr. 127 096 000.—

Etaient inscrites dans le livre de la dette au 31 décembre 1972:

479 créances, d'un montant total de fr. 772 990 000.—

En 1972, 50 créances inscrites ont été transférées à d'autres créanciers pour un montant total de fr. 48 611 000.—

En 1972, les intérêts bonifiés aux créances inscrites (663 bordereaux) se sont élevés à fr. 20 486 549,95

En 1972, le livre de la dette de la Confédération n'a pas été ouvert pour la transformation d'obligations en créances inscrites.

Gestion de titres

Aux termes de l'article 15, 1^{er} alinéa, de la loi qui la régit, la Banque est tenue de recevoir en dépôt et de gérer sans frais les valeurs appartenant à la Confédération et à ses entreprises, ainsi que les valeurs placées sous l'administration de la Confédération.

Au 31 décembre 1972, la Banque avait en dépôt des titres pour . fr. 1 187 171 817.—

**Paiement de titres
et coupons**

Fonctionnant comme domicile de paiement, la Banque a payé, en 1972, pour le compte de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux, les titres remboursables et les coupons échus suivants:

Titres remboursables	2 107 unités représentant	fr. 4 938 500.—
Coupons	160 661 unités représentant	fr. 26 035 869,20
Total	<u>162 768 unités représentant</u>	<u>fr. 30 974 369,20</u>

Répartition du bénéfice net

Conformément à l'article 27 de la loi sur la Banque nationale du 23 décembre 1953, un premier prélèvement est fait sur le bénéfice net accusé par le compte de profits et pertes en faveur du fonds de réserve; ce prélèvement ne doit pas dépasser 2% du capital social, soit 1 million de francs.

Peut être payé ensuite un dividende qui ne dépassera pas 6% du capital social versé, soit fr. 1 500 000.— au maximum.

L'excédent doit être bonifié à la Caisse d'Etat fédérale en vue du versement aux cantons d'une indemnité de 80 centimes au maximum par tête de population. Calculé sur cette base, le montant nécessaire s'élèverait au 31 décembre 1972 à fr. 5 015 826,40.

Résolutions

Nous fondant sur l'exposé ci-dessus, nous avons l'honneur de proposer les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée approuve le présent rapport, ainsi que le compte de profits et pertes et le bilan arrêtés au 31 décembre 1972.
2. L'Assemblée donne décharge à l'administration de la Banque de sa gestion pendant l'exercice écoulé.
3. Le bénéfice net de fr. 7 515 826,40 accusé par le compte de profits et pertes sera réparti comme il suit:

attribution au fonds de réserve	fr. 1 000 000. —
paiement d'un dividende de 6%	fr. 1 500 000. —
versement à la Caisse d'Etat fédérale	fr. 5 015 826,40
	<u>fr. 7 515 826,40</u>

Arrivés au terme de ce rapport, nous tenons à exprimer notre profonde gratitude au chef du Département fédéral des finances et des douanes, Monsieur N. Celio, conseiller fédéral, pour l'appui précieux qu'il n'a cessé de nous apporter. Nous remercions nos correspondants et tous les milieux bancaires, commerciaux, industriels et agricoles du généreux concours qu'ils nous ont accordé. Le dévouement dont a fait preuve notre personnel dans l'accomplissement de son devoir mérite aussi toute notre reconnaissance.

Zurich, le 2 mars 1973

Au nom de la Direction générale
de la Banque nationale suisse:

Le président, *Stopper*

Le secrétaire général, *Meyer*

Le Comité de banque de la Banque nationale suisse

a pris connaissance, dans sa séance du 9 mars 1973, du présent rapport sur l'exercice 1972 et l'a approuvé. Conformément aux articles 43, 1^{er} alinéa, chiffre 4, et 49, 1^{er} alinéa, de la loi sur la Banque nationale, le Comité soumet ce rapport au Conseil de banque avec les propositions suivantes:

Le Comité

propose

au Conseil de banque d'arrêter:

1. Le rapport sur l'exercice 1972 ainsi que le compte de profits et pertes et le bilan au 31 décembre 1972 sont approuvés pour être soumis au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale des actionnaires.
2. Le Conseil de banque soumet à l'Assemblée générale les résolutions formulées à la page 68 du rapport.

Berne, le 9 mars 1973

Au nom du Comité de banque
de la Banque nationale suisse:

Le président du Conseil de banque, *Galli*
Le secrétaire, *Delémont*

Rapport présenté à l'Assemblée générale des actionnaires de la Banque nationale suisse par la Commission de contrôle

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Au cours de l'année dernière, votre Commission de contrôle a procédé à des révisions dans toutes les succursales de la Banque, ainsi que dans les agences de Bienne, de La Chaux-de-Fonds et de Winterthour, et elle vient de pointer la comptabilité générale et de vérifier les existences aux sièges de Zurich et de Berne.

La Commission ayant tout trouvé exact, elle déclare que le compte de profits et pertes pour 1972 et le bilan au 31 décembre 1972, qui vous sont soumis, sont conformes aux soldes des comptes ouverts au Grand livre de la Banque. Elle se plaît à constater que la comptabilité générale et celle des sièges, des succursales et des propres agences sont d'une clarté parfaite et que l'ordre règne dans tous les services de la Banque.

Nous vous proposons d'approuver le bilan au 31 décembre 1972, qui se monte à fr. 31 362 863 263,38, le compte de profits et pertes pour 1972, qui se solde par un bénéfice de fr. 7 515 826,40, et la répartition de ce bénéfice net suivant les propositions du Conseil de banque.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Berne, le 2 mars 1973

La Commission de contrôle,
Villiger
Cornaz
Iten

Le Conseil fédéral suisse,

en exécution de l'article 25, alinéa 3, et de l'article 63, chiffre 2, lettre i, de la loi fédérale du 23 décembre 1953 sur la Banque nationale suisse;

vu le rapport de la Commission de contrôle prévu par l'article 51, alinéa 2, de ladite loi, daté du 2 mars 1973;

sur la proposition du Département fédéral des finances et des douanes,

décide :

Le rapport de gestion et le compte annuel de la Banque nationale suisse pour l'exercice de 1972 sont approuvés conformément aux prescriptions de la loi.

Berne, le 4 avril 1973

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, *Bonvin*

Le chancelier de la Confédération, *Huber*

A l'Assemblée générale des actionnaires de la Banque nationale suisse

Mesdames et Messieurs,

Le Conseil de banque de la Banque nationale suisse a approuvé dans sa séance du 23 mars 1973, sur la proposition du Comité de banque, le rapport présenté par la Direction générale sur l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 1972, pour être soumis au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale des actionnaires.

Conformément à l'article 51, alinéa 2, de la loi sur la Banque nationale, la Commission de contrôle a déposé son rapport en date du 2 mars 1973. L'approbation des comptes par le Conseil fédéral, prévue par l'article 25, alinéa 3, de ladite loi, a eu lieu le 4 avril 1973.

Nous avons donc l'honneur de vous soumettre le présent rapport en vous recommandant l'acceptation des comptes et l'adoption des propositions relatives à l'emploi du bénéfice, selon les résolutions formulées à la page 68.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Berne, le 5 avril 1973

Au nom du Conseil de banque
de la Banque nationale suisse:

Le président du Conseil de banque, *Galli*
Un membre de la Direction générale, *Leutwiler*

Annexes

Situations périodiques

Annexe n° 1

Actif

1972	Encaisse- or	Devises	Bons du Trésor étrangers en francs suisses	Portefeuille effets sur la Suisse		Avances sur nantis- sement	Fonds publics Total	Correspondants en Suisse à l'étran- ger		Reconnais- sance de dette de la Confédéra- tion selon l'arrêté fédéral du 15.12.1971	Autres postes de l'actif	
<i>En 1000 francs</i>												
Jan.	7	11 879 381	10 106 244	4 277 980	79 814	—	1 603	4 096	7 748	23 551	1 243 514	65 439
	14	11 879 381	10 063 118	4 277 980	80 517	—	1 123	1 530	11 212	22 592	1 243 514	74 614
	21	11 879 566	10 052 273	4 277 980	76 835	—	338	30	20 224	35 978	1 243 514	81 125
	31	11 879 566	10 038 725	4 277 980	78 551	—	2 327	30	33 990	20 801	1 243 514	75 572
Fév.	7	11 879 566	10 020 953	4 277 980	76 279	—	1 907	30	23 438	18 498	1 243 514	73 660
	15	11 879 566	9 948 165	4 277 980	76 055	—	1 978	30	29 700	21 033	1 243 514	74 764
	23	11 879 566	9 892 968	4 277 980	77 961	—	324	30	21 829	27 307	1 243 514	72 500
	29	11 879 566	9 812 716	4 277 980	78 316	—	9 141	30	38 856	23 769	1 243 514	68 137
Mars	7	11 879 566	9 747 835	4 277 980	77 516	—	7 947	30	24 816	21 784	1 243 514	70 652
	15	11 879 566	9 640 317	4 277 980	77 204	—	161	30	23 685	30 258	1 243 514	72 818
	23	11 879 566	9 570 603	4 277 980	75 962	—	1 066	—	31 392	41 872	1 243 514	83 985
	30	11 879 566	9 470 559	4 277 980	76 040	—	14 198	—	71 849	24 201	1 243 514	84 406
Avril	7	11 879 566	9 385 683	4 277 980	75 649	—	7 857	—	41 608	26 293	1 243 514	102 587
	14	11 879 566	9 333 993	4 277 980	74 951	—	872	—	11 654	26 577	1 243 514	97 371
	21	11 879 566	9 260 330	4 277 980	73 359	—	864	—	16 930	27 592	1 243 514	90 570
	28	11 879 566	9 199 611	4 277 980	75 778	—	8 512	—	53 901	26 075	1 243 514	82 929
Mai	5	11 879 566	8 359 425	4 277 980	75 953	—	6 468	—	40 766	25 489	1 243 514	82 373
	15	11 879 566	8 141 193	4 277 980	75 556	—	3 219	—	36 083	27 105	1 243 514	77 213
	23	11 879 566	7 792 218	4 277 980	74 199	—	2 319	—	33 874	25 559	1 243 514	78 772
	31	11 879 566	7 579 225	4 277 980	74 122	—	63 170	—	108 216	26 055	1 243 514	64 329
Juin	7	11 879 566	7 381 987	4 277 980	73 506	—	11 235	—	37 345	27 474	1 243 514	68 877
	15	11 879 566	7 177 780	4 277 980	75 022	—	8 014	—	31 749	47 518	1 243 514	72 462
	23	11 879 566	8 245 094	4 277 980	73 648	—	7 012	—	29 226	26 496	1 243 514	77 785
	30	11 879 566	10 523 001	4 277 980	644 492	43 000	69 413	—	85 931	23 786	1 243 514	62 261
Juillet	7	11 879 566	7 939 856	4 277 980	77 115	—	4 684	—	12 784	25 337	1 243 514	70 236
	14	11 879 566	11 618 972	4 277 980	76 988	—	946	—	18 455	25 223	1 243 514	70 607
	21	11 879 707	11 700 169	4 277 980	71 865	—	1 966	—	25 658	26 807	1 243 514	81 825
	31	11 879 707	11 663 753	4 277 980	75 503	—	7 535	—	59 616	25 632	1 243 514	77 110
Août	7	11 879 707	11 647 160	4 277 980	75 303	—	1 414	—	38 687	27 779	1 243 514	72 810
	15	11 879 707	11 559 468	4 277 980	74 326	—	425	—	21 310	25 055	1 243 514	72 329
	23	11 879 707	11 294 696	4 277 980	74 964	—	3 404	—	32 841	41 573	1 243 514	67 317
	31	11 879 707	11 101 609	4 277 980	75 639	—	7 115	—	43 985	25 078	1 243 514	66 967
Sept.	7	11 879 707	11 027 456	4 277 980	74 725	—	4 432	—	13 590	47 964	1 243 514	76 517
	15	11 879 707	10 906 369	4 277 980	73 902	—	2 451	—	16 084	46 290	1 243 514	68 796
	22	11 879 707	10 749 141	4 277 980	73 065	—	2 466	—	17 382	25 863	1 243 514	69 544
	29	11 879 707	12 007 521	4 277 980	324 972	55 000	95 088	—	60 834	24 388	1 243 514	71 505
Oct.	6	11 879 707	9 542 217	4 277 980	74 836	—	11 179	—	25 576	25 412	1 243 514	77 314
	13	11 879 707	9 475 967	4 277 980	74 051	—	7 229	—	9 615	25 551	1 243 514	75 140
	23	11 879 707	9 239 875	4 277 980	73 410	—	1 946	—	23 199	25 864	1 243 514	85 831
	31	11 879 707	9 668 408	4 277 980	72 850	—	9 941	—	80 600	27 251	1 243 514	81 495
Nov.	7	11 879 707	8 975 672	4 277 980	73 409	—	1 229	—	37 120	26 986	1 243 514	74 308
	15	11 879 707	8 715 362	4 277 980	73 117	—	2 384	—	24 700	34 903	1 243 514	69 549
	23	11 879 707	8 580 268	4 277 980	75 148	—	5 021	—	41 425	41 877	1 243 514	76 432
	30	11 879 707	8 300 370	4 277 980	179 434	30 000	131 756	—	78 505	23 897	1 243 514	72 147
Déc.	7	11 879 707	8 400 494	4 277 980	103 009	—	24 590	—	41 741	33 606	1 243 514	63 079
	15	11 879 707	8 562 322	4 277 980	106 870	—	21 303	—	55 944	28 183	1 243 514	76 886
	22	11 879 707	10 883 385	4 277 980	107 968	—	67 578	—	61 339	30 994	1 243 514	78 166
	29	11 879 707	12 323 138	4 277 980	784 052	152 000	418 846	—	142 316	27 457	1 243 514	88 853

Passif

Fonds propres	Billets en circulation	Engagements à vue			Avoirs minimaux des banques sur		Engagements à terme		Autres postes du passif	Total du bilan
		Comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie	Autres engagements à vue	Total	les engagements en Suisse ¹	les engagements envers l'étranger ²	Rescriptions de stérilisation	Comptes spéciaux ³		
<i>En 1000 francs</i>										
63 000	13 701 910	10 867 395	1 278 195	12 145 590	—	517 720	313 100	—	948 050	27 689 370
63 000	13 222 697	11 673 140	927 093	12 600 233	—	510 452	313 100	—	946 099	27 655 581
63 000	13 194 817	11 920 878	699 388	12 620 266	—	502 462	313 100	—	974 218	27 667 863
63 000	13 534 820	11 528 670	907 000	12 435 670	—	326 415	313 100	—	978 051	27 651 056
63 000	13 120 860	11 478 894	1 354 185	12 833 079	—	301 411	313 100	—	984 375	27 615 825
63 000	12 838 931	11 991 409	1 203 198	13 194 607	—	137 336	313 100	—	1 005 811	27 552 785
63 000	13 123 794	11 641 710	1 204 883	12 846 593	—	122 644	313 100	—	1 024 848	27 493 979
63 000	13 668 821	10 759 320	1 287 093	12 046 413	—	272 140	313 100	—	1 068 551	27 432 025
63 000	13 327 983	10 892 299	1 442 112	12 334 411	—	238 768	313 100	—	1 074 378	27 351 640
63 000	13 038 700	11 355 312	1 153 460	12 508 772	—	238 053	313 100	—	1 083 908	27 245 533
63 000	13 499 733	10 962 094	1 046 390	12 008 484	—	230 057	313 100	—	1 091 566	27 205 940
63 000	13 946 169	10 379 122	1 208 877	11 587 999	—	134 018	313 100	—	1 098 027	27 142 313
63 000	13 532 183	10 374 158	1 507 624	11 881 782	—	133 626	313 100	—	1 117 046	27 040 737
63 000	13 254 270	10 890 801	1 184 470	12 075 271	—	124 132	313 100	—	1 116 705	26 946 478
63 000	13 381 932	10 666 344	1 207 473	11 873 817	—	106 779	313 100	—	1 132 077	26 870 705
64 000	14 108 491	7 559 158	1 257 156	8 816 314	1 089 581	1 329 543	313 100	—	1 126 837	26 847 866
64 000	13 764 075	7 306 391	1 561 351	8 867 742	1 146 759	699 301	313 100	—	1 136 557	25 991 534
64 000	13 418 131	7 543 043	1 468 859	9 011 902	1 149 479	650 525	313 100	—	1 154 292	25 761 429
64 000	13 520 521	7 127 508	1 469 979	8 597 487	1 133 337	596 031	313 100	—	1 183 525	25 408 001
64 000	13 933 427	5 873 367	1 697 554	7 570 921	211 854	1 035 010	313 100	—	1 187 865	25 316 177
64 000	13 637 321	5 775 314	1 707 518	7 482 832	1 213 424	1 025 249	313 100	—	1 265 558	25 001 484
64 000	13 357 405	6 118 338	1 519 431	7 637 769	1 205 368	935 943	313 100	—	1 300 020	24 813 605
64 000	14 002 699	6 619 323	1 497 649	8 116 972	1 197 312	862 606	313 100	—	1 303 632	25 860 321
64 000	14 308 841	9 349 735	1 825 362	11 175 097	1 186 933	562 931	252 100	—	1 303 042	28 852 944
64 000	14 050 538	5 896 604	2 027 533	7 924 137	1 188 213	672 234	313 100	—	1 318 850	25 531 072
64 000	13 871 902	9 892 870	1 897 403	11 790 273	1 194 529	658 561	313 100	—	1 319 886	29 212 251
64 000	14 110 896	9 643 417	2 062 392	11 705 809	1 155 213	627 194	313 100	—	1 333 279	29 309 491
64 000	14 363 217	8 509 688	2 500 966	11 010 654	1 604 377	615 958	313 100	—	1 339 044	29 310 350
64 000	14 038 761	8 445 316	2 817 961	11 263 277	1 634 397	606 360	313 100	—	1 344 459	29 264 354
64 000	13 737 446	8 336 687	2 512 709	10 849 396	1 642 825	1 188 333	313 100	—	1 359 014	29 154 114
64 000	13 893 128	7 922 597	2 415 926	10 338 523	1 664 007	1 270 078	313 100	—	1 373 160	28 915 996
64 000	14 299 412	7 124 070	2 685 011	9 809 081	1 766 362	1 047 667	313 100	—	1 421 972	28 721 594
64 000	14 234 607	7 291 071	2 498 388	9 789 459	1 766 028	1 052 823	313 100	—	1 425 868	28 645 885
64 000	13 985 217	7 641 171	2 240 193	9 881 364	1 766 272	1 060 762	313 100	—	1 444 378	28 515 093
64 000	14 362 188	7 045 199	2 260 763	9 305 962	1 774 618	1 064 438	313 100	—	1 454 356	28 338 662
64 000	14 810 779	8 823 067	1 456 573	10 279 640	1 769 075	992 307	281 100	355 370	1 488 238	30 040 509
64 000	14 427 767	5 317 077	2 424 324	7 741 401	1 763 478	992 406	313 100	355 370	1 500 213	27 157 735
64 000	14 094 673	6 062 649	1 877 497	7 940 146	1 764 809	1 031 117	313 100	355 370	1 505 539	27 068 754
64 000	14 203 989	5 625 741	1 895 482	7 521 223	1 773 054	1 062 446	313 100	355 370	1 558 144	26 851 326
64 000	14 735 972	5 847 229	1 853 206	7 700 435	1 483 463	1 116 033	313 100	355 370	1 573 373	27 341 746
64 000	14 468 798	5 115 291	2 093 252	7 208 543	1 483 397	1 114 829	313 100	355 370	1 581 888	26 589 925
64 000	14 207 391	5 500 242	1 687 931	7 188 173	1 469 600	1 119 553	313 100	355 370	1 604 029	26 321 216
64 000	14 818 781	4 829 718	1 648 760	6 478 478	1 426 519	1 144 310	313 100	355 370	1 620 814	26 221 372
64 000	15 327 560	4 884 363	1 745 177	6 629 540	1 452 799	447 044	313 100	355 370	1 627 897	26 217 310
64 000	15 466 070	4 551 552	1 794 080	6 345 632	1 470 787	449 946	313 100	355 370	1 602 815	26 067 720
64 000	16 148 652	4 520 960	1 339 943	5 860 903	1 469 736	460 008	313 100	355 370	1 580 940	26 252 709
64 000	17 126 500	5 856 374	1 398 866	7 255 240	1 459 947	486 894	313 100	357 370	1 567 580	28 630 631
64 000	16 634 985	9 312 575	1 708 285	11 020 860	1 448 677	580 584	72 700	2 500	1 513 557	31 337 863

¹ Selon la convention du 1^{er} septembre 1969 conclue entre la Banque nationale et les banques.

² Jusqu'au 4 juillet 1972, selon la convention du 16 août 1971 concernant les avoirs minimaux extraordinaires; à partir du 5 juillet 1972, selon l'ordonnance concernant les avoirs minimaux sur les fonds étrangers.

³ Dépassement du taux d'accroissement des crédits (art. 13 de la convention du 1^{er} septembre 1969 conclue entre la Banque nationale et les banques).

Répartition des billets en circulation

Annexe n° 2

1972		Billets de francs							Total	Billets de francs						
		1000	500	100	50	20	10	5		1000	500	100	50	20	10	5
		<i>En millions de francs</i>								<i>Répartition en pour-cent</i>						
Janvier	7	3 982,9	2 466,0	5 525,3	788,5	616,6	313,4	9,2	13 701,9	29,07	18,00	40,32	5,75	4,50	2,29	0,07
	14	3 867,4	2 349,8	5 312,0	769,8	605,7	308,8	9,2	13 222,7	29,25	17,77	40,17	5,82	4,58	2,34	0,07
	21	3 852,1	2 409,1	5 261,3	759,1	598,0	306,0	9,2	13 194,8	29,20	18,26	39,87	5,75	4,53	2,32	0,07
	31	3 886,8	2 533,4	5 434,1	765,9	599,1	306,3	9,2	13 534,8	28,72	18,72	40,15	5,66	4,42	2,26	0,07
Février	7	3 752,7	2 348,6	5 343,4	763,5	597,9	305,6	9,2	13 120,9	28,60	17,90	40,72	5,82	4,56	2,33	0,07
	15	3 701,6	2 271,3	5 212,4	752,0	590,3	302,1	9,2	12 838,9	28,83	17,69	40,60	5,86	4,60	2,35	0,07
	23	3 805,8	2 427,4	5 242,3	751,2	587,2	300,7	9,2	13 123,8	29,00	18,50	39,95	5,72	4,47	2,29	0,07
	29	3 901,9	2 591,6	5 499,8	767,7	595,0	303,6	9,2	13 668,8	28,54	18,96	40,24	5,62	4,35	2,22	0,07
Mars	7	3 786,9	2 405,6	5 444,2	776,6	600,1	305,4	9,2	13 328,0	28,41	18,05	40,85	5,83	4,50	2,29	0,07
	15	3 759,9	2 322,5	5 278,6	768,0	595,3	305,2	9,2	13 038,7	28,84	17,81	40,48	5,89	4,57	2,34	0,07
	23	3 882,9	2 530,5	5 395,9	776,4	597,9	306,9	9,2	13 499,7	28,76	18,75	39,97	5,75	4,43	2,27	0,07
	30	4 002,2	2 620,7	5 604,2	791,3	607,2	311,5	9,1	13 946,2	28,70	18,79	40,19	5,67	4,35	2,23	0,07
Avril	7	3 879,4	2 450,7	5 484,7	788,9	607,7	311,7	9,1	13 532,2	28,67	18,11	40,53	5,83	4,49	2,30	0,07
	14	3 849,1	2 368,2	5 344,1	775,1	600,5	308,2	9,1	13 254,3	29,04	17,87	40,32	5,85	4,53	2,32	0,07
	21	3 887,0	2 477,6	5 337,7	768,1	596,6	305,8	9,1	13 381,9	29,05	18,51	39,89	5,74	4,46	2,28	0,07
	28	4 043,4	2 726,9	5 629,1	784,3	605,7	310,0	9,1	14 108,5	28,66	19,33	39,90	5,56	4,29	2,20	0,06
Mai	5	3 956,7	2 544,5	5 552,4	783,9	606,8	310,7	9,1	13 764,1	28,74	18,49	40,34	5,69	4,41	2,26	0,07
	15	3 883,8	2 426,6	5 401,2	780,1	606,3	311,0	9,1	13 418,1	28,95	18,08	40,25	5,81	4,52	2,32	0,07
	23	3 909,2	2 533,1	5 380,1	776,4	602,6	310,0	9,1	13 520,5	28,91	18,74	39,79	5,74	4,46	2,29	0,07
	31	4 000,9	2 648,3	5 560,7	788,6	611,0	314,8	9,1	13 933,4	28,71	19,01	39,91	5,66	4,38	2,26	0,07
Juin	7	3 906,9	2 499,1	5 500,5	792,3	613,2	316,2	9,1	13 637,3	28,65	18,32	40,33	5,81	4,50	2,32	0,07
	15	3 889,8	2 422,5	5 331,5	783,0	607,3	314,2	9,1	13 357,4	29,12	18,14	39,91	5,86	4,55	2,35	0,07
	23	4 026,6	2 709,8	5 529,1	795,8	614,0	318,3	9,1	14 002,7	28,76	19,35	39,49	5,68	4,38	2,27	0,07
	30	4 134,7	2 738,3	5 669,0	813,5	621,0	323,2	9,1	14 308,8	28,90	19,14	39,62	5,68	4,34	2,26	0,06
Juillet	7	4 045,9	2 577,8	5 641,5	824,3	626,5	325,4	9,1	14 050,5	28,79	18,35	40,15	5,87	4,46	2,32	0,06
	14	4 061,1	2 521,7	5 512,2	819,3	624,1	324,4	9,1	13 871,9	29,27	18,18	39,74	5,90	4,50	2,34	0,07
	21	4 123,5	2 649,5	5 568,2	816,9	619,7	324,0	9,1	14 110,9	29,22	18,78	39,46	5,79	4,39	2,30	0,06
	31	4 162,0	2 731,1	5 680,2	828,0	626,0	326,8	9,1	14 363,2	28,98	19,01	39,55	5,76	4,36	2,28	0,09
Août	7	4 083,3	2 572,9	5 597,5	825,1	624,8	326,1	9,1	14 038,8	29,09	18,33	39,87	5,88	4,45	2,32	0,06
	15	4 055,2	2 479,6	5 440,0	812,1	619,0	322,4	9,1	13 737,4	29,52	18,05	39,60	5,91	4,50	2,35	0,07
	23	4 103,0	2 601,1	5 438,9	805,6	614,1	321,3	9,1	13 893,1	29,53	18,72	39,15	5,80	4,42	2,31	0,07
	31	4 207,0	2 699,9	5 624,4	814,7	620,6	323,7	9,1	14 299,4	29,42	18,88	39,33	5,70	4,34	2,27	0,06
Septembre . .	7	4 174,3	2 623,5	5 662,0	816,2	625,1	324,4	9,1	14 234,6	29,33	18,43	39,78	5,73	4,39	2,28	0,06
	15	4 161,3	2 545,9	5 525,7	804,3	618,4	320,5	9,1	13 985,2	29,76	18,20	39,51	5,75	4,42	2,29	0,07
	22	4 270,4	2 739,7	5 604,9	801,5	616,4	320,2	9,1	14 362,2	29,73	19,08	39,03	5,58	4,29	2,23	0,06
	29	4 371,6	2 867,7	5 802,8	812,6	624,7	322,3	9,1	14 810,8	29,52	19,36	39,18	5,49	4,22	2,17	0,06
Octobre	6	4 264,7	2 682,9	5 713,2	810,2	625,5	322,2	9,1	14 427,8	29,56	18,60	39,60	5,62	4,33	2,23	0,06
	13	4 222,8	2 577,4	5 549,1	798,4	618,9	319,0	9,1	14 094,7	29,96	18,29	39,37	5,66	4,39	2,26	0,07
	23	4 282,0	2 687,9	5 508,1	788,1	612,6	316,2	9,1	14 204,0	30,15	18,92	38,78	5,55	4,31	2,23	0,05
	31	4 418,9	2 850,3	5 718,2	799,1	621,0	319,4	9,1	14 736,0	29,99	19,34	38,81	5,42	4,21	2,17	0,06
Novembre . . .	7	4 363,8	2 703,3	5 651,6	797,7	623,9	319,4	9,1	14 468,8	30,16	18,68	39,06	5,52	4,31	2,21	0,06
	15	4 362,0	2 640,5	5 477,0	784,9	617,2	316,7	9,1	14 207,4	30,70	18,59	38,55	5,53	4,34	2,23	0,06
	23	4 546,7	2 938,9	5 595,7	789,5	619,9	319,0	9,1	14 818,8	30,68	19,83	37,76	5,33	4,19	2,15	0,06
	30	4 696,1	3 042,0	5 821,7	803,8	631,4	323,5	9,1	15 327,6	30,64	19,85	37,98	5,24	4,12	2,11	0,06
Décembre . . .	7	4 731,7	3 014,2	5 917,4	823,2	642,3	328,2	9,1	15 466,1	30,60	19,49	38,26	5,32	4,15	2,12	0,06
	15	5 093,3	3 244,2	5 986,3	835,1	649,3	331,4	9,1	16 148,7	31,54	20,09	37,07	5,17	4,02	2,05	0,06
	22	5 471,2	3 525,9	6 266,0	856,8	660,8	336,7	9,1	17 126,5	31,95	20,59	36,59	5,00	3,86	1,96	0,05
	29	5 398,4	3 309,9	6 071,5	850,2	658,0	337,9	9,1	16 635,0	32,45	19,90	36,50	5,11	3,96	2,03	0,05
Moyenne annuelle	1970	3 169,5	1 927,0	5 109,9	720,9	563,3	284,8	9,3	11 784,7	26,90	16,35	43,36	6,11	4,78	2,42	0,08
	1971	3 466,4	2 232,2	5 314,6	754,7	587,3	299,4	9,2	12 663,8	27,37	17,63	41,97	5,96	4,64	2,36	0,07
	1972	4 150,4	2 638,5	5 555,2	795,4	615,1	316,7	9,1	14 080,4	29,48	18,74	39,45	5,65	4,37	2,25	0,06

Service des virements

Annexe n° 3

Mou- vement	Année	Paie- ments en espèces	Compen- sations	Virements sur place ¹	Virements de place à place	Total	Paiements en espèces	Compen- sations	Virements sur place ¹	Virements de place à place	Total
Crédit	1968	18 697	93 292	2 436 780	86 649	2 635 418	1 735 451	57 437 034	804 732 722	66 387 373	930 292 580
	1969	17 245	89 305	2 779 022	93 071	2 978 643	2 026 230	61 414 812	1 259 691 586	82 322 838	1 405 455 466
	1970	16 426	91 007	3 295 824	96 014	3 499 271	2 152 122	106 873 069	1 765 953 887	75 234 176	1 950 213 254
	1971	18 370	85 578	3 289 667	101 315	3 494 930	2 664 555	124 437 294	1 956 234 796	81 390 132	2 164 726 777
	1972	17 725	84 316	3 866 648	117 469	4 086 158	2 927 830	104 327 230	2 913 433 692	94 604 419	3 115 293 171
Débit	1968	33 727	93 118	2 436 780	101 328	2 664 953	18 330 487	36 978 440	804 732 722	68 264 389	928 306 038
	1969	32 827	88 557	2 779 022	106 521	3 006 927	19 348 391	42 664 429	1 259 691 586	83 199 292	1 404 903 698
	1970	34 185	87 159	3 295 824	111 426	3 528 594	21 295 614	84 600 123	1 765 953 887	76 808 723	1 948 658 347
	1971	36 445	81 906	3 289 667	115 393	3 523 411	23 507 061	101 104 436	1 956 234 796	80 743 738	2 161 590 031
	1972	38 288	79 724	3 866 648	125 746	4 110 406	27 286 814	79 971 890	2 913 433 692	96 103 348	3 116 795 744
Total	1968	52 424	186 410	4 873 560	187 977	5 300 371	20 065 938	94 415 474	1 609 465 444	134 651 762	1 858 598 618
	1969	50 072	177 862	5 558 044	199 592	5 985 570	21 374 621	104 079 241	2 519 383 172	165 522 130	2 810 359 164
	1970	50 611	178 166	6 591 648	207 440	7 027 865	23 447 736	191 473 192	3 531 907 774	152 042 899	3 898 871 601
	1971	54 815	167 484	6 579 334	216 708	7 018 341	26 171 616	225 541 730	3 912 469 592	162 133 870	4 326 316 808
	1972	56 013	164 040	7 733 296	243 215	8 196 564	30 214 644	184 299 120	5 826 867 384	190 707 767	6 232 088 915
<i>Répartition en pour-cent</i>											
Crédit	1968	0,71	3,54	92,46	3,29	100	0,19	6,17	86,50	7,14	100
	1969	0,58	3,00	93,30	3,12	100	0,14	4,37	89,63	5,86	100
	1970	0,47	2,60	94,19	2,74	100	0,11	5,48	90,55	3,86	100
	1971	0,52	2,45	94,13	2,90	100	0,12	5,75	90,37	3,76	100
	1972	0,43	2,06	94,63	2,88	100	0,09	3,35	93,52	3,04	100
Débit	1968	1,27	3,49	91,44	3,80	100	1,98	3,98	86,69	7,35	100
	1969	1,09	2,95	92,42	3,54	100	1,38	3,04	89,66	5,92	100
	1970	0,97	2,47	93,40	3,16	100	1,09	4,34	90,63	3,94	100
	1971	1,03	2,32	93,37	3,28	100	1,09	4,68	90,50	3,73	100
	1972	0,93	1,94	94,07	3,06	100	0,88	2,57	93,47	3,08	100
Total	1968	0,99	3,51	91,95	3,55	100	1,08	5,08	86,60	7,24	100
	1969	0,84	2,97	92,86	3,33	100	0,76	3,70	89,65	5,89	100
	1970	0,72	2,54	93,79	2,95	100	0,60	4,91	90,69	3,90	100
	1971	0,78	2,39	93,74	3,09	100	0,61	5,21	90,43	3,75	100
	1972	0,68	2,00	94,35	2,97	100	0,48	2,96	93,50	3,06	100

¹ Y compris le clearing bancaire.

Mouvement d'affaires des divers comptoirs de la Banque¹

Annexe n° 4

Année	Aarau	Bâle	Berne	Genève	Lausanne	Lucerne	Lugano	Neuchâtel	Saint-Gall	Zurich	Total
<i>En 1000 francs</i>											
Caisse											
1968	2 085 924	5 375 353	20 901 945 ²	4 457 674	5 132 418	1 916 792	2 269 244	1 495 905	3 247 864	14 825 503	61 708 622 ²
1969	2 152 257	5 231 731	19 167 616 ²	4 961 488	5 393 366	2 113 991	2 574 005	1 596 531	3 678 080	15 398 795	62 267 860 ²
1970	2 329 734	5 696 554	20 037 800 ²	5 632 230	6 200 522	2 338 957	3 102 353	1 676 701	3 942 468	17 323 727	68 281 046 ²
1971	2 579 024	6 488 772	22 548 499 ²	6 399 486	6 686 799	2 653 757	3 378 986	1 867 204	4 451 772	19 309 459	76 363 758 ²
1972	2 918 576	6 877 193	22 972 413 ²	6 945 294	7 885 916	3 068 283	4 184 202	1 999 902	5 219 699	21 352 638	83 424 116 ²
Affaires en devises											
1968	—	—	—	—	—	—	—	—	—	99 530 601	99 530 601
1969	—	—	—	—	—	—	—	—	—	101 135 287	101 135 287
1970	—	—	—	—	—	—	—	—	—	156 633 335	156 633 335
1971	—	—	—	—	—	—	—	—	—	299 589 612	299 589 612
1972	—	—	—	—	—	—	—	—	—	301 147 085	301 147 085
Escompte d'effets sur la Suisse, de bons du Trésor de la Confédération et d'obligations											
1968	35 447	28 838	52 213	5 442	28 090	76 889	27 621	26 332	55 889	947 572	1 284 333
1969	32 072	42 543	99 055	4 669	24 168	74 321	29 921	35 551	49 999	5 227 908	5 620 207
1970	49 560	59 222	72 764	5 903	31 231	74 325	37 773	32 546	49 081	2 082 303	2 494 708
1971	18 563	27 395	64 011	8 013	20 385	73 331	48 092	30 713	42 670	1 278 001	1 611 174
1972	8 421	57 369	60 364	5 031	9 410	74 114	54 276	30 118	38 264	1 896 200	2 233 567
Nouvelles avances sur nantissement											
1968	29 873	17 052	241 115	46 795	78 319	114 115	5 476	15 671	157 332	220 670	926 418
1969	56 478	86 595	682 937	42 669	188 719	171 410	26 545	9 084	177 319	1 255 452	2 697 208
1970	39 623	44 474	469 687	17 230	71 403	131 135	16 959	11 522	137 006	1 420 534	2 359 573
1971	20 474	30 018	177 203	10 448	47 010	63 580	5 197	15 136	55 840	487 952	912 858
1972	18 866	14 888	377 732	14 968	22 207	83 242	182	4 235	49 720	487 308	1 073 348
Comptes des correspondants en Suisse											
1968	—	—	—	—	—	—	—	—	—	22 274 480	22 274 480
1969	—	—	—	—	—	—	—	—	—	23 794 101	23 794 101
1970	—	—	—	—	—	—	—	—	—	26 279 655	26 279 655
1971	—	—	—	—	—	—	—	—	—	28 793 108	28 793 108
1972	—	—	—	—	—	—	—	—	—	32 147 660	32 147 660
Comptes des correspondants à l'étranger											
1968	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5 046 031	5 046 031
1969	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5 664 884	5 664 884
1970	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5 412 602	5 412 602
1971	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5 418 488	5 418 488
1972	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5 570 895	5 570 895

¹ Le mouvement des agences est compris dans celui des comptoirs dont elles dépendent.

² Y compris l'or à l'étranger.

Année	Aarau	Bâle	Berne	Genève	Lausanne	Lucerne	Lugano	Neuchâtel	Saint-Gall	Zurich	Total
<i>En 1000 francs</i>											
Encaissement (remises)											
1968	1 742	9 527	1 108 164	31 618	22 563	3 812	4 923	10 602	3 674	183 477	1 380 102
1969	930	21 339	1 305 999	16 243	29 890	6 241	3 775	8 201	3 248	99 036	1 494 902
1970	1 401	22 839	1 756 758	43 245	8 105	4 582	7 228	6 229	5 443	79 041	1 934 871
1971	2 321	10 589	2 042 284	51 317	9 660	7 219	20 939	4 722	3 740	97 677	2 250 468
1972	1 063	15 418	2 800 632	43 001	10 490	14 404	9 757	5 844	21 375	95 113	3 017 097
Virements											
1968	3 461 814	53 243 503	25 894 224	34 069 795	11 618 072	4 388 856	3 402 395	2 657 494	7 594 026	1 712 268 439	1 858 598 618
1969	3 752 401	72 685 342	30 342 782	38 476 200	14 180 040	5 478 721	3 774 960	2 969 979	8 521 605	2 630 177 134	2 810 359 164
1970	4 141 789	62 529 318	33 130 724	43 888 487	14 206 260	5 827 939	4 465 008	3 277 748	9 117 550	3 718 286 779	3 898 871 602
1971	5 460 894	66 649 455	30 925 906	49 617 095	16 107 198	6 455 386	5 653 172	3 656 533	10 156 225	4 131 634 944	4 326 316 808
1972	7 134 791	83 418 803	43 510 314	52 893 521	18 051 812	8 399 370	6 899 638	4 142 127	20 307 615	5 987 330 924	6 232 088 915
Comptes de la Confédération											
1968	---	---	89 875 687	---	---	---	---	---	---	---	89 875 687
1969	---	---	98 197 804	---	---	---	---	---	---	---	98 197 804
1970	---	---	108 126 907	---	---	---	---	---	---	---	108 126 907
1971	---	---	112 743 097	---	---	---	---	---	---	---	112 743 097
1972	---	---	125 953 366	---	---	---	---	---	---	---	125 953 366
Comptes de dépôt											
1968	6 146	37 770	130 407	30 104	11 005	7 231	1 711	13 543	3 486	6 253 815	6 495 218
1969	6 423	34 527	135 995	21 707	10 431	5 295	1 882	10 159	3 984	6 373 773	6 604 176
1970	7 601	32 756	186 251	25 116	6 044	14 641	18 178	11 083	4 207	2 584 728	2 890 605
1971	9 673	23 287	164 439	28 109	8 142	14 748	20 475	10 593	5 688	4 308 478	4 593 632
1972	7 243	36 958	186 333	38 500	7 553	30 421	2 481	11 449	4 994	2 968 345	3 294 277
Mouvement total, additionné des deux côtés (chambres de compensation exceptées)											
1968	14 623 361	103 382 249	298 951 649	56 823 006	35 129 482	16 107 685	11 491 502	8 187 336	28 299 491	2 030 109 042	2 603 104 803
1969	14 329 101	137 121 237	317 256 123	64 968 110	38 475 574	18 038 788	12 440 696	10 036 451	29 645 185	2 975 212 652	3 617 523 917
1970	16 650 104	123 442 996	350 550 299	74 400 980	41 676 389	19 929 434	14 649 351	9 964 350	32 757 375	4 117 046 291	4 801 067 569
1971	20 588 745	134 354 547	376 746 389	84 655 353	46 103 567	21 785 793	16 896 244	10 339 736	35 020 928	5 081 336 007	5 827 827 309
1972	24 890 182	166 294 340	439 678 836	91 696 656	52 743 395	26 421 163	21 654 037	13 612 148	54 879 834	7 636 198 148	8 528 068 739
Chambres de compensation											
1968	---	7 086 736	510 001	7 191 969	1 137 813	---	---	89 644 ³	113 284	2 543 924	18 673 371
1969	---	8 315 050	585 332	8 223 314	1 316 361	---	---	118 806 ³	140 239	2 977 891	21 676 993
1970	---	4 557 082	729 545	9 082 904	1 339 547	---	---	160 409 ³	160 345	3 592 749	19 622 581
1971	---	3 383 887	715 938	5 451 861	1 569 162	---	---	221 112 ³	178 252	4 044 941	15 565 153
1972	---	2 914 516	691 605	4 300 496	1 847 843	---	---	258 409 ³	201 073	4 503 476	14 717 418

³ Y compris le mouvement de la chambre de compensation de La Chaux-de-Fonds.

Mouvement et résultats de la Banque depuis 1907

Annexe n° 5, tableau I

Situation au 31 décembre

Année	Encaisse métallique			Devises ²	Portefeuille suisse				Effets de la Caisse de prêts	Avances sur nantissement
	Or ¹	Argent	Total		Effets suisses	Bons du Trésor ³	Obligations es-comptées	Total		
<i>En millions de francs</i>										
1907	75,5	5,8	81,3	27,7	77,9	—	—	77,9	—	2,7
1908	117,5	7,2	124,7	44,7	63,7	—	—	63,7	—	10,4
1909	124,0	14,4	138,4	48,2	111,0	—	—	111,0	—	14,7
1910	155,6	10,2	165,8	59,1	99,8	—	—	99,8	—	18,0
1911	160,7	9,2	169,9	24,6	130,4	—	7,0	137,4	—	16,8
1912	173,1	12,8	185,9	26,7	146,2	—	5,1	151,3	—	25,5
1913	170,0	20,8	190,8	42,3	100,0	—	9,4	109,4	—	28,4
1914	237,9	24,9	262,8	34,4	114,7	58,0	8,3	181,0	—	19,6
1915	250,1	51,3	301,4	49,6	63,9	75,0	3,5	142,4	—	21,0
1916	345,0	52,5	397,5	63,3	56,3	123,0	4,5	183,8	—	22,1
1917	357,7	51,8	409,5	47,8	88,4	233,0	6,0	327,4	—	45,2
1918	414,7	58,4	473,1	70,6	249,8	312,0	6,5	568,3	—	40,9
1919	517,0	73,6	590,6	94,8	184,1	301,0	2,0	487,1	—	32,7
1920	542,9	121,6	664,5	25,4	167,1	280,0	5,8	452,9	—	36,6
1921	549,5	108,3	657,8	58,8	44,8	287,0	2,9	334,7	—	76,2
1922	535,1	103,9	639,0	74,1	33,9	325,0	2,0	360,9	—	62,2
1923	537,2	90,7	627,9	94,4	102,5	155,0	4,5	262,0	—	85,3
1924	505,9	87,2	593,1	193,3	81,2	78,0	5,7	164,9	—	70,8
1925	467,1	89,3	556,4	222,5	70,2	68,5	3,2	141,9	—	72,4
1926	471,8	72,8	544,6	222,0	91,7	83,1	5,5	180,3	—	60,6
1927	517,0	62,9	579,9	197,9	128,8	71,7	6,2	206,7	—	78,5
1928	533,0	45,8	578,8	258,6	157,1	53,9	6,8	217,8	—	82,9
1929	595,0	23,5	618,5	362,3	95,2	39,1	15,1	149,4	—	75,2
1930	712,9	—	712,9	353,4	86,7	—	8,0	94,7	—	53,4
1931	2 346,9	—	2 346,9	107,0	27,7	0,4	6,5	34,6	—	64,7
1932	2 471,2	—	2 471,2	88,6	12,8	0,2	6,7	19,7	4,6	48,7
1933	1 998,1	—	1 998,1	17,7	19,0	15,2	16,7	50,9	58,3	94,7
1934	1 909,8	—	1 909,8	7,5	13,4	4,0	8,9	26,3	5,9	118,0
1935	1 388,8	—	1 388,8	8,3	25,3	114,6	12,6	152,5	85,5	142,2
1936	2 709,0	—	2 709,0	57,6	7,7	9,5	2,3	19,5	28,5	46,8
1937	2 679,2	—	2 679,2	513,1	5,3	1,7	1,9	8,9	10,3	34,8
1938	2 889,6	—	2 889,6	279,7	52,5	101,5	1,1	155,1	3,8	21,9
1939	2 261,6	—	2 261,6	361,7	46,3	46,4	5,7	98,4	6,8	89,6
1940	2 173,2	—	2 173,2	996,8	63,2	149,3	2,1	214,6	2,8	45,4

¹ Evaluation du 20 juin 1907 au 10 novembre 1921: 1 kg d'or fin = fr. 3440; du 11 novembre 1921 au 6 octobre 1936: 1 kg = fr. 3435,555; du 7 octobre 1936 au 30 mai 1940: 1 kg = fr. 4639,13; du 31 mai 1940 au 9 mai 1971: 1 kg = fr. 4869,80.

² En 1907 et 1908, effets étrangers seulement; de 1909 à 1927, effets étrangers et avoirs à vue sur l'étranger seulement.

³ Jusqu'en 1930, les bons du Trésor de la Confédération seulement.

Fonds publics	Avoirs chez des correspondants en Suisse ⁴	Billets en circulation	Couverture métallique des billets	Engagements à vue				Total	Total du bilan	Année
				Comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie	Comptes de la Confédération	Comptes de dépôt	Comptes des accords de paiements et de clearing			
<i>En millions de francs</i>		<i>%</i>		<i>En millions de francs</i>						
3,8	10,5	159,2	51,09	19,5	5,7	0,6	—	25,8	243,8	1907
6,2	8,2	204,1	61,11	21,1	13,1	0,8	—	35,0	292,9	1908
10,8	28,4	261,5	52,91	29,4	39,6	1,4	—	70,4	386,0	1909
10,0	35,0	297,2	55,77	22,4	45,7	0,7	—	68,8	421,0	1910
16,5	18,9	314,8	53,96	24,6	23,8	0,9	—	49,3	419,3	1911
7,1	19,2	339,2	54,80	28,9	25,4	1,2	—	55,5	451,0	1912
6,4	16,1	313,8	60,79	27,4	30,6	1,0	—	59,0	429,9	1913
9,3	14,7	455,9	57,65	54,6	8,6	7,6	—	70,8	589,2	1914
8,1	29,0	465,6	64,72	61,0	14,3	7,4	—	82,7	608,7	1915
6,8	18,2	536,5	74,07	89,8	12,7	27,3	—	129,8	735,1	1916
7,3	18,0	702,3	58,30	89,0	42,6	7,1	—	138,7	908,7	1917
8,6	28,1	975,7	48,49	79,1	20,1	88,4	—	187,6	1 239,0	1918
6,6	36,1	1 036,1	57,00	121,0	18,7	41,5	—	181,2	1 298,2	1919
5,9	35,0	1 023,7	64,90	146,4	11,4	5,4	—	163,2	1 273,1	1920
6,5	27,2	1 009,3	65,17	116,5	7,7	4,4	—	128,6	1 224,7	1921
9,8	18,9	976,4	65,44	147,4	11,0	5,7	—	164,1	1 224,3	1922
8,6	30,0	982,0	63,94	80,0	13,0	10,4	—	103,4	1 166,4	1923
6,8	38,6	913,9	64,89	102,8	8,3	6,0	—	117,1	1 107,5	1924
6,6	34,4	875,8	63,53	113,2	4,7	6,3	—	124,2	1 075,1	1925
6,4	33,6	873,9	62,31	127,0	4,3	5,5	—	136,8	1 087,6	1926
9,2	34,6	917,4	63,20	123,8	18,4	9,2	—	151,4	1 147,5	1927
19,0	40,6	952,6	60,75	141,5	54,0	6,6	—	202,1	1 236,4	1928
5,4	40,2	999,2	61,90	171,7	28,5	7,1	—	207,3	1 288,9	1929
104,0	32,7	1 062,1	67,12	213,2	28,0	7,9	—	249,1	1 391,9	1930
37,9	25,6	1 609,4	145,82	883,2	40,1	44,9	—	968,2	2 659,5	1931
50,8	15,7	1 612,6	153,24	922,3	51,0	67,9	—	1 041,2	2 743,5	1932
27,7	19,9	1 509,5	132,36	629,6	9,4	51,4	—	690,4	2 309,7	1933
52,5	19,2	1 440,3	132,60	539,4	39,6	45,9	—	624,9	2 179,2	1934
44,9	26,7	1 366,3	101,65	357,9	7,6	24,8	16,4	406,7	1 887,4	1935
15,9	14,2	1 482,2	182,76	1 093,9	183,4	29,9	62,9	1 370,1	3 505,9	1936
30,7	11,4	1 530,5	175,05	1 602,6	12,5	35,4	71,9	1 722,4	3 902,3	1937
90,9	9,6	1 751,0	165,02	1 592,6	8,2	31,2	39,9	1 671,9	4 081,0	1938
80,9	16,6	2 049,9	110,33	886,7	10,9	32,0	67,8	797,4	3 501,8	1939
87,8	20,0	2 273,4	95,59	1 018,6	6,8	41,6	119,9	1 186,9	3 727,7	1940

⁴ En 1907 et 1908, les correspondants étrangers et les avoirs à vue sur l'étranger y sont compris; de 1909 à 1927, les avoirs à l'étranger y sont compris, les avoirs à vue sur l'étranger en sont éliminés.

Mouvement et résultats de la Banque depuis 1907

Annexe n° 5, tableau I (suite)

Situation au 31 décembre

Année	Or ¹	Devises	Bons du Trésor étrangers en francs suisses	Avoirs avec garantie de change auprès de banques d'émission étrangères	Portefeuille suisse				Effets de la Caisse de prêts	Avances sur nantissement	Fonds publics	Avoirs chez des correspondants	
					Effets suisses	Bons du Trésor ²	Obligations escomptées	Total				en Suisse	à l'étranger
<i>En millions de francs</i>													
1941	2 878,5	679,0	—	—	32,5	4,4	2,3	39,2	12,8	25,0	69,6	15,8	—
1942	3 565,2	61,8	—	—	123,8	85,3	0,8	209,9	12,0	25,2	63,9	16,3	—
1943	4 172,7	83,0	—	—	92,0	0,4	0,7	93,1	0,3	18,4	64,5	14,2	—
1944	4 554,1	102,4	—	—	69,5	—	1,6	71,1	—	27,6	64,2	13,9	—
1945	4 777,0	162,5	—	—	78,1	39,9	5,9	123,9	6,7	67,6	62,1	27,5	—
1946	4 949,9	158,0	—	—	46,1	14,5	13,9	74,5	9,6	164,2	52,7	51,7	—
1947	5 256,2	102,5	—	—	116,3	20,1	18,8	155,2	13,6	246,6	48,4	68,6	—
1948	5 821,0	236,6	—	—	115,2	1,5	8,8	125,5	1,6	79,0	47,4	50,4	—
1949	6 240,2	260,0	—	—	81,4	2,0	0,7	84,1	0,1	31,0	39,7	26,7	—
1950	5 975,8	256,4	—	—	165,3	31,5	4,4	201,2	—	85,0	40,9	60,3	—
1951	6 003,8	227,6	—	—	233,8	4,6	12,7	251,1	1,4	58,9	39,9	53,0	—
1952	5 876,1	490,9	—	—	243,9	—	1,8	245,7	—	64,0	40,1	37,5	—
1953	6 086,1	522,2	—	—	190,8	14,7	1,1	206,6	—	65,2	35,5	34,9	—
1954	6 323,4	649,8	—	—	91,6	2,0	9,6	103,2	—	116,6	46,5	41,3	—
1955	6 686,3	624,1	—	—	129,2	2,0	23,0	154,2	—	131,8	45,9	47,8	—
1956	7 102,9	627,0	—	—	170,9	21,5	80,0	272,4	—	186,9	45,7	56,1	—
1957	7 383,5	781,4	—	—	193,9	—	31,9	225,8	—	52,0	45,3	41,4	—
1958	8 329,3	560,9	—	—	56,0	—	2,3	58,3	—	21,8	44,6	33,0	—
1959	8 369,3	534,6	—	—	50,6	—	7,3	57,9	—	39,7	44,2	45,2	6,4
1960	9 454,7	583,0	—	—	49,2	—	4,3	53,5	—	37,8	43,3	45,1	6,8
1961	11 078,0	842,4	—	—	62,2	—	7,3	69,5	—	66,3	42,9	58,3	6,8
1962	11 543,3	867,4	207,0	—	67,4	45,0	11,2	123,6	—	71,7	42,8	77,8	10,2
1963	12 203,8	1 083,3	207,0	—	87,5	35,0	19,7	142,2	—	97,5	51,7	61,5	9,4
1964	11 793,6	1 679,1	432,0	431,3	109,8	24,8	28,0	162,6	—	77,7	65,3	75,3	17,0
1965	13 164,2	852,6	432,0	428,5	98,1	9,5	31,5	139,1	—	38,9	92,9	66,1	14,5
1966	12 297,4	2 060,3	432,0	518,9	97,8	16,7	43,3	157,8	—	109,3	181,7	81,5	15,4
1967	13 369,7	1 986,7	432,0	173,9	99,4	—	43,1	142,5	—	86,6	181,9	72,4	14,6
1968	11 355,8	5 601,2	1 442,0	108,3	256,2	6,8	25,5	288,5	—	160,1	180,6	99,7	21,7
1969	11 434,5	5 792,9	1 851,0	—	584,7	118,5	28,2	731,4	—	277,1	170,2	89,5	20,1
1970	11 821,3	8 441,1	1 851,0	—	306,6	71,0	21,4	399,0	—	223,5	156,0	82,8	25,5
1971	11 879,4	10 323,3	4 278,0	—	78,1	—	2,4	80,5	—	28,5	10,8	72,4	22,8
1972	11 879,7	12 323,1	4 278,0	—	770,3	152,0	13,8	936,1	—	418,8	—	142,3	27,5

¹ Evaluation du 31 mai 1940 au 9 mai 1971: 1 kg d'or fin = fr. 4869,80; à partir du 10 mai 1971: 1 kg = fr. 4595,74.

² Depuis 1948, les bons du Trésor de la Confédération seulement.

Billets en circulation	Couverture métallique des billets	Engagements à vue						Comptes de virements de banques temporaire-ment liés	Avoirs mini-maux des banques	Engagements à terme	Dépôts obligatoires selon l'arrêté fédéral du 13 mars 1964	Total du bilan	Année
		Comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie	Comptes de la Confédération	Comptes de dépôt	Comptes des accords de paiements et de clearing	Avoirs de banques étrangères ³	Total						
En millions de francs	%	En millions de francs											
2 336,7	123,18	896,9	194,7	44,6	108,9	—	1 245,1	—	—	—	—	3 880,6	1941
2 637,3	135,18	1 147,8	13,6	42,0	95,7	—	1 299,1	—	—	—	—	4 226,4	1942
3 048,5	136,87	1 065,3	9,2	47,1	126,7	—	1 248,3	—	—	—	—	4 597,2	1943
3 548,0	128,35	835,5	27,7	50,9	109,7	—	1 023,8	—	—	—	—	4 868,6	1944
3 835,2	124,65	843,2	6,6	106,8	162,0	—	1 118,6	—	—	—	—	5 266,5	1945
4 090,7	121,00	662,3	194,6	84,2	223,5	—	1 164,6	—	—	—	—	5 499,8	1946
4 383,4	119,91	722,3	127,2	59,4	263,4	—	1 172,3	—	—	—	—	5 932,1	1947
4 594,3	126,70	960,0	11,2	49,9	221,7	—	1 242,8	—	—	337,1	—	6 400,6	1948
4 566,3	136,66	1 334,8	105,8	40,9	249,6	—	1 731,1	—	—	200,0	—	6 721,9	1949
4 663,8	128,13	1 042,1	485,6	75,2	170,2	—	1 773,1	—	—	—	—	6 658,6	1950
4 927,3	121,85	1 101,9	225,4	41,6	159,9	—	1 528,8	—	—	—	—	6 675,9	1951
5 121,9	114,73	1 209,2	78,9	39,0	126,8	—	1 453,9	—	—	—	—	6 796,8	1952
5 228,5	116,40	1 147,3	157,3	64,8	171,5	—	1 540,9	—	—	—	—	6 996,8	1953
5 411,6	116,85	1 255,2	216,1	49,4	171,5	—	1 692,2	—	—	—	—	7 327,2	1954
5 515,5	121,23	1 623,8	268,9	15,6	82,1	—	1 990,4	—	—	—	—	7 738,2	1955
5 809,7	122,26	1 570,6	609,2	17,4	89,2	—	2 286,4	—	—	—	—	8 340,1	1956
5 931,2	124,49	1 831,1	471,0	16,2	74,7	—	2 393,0	—	—	—	—	8 574,6	1957
6 109,3	136,34	2 541,2	105,7	18,2	61,3	—	2 726,4	—	—	—	—	9 098,9	1958
6 343,9	131,93	2 330,7	165,6	16,9	22,1	—	2 535,3	—	—	—	—	9 141,5	1959
6 854,1	137,94	2 288,4	416,6	18,1	33,3	—	2 756,4	—	—	390,3	—	10 266,2	1960
7 656,0	144,70	1 996,1	662,5	19,7	37,2	231,5	2 947,0	1 035,0	—	293,5	—	12 206,6	1961
8 506,1	135,71	2 294,2	355,9	21,6	30,0	98,0	2 799,7	1 035,0	—	373,0	—	12 994,7	1962
9 035,4	135,07	2 700,0	389,4	27,3	39,3	31,8	3 187,8	1 035,0	—	357,3	—	13 910,2	1963
9 721,8	121,31	2 907,9	291,5	21,2	24,4	25,6	3 270,6	1 035,0	—	433,2	—	14 787,6	1964
10 042,5	131,08	3 005,0	126,2	19,0	20,9	44,3	3 215,4	1 035,0	—	602,0	—	15 287,6	1965
10 651,1	115,46	2 982,2	375,2	15,4	23,3	34,4	3 430,5	1 035,0	—	389,0	—	15 922,3	1966
11 326,8	118,04	3 810,8	230,7	20,5	29,0	53,9	4 144,9	—	—	550,0	—	16 519,0	1967
12 047,3	94,26	5 776,2	505,0	23,9	33,4	75,1	6 413,6	—	—	233,1	—	19 339,7	1968
12 518,4	91,34	6 353,4	493,0	18,8	40,0	49,6	6 954,8	—	—	141,9	—	20 482,5	1969
13 106,0	90,20	7 749,6	405,3	28,5	18,3	208,4	8 410,1	—	—	201,7	200,0 ⁶	23 095,3	1970
14 309,9	83,01	10 701,6	713,7	30,7	15,3	393,1	11 854,4	—	516,4 ⁴	313,1	—	28 014,6	1971
16 635,0	71,41	9 312,6	1 380,3	31,4	17,0	279,5	11 020,8	—	2 029,3 ⁵	72,7	2,5 ⁷	31 362,9	1972

³ Avant 1961, inclus dans les comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie.

⁴ Selon la convention du 16 août 1971 concernant les avoirs minimaux extraordinaires.

⁵ Avoirs minimaux des banques sur a) les engagements en Suisse fr. 1 448,7

b) les engagements envers l'étranger fr. 580,6.

⁶ Compte spécial PTT.

⁷ Dépassement du taux d'accroissement des crédits.

Mouvement et résultats de la Banque depuis 1907

Annexe n° 5, tableau II

Moyennes annuelles

Année	Encaisse métallique			Devises ²	Portefeuille suisse			Effets de la Caisse de prêts	Avances sur nantissement	
	Or ¹	Argent	Total		Effets suisses ³	Bons du Trésor ⁴	Obligations escomptées			Total
<i>En millions de francs</i>										
1907	52,1	6,3	58,4	19,0	36,7	—	—	36,7	—	0,6
1908	98,3	8,1	106,4	39,0	24,0	—	—	24,0	—	2,5
1909	121,5	15,2	136,7	49,6	41,7	—	—	41,7	—	4,4
1910	143,3	16,1	159,4	44,7	70,9	—	—	70,9	—	5,9
1911	158,5	14,8	173,3	56,1	60,5	—	5,6	66,1	—	7,0
1912	168,1	13,0	181,1	34,7	78,1	—	4,5	82,6	—	12,2
1913	170,5	23,1	193,6	48,7	57,9	—	2,3	60,2	—	15,7
1914	195,1	17,2	212,3	45,9	103,5	—	7,2	110,7	—	20,1
1915	241,5	47,8	289,3	35,1	108,6	—	3,5	112,1	—	16,9
1916	271,5	54,0	325,5	72,1	126,1	—	1,2	127,3	—	17,7
1917	344,6	52,7	397,3	52,7	170,6	—	0,9	171,5	—	28,3
1918	377,1	55,3	432,4	53,7	321,7	—	2,1	323,8	—	36,4
1919	451,5	64,8	516,3	62,1	418,2	—	1,5	419,7	—	38,7
1920	534,2	93,0	627,2	84,6	303,1	—	4,0	307,1	—	32,3
1921	544,2	122,7	666,9	26,5	308,5	—	1,9	310,4	—	41,9
1922	532,4	111,1	643,5	72,8	251,3	—	1,6	252,9	—	49,1
1923	531,5	100,0	631,5	79,3	254,2	—	4,4	258,6	—	49,1
1924	518,6	94,5	613,1	122,9	153,0	—	4,3	157,3	—	66,6
1925	485,7	89,4	575,1	211,8	87,3	—	2,0	89,3	—	48,6
1926	429,1	85,9	515,0	218,0	105,0	—	2,0	107,0	—	45,6
1927	450,5	69,3	519,8	205,1	131,9	—	5,1	137,0	—	48,6
1928	450,3	56,2	506,5	219,8	144,5	—	7,9	152,4	—	62,8
1929	506,6	37,0	543,6	248,6	125,7	—	8,5	134,2	—	61,3
1930	607,2	5,6	612,8	361,6	40,0	—	8,4	48,4	—	42,2
1931	1 165,0	—	1 165,0	353,7	35,3	—	5,7	41,0	—	45,2
1932	2 546,0	—	2 546,0	81,4	13,9	4,6	4,5	23,0	3,0	45,8
1933	2 119,5	—	2 119,5	21,7	10,2	4,2	5,9	20,3	19,5	53,1
1934	1 788,1	—	1 788,1	14,1	12,3	20,2	6,1	38,6	21,5	75,0
1935	1 457,1	—	1 457,1	18,7	34,0	42,8	8,5	85,3	41,3	87,6
1936	1 690,5	—	1 690,5	23,7	9,4	79,9	4,5	93,8	50,7	63,8
1937	2 640,0	—	2 640,0	191,6	6,2	2,0	3,8	12,0	14,3	32,3
1938	2 849,0	—	2 849,0	384,3	17,1	16,3	1,5	34,9	5,7	22,7
1939	2 530,2	—	2 530,2	280,3	24,3	64,8	3,0	92,1	7,8	36,4
1940	2 144,9	—	2 144,9	517,0	67,5	143,1	3,4	214,0	6,5	66,8

¹ Evaluation du 20 juin 1907 au 10 novembre 1921: 1 kg d'or fin = fr. 3440; du 11 novembre 1921 au 6 octobre 1936: 1 kg = fr. 3435,555; du 7 octobre 1936 au 30 mai 1940: 1 kg = fr. 4639,13; du 31 mai 1940 au 9 mai 1971: 1 kg = fr. 4869,80.

² En 1907 et 1908, effets étrangers seulement; de 1909 à 1927, effets étrangers et avoirs à vue sur l'étranger seulement.

³ Jusqu'en 1931, les bons du Trésor y sont compris.

⁴ Ce poste n'était pas comptabilisé avant 1932.

Fonds publics	Avoirs chez des correspondants en Suisse ⁵	Billets en circulation	Couverture métallique des billets	Engagements à vue				Total	Année
				Comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie	Comptes de la Confédération	Comptes de dépôt	Comptes des accords de paiements et de clearing		
<i>En millions de francs</i>			%	<i>En millions de francs</i>					
3,2	9,6	88,9	65,74	15,3	9,4	1,0	—	25,7	1907
9,0	8,5	145,9	72,95	13,6	10,6	1,2	—	25,4	1908
8,0	6,3	191,4	71,41	17,5	18,2	1,3	—	37,0	1909
12,2	28,8	241,4	66,03	15,1	43,0	1,8	—	59,9	1910
12,5	22,4	253,6	68,35	16,3	40,8	1,6	—	58,7	1911
11,1	10,9	269,3	67,25	16,4	25,4	1,4	—	43,2	1912
9,3	11,2	272,4	71,09	15,8	28,5	0,7	—	45,0	1913
11,7	10,4	335,1	63,33	34,5	19,0	4,0	—	57,5	1914
8,9	23,6	409,9	70,57	44,0	20,4	6,3	—	70,7	1915
7,8	13,6	430,3	75,63	94,9	15,8	8,1	—	118,8	1916
7,6	13,4	535,8	74,15	80,9	19,9	10,3	—	111,1	1917
9,7	17,6	733,1	58,98	71,1	14,8	33,0	—	118,9	1918
7,7	21,4	905,8	57,00	73,9	16,7	29,0	—	119,6	1919
6,6	27,6	933,8	67,16	96,0	14,5	10,4	—	120,9	1920
5,8	20,2	925,1	72,09	95,3	12,5	4,8	—	112,6	1921
8,6	21,9	817,6	78,71	181,5	15,6	6,2	—	203,3	1922
8,9	18,4	875,0	72,17	130,0	14,0	8,6	—	152,6	1923
7,1	25,5	850,5	72,08	66,9	28,3	10,0	—	105,2	1924
7,1	21,7	797,6	72,10	98,3	11,8	6,3	—	116,4	1925
6,5	19,1	769,0	66,96	81,7	13,5	7,1	—	102,3	1926
6,5	24,6	798,8	65,06	85,4	19,2	6,3	—	110,9	1927
6,3	22,3	818,3	61,89	82,4	21,3	6,9	—	110,6	1928
3,9	24,9	855,7	63,52	89,4	15,5	7,4	—	112,3	1929
59,9	20,4	894,0	68,54	167,8	31,6	6,8	—	206,2	1930
85,8	15,1	1 141,0	102,09	483,0	25,8	19,1	—	527,9	1931
40,6	9,7	1 508,4	168,79	1 075,1	59,1	61,8	—	1 196,0	1932
61,7	12,0	1 440,1	147,17	702,7	24,8	62,6	—	790,1	1933
46,9	10,3	1 349,2	132,62	515,0	12,5	46,1	—	573,6	1934
55,7	11,2	1 283,0	113,57	349,9	14,0	29,4	5,0	398,3	1935
42,4	8,7	1 293,9	130,64	541,3	29,0	27,7	27,2	625,2	1936
17,9	6,6	1 378,4	191,51	1 305,3	86,1	28,4	69,5	1 489,3	1937
74,4	6,0	1 555,4	183,17	1 703,7	18,1	44,1	45,0	1 810,9	1938
93,2	7,5	1 802,3	140,38	1 093,2	12,0	33,1	44,4	1 182,7	1939
86,2	8,5	2 081,9	103,02	744,3	4,4	38,6	80,5	867,8	1940

⁵ En 1907 et 1908, les correspondants étrangers et les avoirs à vue sur l'étranger y sont compris; de 1909 à 1927, les avoirs à l'étranger y sont compris, les avoirs à vue sur l'étranger en sont éliminés.

Mouvement et résultats de la Banque depuis 1907

Annexe n° 5, tableau II (suite)

Moyennes annuelles

Année	Or ¹	Devises	Portefeuille suisse				Effets de la Caisse de prêts	Avances sur nantissement	Fonds publics	Avoirs chez des correspondants	
			Effets suisses	Bons du Trésor ²	Obligations escomptées	Total				en Suisse	à l'étranger
<i>En millions de francs</i>											
1941	2 347,3	1 153,5	63,8	63,9	1,6	129,3	9,3	25,4	73,5	7,5	—
1942	3 390,6	175,1	76,2	25,4	1,2	102,8	6,8	19,4	66,3	7,1	—
1943	3 774,4	65,6	87,1	61,2	0,7	149,0	0,4	16,7	64,8	7,4	—
1944	4 384,3	90,1	76,2	20,0	1,0	97,2	1,4	17,0	64,3	7,6	—
1945	4 691,1	117,3	68,1	112,8	1,1	182,0	0,3	19,6	63,8	9,3	—
1946	4 818,0	171,7	48,1	6,4	2,8	57,3	1,0	36,3	58,8	13,3	—
1947	5 129,9	113,6	36,2	8,0	7,7	51,9	3,9	59,7	50,8	16,8	—
1948	5 662,7	135,7	118,7	1,6	11,3	131,6	4,5	59,5	47,7	16,8	—
1949	6 046,1	305,2	102,4	0,3	2,2	104,9	0,2	27,6	41,7	9,7	—
1950	6 179,4	297,9	86,8	0,7	1,2	88,7	0,0	23,3	41,2	11,3	—
1951	6 000,9	225,5	150,0	2,6	2,3	154,9	0,1	30,9	40,1	13,8	—
1952	5 847,5	337,1	201,2	0,8	3,4	205,4	0,3	30,0	40,1	13,0	—
1953	5 998,7	511,4	191,6	0,7	0,9	193,2	—	24,7	35,8	13,0	—
1954	6 176,7	517,5	111,9	0,5	1,5	113,9	—	26,1	43,7	14,5	—
1955	6 304,5	597,9	88,9	1,2	8,6	98,7	—	44,7	46,1	17,1	—
1956	6 794,6	585,8	100,5	1,6	15,8	117,9	—	47,7	45,4	19,8	—
1957	7 096,4	538,3	128,5	0,5	15,8	144,8	—	31,6	45,4	16,3	—
1958	7 957,8	539,2	108,6	0,1	2,6	111,3	—	11,4	44,9	11,2	—
1959	8 285,9	444,1	46,6	—	0,7	47,3	—	8,5	44,3	10,5	4,9
1960	8 151,0	522,4	48,2	0,0	1,7	49,9	—	15,6	43,6	13,4	7,1
1961	10 049,6	1 121,6	48,0	—	1,5	49,5	—	13,8	43,0	13,0	8,1
1962	10 613,6	827,3	53,6	1,1	5,3	60,0	—	16,1	42,8	16,1	10,4
1963	10 753,3	844,1	59,6	2,7	4,5	66,8	—	17,5	91,9	16,3	11,5
1964	11 080,6	1 232,4	77,0	5,2	9,8	92,0	—	29,4	58,3	20,0	22,5
1965	11 672,4	971,7	77,5	5,6	10,0	93,1	—	20,9	78,0	22,1	21,5
1966	11 621,5	983,4	86,5	4,7	18,6	109,8	—	32,6	144,1	26,4	18,3
1967	11 982,3	1 351,8	92,5	4,7	15,0	112,2	—	30,5	185,1	26,9	20,9
1968	11 586,5	1 602,6	104,4	3,3	6,5	114,2	—	27,3	181,0	26,8	21,5
1969	11 431,6	2 020,8	193,4	9,3	19,6	222,3	—	71,1	176,0	32,2	23,2
1970	11 615,5	3 418,7	134,6	9,5	11,3	155,4	—	47,0	167,6	39,3	25,9
1971	11 854,9	6 834,3	114,3	3,6	4,3	122,2	—	15,9	128,4	35,6	27,1
1972	11 879,6	9 721,4	109,5	5,8	1,8	117,1	—	22,2	122,2	38,5	28,5

¹ Evaluation du 31 mai 1940 au 9 mai 1971: 1 kg d'or fin = fr. 4869,80; à partir du 10 mai 1971: 1 kg = fr. 4595,74.

² Depuis 1948, les bons du Trésor de la Confédération seulement.

Billets en circulation	Couverture métallique des billets	Engagements à vue					Total	Comptes de virements de banques temporaire-ment liés	Engagements à terme	Année
		Comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie	Comptes de la Confédération	Comptes de dépôt	Comptes des accords de paiements et de clearing	Avoirs de banques étrangères ³				
En millions de francs	%	En millions de francs								
2 107,8	111,36	1 309,1	60,8	50,5	102,0	—	1 522,4	—	—	1941
2 251,4	150,60	1 197,1	86,7	52,5	99,4	—	1 435,7	—	—	1942
2 646,5	142,62	1 195,9	54,3	45,4	127,1	—	1 422,7	—	—	1943
3 025,1	144,93	1 097,2	146,1	60,2	129,8	—	1 433,3	—	—	1944
3 517,6	133,36	1 017,8	42,7	83,0	137,1	—	1 280,6	—	—	1945
3 633,2	132,61	813,8	131,9	90,8	189,9	—	1 226,4	—	—	1946
3 940,6	130,18	734,0	147,2	74,4	242,9	—	1 198,5	—	—	1947
4 167,9	135,86	935,0	64,5	51,6	256,6	—	1 307,7	—	401,9	1948
4 259,9	141,93	1 373,0	149,1	54,2	240,9	—	1 817,2	—	269,3	1949
4 239,6	145,75	1 512,1	305,5	58,6	242,4	—	2 118,6	—	176,0 ⁴	1950
4 419,5	135,78	1 269,2	384,0	51,3	153,0	—	1 857,5	—	—	1951
4 596,2	127,22	1 176,7	319,5	41,7	154,2	—	1 692,1	—	—	1952
4 783,6	125,40	1 373,9	203,8	99,8	127,7	—	1 805,2	—	—	1953
4 904,0	125,95	1 354,5	229,1	54,4	164,2	—	1 802,2	—	—	1954
5 056,8	124,67	1 397,2	303,2	30,3	142,9	—	1 873,6	—	—	1955
5 189,7	130,92	1 672,0	458,7	17,7	74,3	—	2 222,7	—	—	1956
5 467,2	129,80	1 788,4	283,8	17,6	106,4	—	2 196,2	—	—	1957
5 501,2	144,66	2 600,3	270,6	17,9	66,5	—	2 955,3	—	—	1958
5 705,3	145,23	2 610,3	264,9	17,8	36,4	—	2 929,4	—	—	1959
6 042,4	134,90	2 112,3	289,0	17,6	23,8	—	2 442,7	—	399,2 ⁵	1960
6 672,9	150,60	2 346,5	684,9	21,2	29,8	222,6 ⁶	3 198,4	1 035,0 ⁷	397,8	1961
7 358,9	144,23	2 034,2	326,4	21,7	23,6	187,6	2 593,5	1 035,0	399,4	1962
8 002,8	134,37	2 046,3	195,1	26,0	21,6	59,7	2 348,7	1 035,0	399,1	1963
8 638,6	128,27	2 059,2	283,1	24,5	27,0	32,2	2 426,0	1 035,0	483,3	1964
9 179,1	127,16	2 173,9	232,2	26,9	18,8	44,5	2 496,3	1 035,0	597,5	1965
9 566,5	121,48	1 997,2	287,5	19,8	15,8	37,8	2 358,1	1 035,0	587,0	1966
10 013,4	119,66	2 366,4	234,0	18,1	19,7	57,3	2 695,5	805,0	588,3	1967
10 577,5	109,54	3 006,2	250,0	18,6	28,8	46,9	3 350,5	—	476,6	1968
11 259,9	101,53	3 061,8	306,8	20,1	23,8	46,1	3 458,6	—	324,0	1969
11 784,7	98,56	3 562,5	517,8	20,9	25,3	62,3	4 188,8	—	428,3	1970
12 663,8	93,61	7 452,3 ⁸	801,7	21,5	12,1	132,3	8 419,9	—	483,1	1971
14 080,4	84,37	8 221,9	1 288,9	26,0	16,3	345,0	9 898,1	—	395,1 ⁹	1972

³ Avant 1961, inclus dans les comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie.

⁴ Moyenne de janvier à juillet.

⁵ Moyenne d'octobre à décembre.

⁶ Moyenne de fin juin à décembre.

⁷ Moyenne de fin mars à décembre.

⁸ Y compris les montants versés sur le compte de stérilisation.

⁹ Y compris les montants versés sur des comptes spéciaux (dépassement du taux d'accroissement des crédits).

Mouvement et résultats de la Banque depuis 1907

Annexe n° 5, tableau III

Mouvement

Année	Caisse ¹	Devises ²	Escompte				Total	Effets de la Caisse de prêts	Avances sur nantissement	Transactions en fonds publics	
			Portefeuille suisse								
			Effets suisses		Bons du Trésor ³	Obligations					
			Montant	Moyenne des jours à courir							
En millions de francs			Jours	En millions de francs							
1907	1 819,5	124,4	317,7	28	—	—	317,7	—	13,4	6,4	
1908	2 567,9	310,2	465,2	18	—	—	465,2	—	85,5	37,5	
1909	2 890,5	337,4	569,4	29	—	—	569,4	—	113,6	44,0	
1910	3 265,4	381,7	965,8	26	—	—	965,8	—	126,7	40,4	
1911	3 548,0	364,8	903,0	26	—	12,4	915,4	—	127,9	46,5	
1912	3 920,1	424,8	1 082,0	26	—	28,3	1 110,3	—	174,4	16,0	
1913	3 798,2	472,3	956,9	21	—	27,3	984,2	—	215,1	12,4	
1914	4 434,9	350,5	907,5	38	124,0	48,2	1 079,7	—	152,7	15,6	
1915	3 649,1	430,6	484,1	33	444,0	22,5	950,6	—	94,1	5,6	
1916	4 250,7	662,6	237,2	29	954,0	10,5	1 201,7	—	90,5	8,3	
1917	4 479,0	513,8	336,9	28	1 392,0	12,5	1 741,4	—	175,4	6,8	
1918	6 219,3	484,5	1 158,8	37	1 962,0	21,6	3 142,4	—	300,4	4,4	
1919	5 690,1	740,2	1 384,0	32	2 365,0	11,4	3 760,4	—	275,8	2,9	
1920	6 181,3	558,7	1 373,1	38	1 949,0	33,9	3 356,0	—	315,3	6,7	
1921	5 964,1	428,8	516,1	35	1 884,0	15,2	2 415,3	—	262,7	6,5	
1922	5 997,1	579,4	160,3	47	1 083,0	10,9	1 254,2	—	226,1	7,4	
1923	5 818,9	584,2	476,2	35	1 419,0	27,7	1 922,9	—	341,9	4,5	
1924	5 684,6	716,8	741,4	38	181,0	30,4	952,8	—	576,8	4,0	
1925	6 314,6	1 098,6	292,1	35	174,4	11,8	478,3	—	317,4	27,3	
1926	6 520,5	1 125,9	451,7	26	153,0	15,2	619,9	—	350,6	7,3	
1927	7 056,5	1 199,3	828,7	28	93,0	30,5	952,2	—	470,4	12,8	
1928	6 801,1	11 228,6	1 093,0	28	14,0	49,9	1 156,9	—	681,7	72,5	
1929	6 689,1	10 499,3	957,9	29	24,0	56,4	1 038,3	—	712,7	37,5	
1930	6 948,2	9 369,0	294,2	35	62,0	43,8	400,0	—	449,6	309,0	
1931	9 386,6	15 370,5	229,7	41	193,0	33,4	456,1	—	406,7	449,9	
1932	6 566,4	3 747,8	79,4	57	62,9	29,1	171,4	7,5	282,8	58,8	
1933	6 171,0	5 310,7	73,7	52	139,7	43,7	257,1	143,8	394,2	88,0	
1934	5 248,5	3 025,3	79,9	53	573,5	33,1	686,5	88,5	437,9	52,5	
1935	5 706,7	4 566,6	245,7	52	431,6	57,5	734,8	272,8	664,9	119,9	
1936	6 899,0	2 313,5	53,3	54	650,0	22,0	725,3	234,0	343,7	215,4	
1937	6 030,0	7 893,4	39,0	55	10,6	21,0	70,6	63,0	165,9	31,5	
1938	8 435,8	4 736,6	122,6	74	295,2	9,3	427,1	28,6	107,5	102,4	
1939	9 870,8	5 348,1	106,3	75	449,8	19,7	575,8	41,4	277,2	118,5	
1940	9 291,5	6 105,8	324,2	79	1 281,4	20,4	1 626,0	46,4	404,0	22,0	

¹ Depuis 1938, y compris l'or déposé à l'étranger.

² De 1907 à 1927, seul le montant des effets étrangers escomptés et achetés est indiqué; jusqu'en 1927, le mouvement des comptes des correspondants étrangers est compris dans celui des comptes des correspondants en Suisse.

³ Jusqu'en 1930, les bons du Trésor de la Confédération seulement.

Comptes des correspondants en Suisse ⁴	Remises à l'encaissement	Virements	Comptes clients de la Banque avec comptes de chèques postaux	Confédération	Comptes de dépôt	Comptes des accords de paiements et de clearing	Chèques et mandats généraux émis sur la Banque ⁵	Mouvement total additionné des deux côtés (chambres de compensation exceptées)	Chambres de compensation	Année
<i>En millions de francs</i>										
1 143,2	64,5	5 019,5	—	367,0	5,5	—	—	15 876,2	2 133,7	1907
1 839,4	131,0	10 610,1	37,9	1 066,5	12,0	—	22,9	31 056,2	2 997,4	1908
1 819,1	286,5	13 683,3	178,1	1 411,8	23,5	—	48,6	37 578,2	3 483,7	1909
2 205,8	360,9	16 616,6	297,6	1 663,9	42,8	—	48,6	44 845,6	4 036,0	1910
2 553,6	399,4	17 480,0	364,8	1 997,1	45,4	—	34,5	47 493,6	4 305,0	1911
2 852,8	454,8	19 641,0	454,8	2 115,1	57,7	—	34,7	55 760,6	4 614,6	1912
2 982,7	483,3	18 799,0	487,1	2 238,5	51,9	—	31,9	54 962,4	5 471,6	1913
2 353,7	323,5	17 438,1	502,6	2 353,8	194,9	—	23,9	56 172,0	4 146,8	1914
2 785,7	276,5	18 920,7	575,2	3 933,7	197,7	—	31,1	59 920,6	3 923,7	1915
3 980,9	254,0	26 918,2	707,1	5 655,7	329,0	—	42,6	86 220,6	4 914,9	1916
3 784,5	266,3	28 891,5	962,2	7 217,3	405,5	—	68,8	103 332,4	5 793,2	1917
4 088,9	381,2	38 016,6	1 328,7	10 155,4	1 122,8	—	59,5	142 371,6	7 578,0	1918
5 481,0	420,6	43 616,2	1 361,5	12 381,5	856,6	—	41,6	159 069,8	9 664,3	1919
6 312,9	477,2	51 599,2	1 554,5	12 693,5	382,9	—	34,9	169 423,4	14 831,3	1920
4 870,3	371,8	48 803,6	1 433,5	12 563,1	192,5	—	22,0	161 033,0	12 701,4	1921
4 712,9	293,9	46 262,0	1 368,9	10 601,1	311,6	—	26,0	121 686,4	10 281,2	1922
6 233,5	358,4	51 646,4	1 467,7	13 058,3	377,7	—	30,3	136 914,8	11 372,0	1923
7 274,2	459,2	57 981,2	1 652,5	10 874,4	494,3	—	22,2	130 707,2	13 128,4	1924
7 778,8	433,0	58 206,0	1 726,9	10 956,9	407,3	—	63,5	131 395,0	13 185,0	1925
6 405,5	430,4	63 755,5	1 707,0	10 280,9	436,2	—	55,5	133 765,6	13 617,9	1926
7 702,0	488,9	76 062,7	1 800,8	11 017,4	465,5	—	60,9	150 757,6	15 652,8	1927
2 933,8	593,3	79 462,8	1 951,0	11 276,1	1 204,3	—	66,4	159 714,6	14 747,6	1928
2 956,3	589,0	77 063,9	2 121,7	11 626,5	1 985,5	—	61,3	158 593,7	13 761,5	1929
2 888,1	549,0	78 448,4	2 204,5	13 656,5	1 755,1	—	142,2	158 659,2	12 586,0	1930
2 706,1	628,6	74 074,5	2 139,2	12 082,0	1 047,1	—	179,7	170 066,7	10 243,8	1931
2 456,3	584,1	41 755,3	2 028,2	10 291,6	526,8	—	169,3	108 175,0	5 193,3	1932
2 321,2	511,2	44 954,6	2 048,4	9 904,4	566,7	—	160,0	113 801,0	4 824,6	1933
2 292,0	467,0	39 524,8	2 151,1	11 038,7	790,2	—	136,0	104 803,8	4 013,8	1934
2 222,7	320,5	39 566,4	2 113,7	9 803,0	542,0	2 157,9	110,5	109 537,7	3 267,8	1935
2 150,5	296,6	41 231,0	1 990,9	11 230,1	609,4	2 627,7	104,0	118 067,9	3 066,7	1936
2 311,6	287,5	44 139,2	2 357,1	9 161,2	574,6	3 680,8	134,8	128 825,4	3 712,9	1937
2 298,6	272,5	41 076,5	2 492,3	9 636,8	496,5	3 589,6	138,4	113 198,6	3 563,9	1938
2 446,0	307,5	41 412,6	2 677,2	11 175,3	589,3	3 905,3	181,9	125 049,3	3 331,8	1939
2 496,4	283,9	34 238,1	3 764,3	16 059,7	674,5	5 179,8	161,4	141 568,3	2 130,3	1940

⁴ De 1907 à 1927, le mouvement des comptes des correspondants étrangers y est compris; dès 1928, celui des comptes des correspondants en Suisse seulement.

⁵ Jusqu'en 1924, mandats généraux seulement.

Mouvement et résultats de la Banque depuis 1907

Annexe n° 5, tableau III (suite)

Mouvement

Année	Caisse ¹	Devises	Escompte					Effets de la Caisse de prêts	Avances sur nan-tissement	Trans-actions en fonds publics
			<i>Portefeuille suisse</i>							
			<i>Effets suisses</i>		<i>Bons du Trésor²</i>	<i>Obli-gations</i>	<i>Total</i>			
			<i>Montant</i>	<i>Moyenne des jours à courir</i>						
<i>En millions de francs</i>			<i>Jours</i>	<i>En millions de francs</i>						
1941	7 836,4	7 844,4	290,1	86	728,9	10,5	1 029,5	58,5	158,1	24,0
1942	9 194,0	5 280,4	462,3	86	474,6	6,9	943,8	49,9	152,6	15,3
1943	9 683,4	1 936,9	459,2	85	663,2	3,9	1 126,3	16,4	134,0	4,4
1944	10 522,5	3 119,5	566,8	77	404,1	8,3	979,2	19,8	141,5	4,9
1945	12 005,6	6 734,2	408,3	74	977,8	10,7	1 396,8	65,7	276,1	7,0
1946	14 043,1	4 716,9	363,5	74	236,8	26,6	626,9	61,5	498,0	17,4
1947	21 023,4	3 584,3	275,6	66	74,4	63,8	413,8	84,1	864,9	11,5
1948	17 787,7	4 936,2	808,4	71	27,6	60,2	896,2	59,5	664,6	5,0
1949	15 720,1	6 421,6	465,6	85	6,2	8,8	480,6	41,4	244,8	16,1
1950	17 841,5	6 316,2	470,3	78	32,7	9,6	512,6	20,0	308,0	5,9
1951	15 933,8	6 960,0	842,5	79	27,5	23,1	893,1	2,9	437,7	4,4
1952	16 645,0	9 518,0	1 264,9	85	8,1	12,5	1 285,5	1,6	448,6	4,7
1953	17 130,8	13 518,0	1 100,3	88	23,7	4,7	1 128,7	—	358,8	63,9
1954	18 230,1	17 961,2	817,7	86	2,0	14,7	834,4	—	474,9	22,3
1955	18 609,2	21 665,5	836,9	83	23,7	63,7	924,3	—	774,8	4,6
1956	23 143,6	22 895,8	922,1	81	36,5	124,7	1 083,3	—	847,6	27,7
1957	35 038,4	19 667,6	1 053,6	43 ³	0,3	63,2	1 117,1	—	559,9	0,6
1958	33 429,7	24 195,4	827,5	45 ⁴	0,3	6,7	834,5	—	217,0	23,4
1959	29 399,6	19 956,0	523,3	50 ⁴	—	9,8	533,1	—	202,9	19,3
1960	29 297,6	33 172,5	533,8	51 ⁴	0,5	9,5	543,8	—	331,0	7,7
1961	35 856,9	30 831,8	532,4	49 ⁴	—	13,9	546,3	—	366,8	10,3
1962	38 492,0	51 924,5	476,8	61 ⁴	49,5	36,2	562,5	—	412,6	45,2
1963	43 696,3	52 243,4	307,3	47 ⁴	68,6	39,1	415,0	—	534,6	585,0
1964	48 384,3	47 794,0	475,3	25 ⁴	158,3	73,8	707,4	—	644,0	20,9
1965	47 929,8	53 340,5	405,9	32 ⁴	264,5	80,2	750,6	—	582,5	29,8
1966	51 962,9	47 396,1	457,8	35 ⁴	220,2	130,7	808,7	—	918,8	91,3
1967	56 213,7	67 305,0	469,7	32 ⁴	100,0	111,4	681,1	—	759,6	16,7
1968	61 708,6	99 530,6	1 047,4	10 ⁴	187,7	49,2	1 284,3	—	926,4	1,9
1969	62 267,9	101 135,3	5 175,8	6 ⁴	334,5	109,9	5 620,2	—	2 697,2	10,4
1970	68 281,0	156 633,3	2 108,0	8 ⁴	314,0	72,7	2 494,7	—	2 359,6	37,8
1971	76 363,8	299 589,6	1 454,2	9 ⁴	140,0	16,9	1 611,1	—	912,9	145,2
1972	83 424,1	301 147,1	1 935,4	7 ⁴	280,0	18,2	2 233,6	—	1 073,3	10,8

¹ Depuis 1938, l'or à l'étranger est compris dans ce chiffre.

² Depuis 1948, les bons du Trésor de la Confédération seulement.

³ Moyenne des jours à courir des effets commerciaux escomptés dans le second semestre de 1957, sans les effets de stocks obligatoires escomptés directement par la Banque.

⁴ Moyenne des jours à courir des effets commerciaux escomptés, sans les effets de stocks obligatoires escomptés directement par la Banque.

Comptes des correspondants		Remises à l'encaissement	Virements	Comptes clients de la Banque avec comptes de chèques postaux	Confédération	Comptes de dépôt	Comptes des accords de paiements et de clearing	Chèques et mandats généraux émis sur la Banque	Mouvement total additionné des deux côtés (chambres de compensation exceptées)	Chambres de compensation	Année
en Suisse	à l'étranger										
<i>En millions de francs</i>											
2 748,6	—	322,3	32 947,5	3 986,0	17 767,6	653,2	9 933,9	205,5	138 483,8	1 791,6	1941
3 006,0	—	406,7	35 633,6	4 039,9	18 487,5	562,3	9 913,8	164,8	143 977,4	2 010,8	1942
3 233,4	—	386,4	34 775,5	4 075,5	23 190,7	425,1	9 855,9	167,6	150 645,4	1 877,5	1943
3 369,4	—	341,5	33 575,0	4 196,7	23 427,9	776,4	6 788,2	152,5	150 264,2	1 661,1	1944
3 884,4	—	372,3	37 791,6	4 334,4	26 930,4	1 182,0	3 590,8	188,1	169 458,1	1 827,8	1945
5 086,4	—	489,7	48 765,6	5 160,5	26 501,4	613,7	18 759,7	227,5	209 443,8	2 467,6	1946
6 034,0	—	586,0	56 150,8	6 128,5	28 357,7	512,5	32 066,0	292,0	250 367,6	3 232,0	1947
6 347,5	—	647,0	60 726,3	6 475,6	27 141,3	401,4	38 499,3	325,8	264 778,4	3 762,7	1948
5 878,7	—	555,6	55 864,0	5 990,3	28 040,8	379,9	38 824,8	310,0	257 165,5	3 320,3	1949
6 104,3	—	579,9	61 896,7	6 449,1	25 148,7	547,7	24 140,2	259,2	246 919,6	3 162,1	1950
6 585,2	—	670,0	75 414,9	7 023,5	28 867,5	357,6	36 881,3	245,0	296 821,6	3 685,1	1951
6 817,3	—	680,4	81 565,3	7 408,2	29 370,4	289,9	22 289,3	255,9	291 769,5	3 496,5	1952
6 980,9	—	518,0	86 311,5	7 431,8	29 820,7	962,0	19 639,7	238,6	300 436,6	3 394,6	1953
7 466,1	—	535,7	101 534,2	7 812,4	30 470,3	825,9	18 819,1	252,9	324 828,1	3 589,4	1954
7 992,6	—	488,8	120 290,7	8 446,0	32 726,7	778,6	15 930,9	289,2	359 430,7	3 873,8	1955
8 810,3	—	494,1	138 809,8	9 241,4	33 896,8	457,8	15 351,0	351,9	386 756,6	4 135,0	1956
9 381,3	—	523,3	157 939,4	9 907,1	37 889,1	402,4	26 041,6	434,8	483 891,1	4 794,2	1957
9 423,3	—	475,4	175 439,9	10 287,8	37 910,9	688,9	18 024,1	399,1	477 050,6	4 200,2	1958
9 962,6	1 447,0	462,0	244 499,6	10 945,2	37 738,9	1 018,8	6 718,9	366,3	524 253,8	5 191,1	1959
11 176,5	2 527,8	477,7	325 786,5	12 191,1	42 908,7	1 100,4	2 934,5	485,8	646 506,7	6 553,6	1960
12 575,5	25 986,0	622,2	384 805,1	13 453,2	47 980,5	1 607,2	2 936,4	463,3	769 982,6	8 051,5	1961
14 348,7	22 492,4	656,8	508 180,6	15 271,4	58 630,9	1 442,2	2 793,7	476,5	957 725,1	10 110,3	1962
15 746,1	3 920,0	819,2	600 883,0	16 889,5	62 531,7	2 632,4	2 038,6	455,7	1 065 988,4	9 652,0	1963
17 333,5	8 593,6	897,2	628 870,9	19 239,5	67 257,3	762,6	2 183,3	502,9	1 131 729,9	10 201,0	1964
18 429,8	5 440,6	985,5	782 609,1	20 364,0	71 030,0	860,0	2 780,1	485,3	1 331 109,9	10 366,6	1965
19 678,2	5 272,0	1 080,1	1 013 397,8	22 022,7	78 449,8	3 593,8	3 330,7	538,9	1 608 206,7	12 233,5	1966
20 524,4	9 149,9	1 280,8	1 318 449,1	23 829,9	82 948,8	3 414,3	3 903,3	561,6	1 963 035,5	13 575,0	1967
22 274,5	5 046,0	1 380,1	1 858 598,6	26 122,1	89 875,7	6 495,2	4 521,9	693,1	2 603 104,8	18 673,4	1968
23 794,1	5 664,9	1 494,9	2 810 359,2	29 823,1	98 197,8	6 604,2	3 862,2	805,4	3 617 523,9	21 677,0	1969
26 279,7	5 412,6	1 934,9	3 898 871,6	33 260,8	108 126,9	2 890,6	4 579,6	819,4	4 801 067,6	19 622,6	1970
28 793,1	5 418,5	2 250,5	4 326 316,8	36 937,5	112 743,1	4 593,6	4 137,4	1 152,2	5 827 827,3	15 565,2	1971
32 147,7	5 570,9	3 017,1	6 232 088,9	40 273,5	125 953,4	3 294,3	3 224,6	1 570,3	8 528 068,7	14 717,4	1972

Mouvement et résultats de la Banque depuis 1907

Annexe n° 5, tableau IV

Résultats des opérations

Année	Produit des opérations sur or et sur devises	Escompte et commissions sur effets à l'encaissement					Produit des avances sur nantissement	Produit des fonds publics appartenant à la Banque ²	Intérêts des comptes de correspondants en Suisse ³	Commissions ⁴	Divers	Intérêts aux comptes de dépôt ⁵	Bénéfice brut
		Total	dont escompte										
			d'effets sur la Suisse	de bons du Trésor ¹	d'obligations	d'effets de la Caisse de prêts							
<i>En 1000 francs</i>													
1907/08	1 563	1 979	1 977	—	—	—	117	496	738	69	20	473	4 509
1909	1 098	1 304	1 303	—	—	—	158	360	337	116	29	444	2 958
1910	1 270	2 502	2 490	—	—	—	247	481	1 084	69	5	1 415	4 243
1911	1 628	2 315	2 267	—	35	—	302	527	866	87	19	1 313	4 431
1912	1 117	3 430	3 233	—	183	—	568	479	396	125	22	705	5 432
1913	1 849	2 994	2 868	—	110	—	830	407	454	149	18	841	5 860
1914	1 208	5 292	4 472	427	371	—	1 046	527	487	192	19	426	8 345
1915	421	5 458	2 264	3 014	168	—	840	418	1 096	259	9	323	7 336
1916	2 470	5 874	939	4 872	51	—	920	382	1 520	321	12	288	11 211
1917	900	8 155	1 076	7 027	42	—	1 471	366	1 474	458	8	475	12 357
1918	1 120	10 660	4 813	5 734	103	—	2 106	520	1 553	695	140	25	16 769
1919	999	15 887	6 628	9 162	87	—	2 402	552	1 734	656	192	163	22 259
1920	3 996	11 696	7 149	4 343	191	—	1 956	446	4 164	619	189	187	22 879
1921	1 715	11 612	2 915	8 593	91	—	2 162	1 387	833	677	117	333	18 170
1922	4 640	4 492	848	3 575	55	—	2 070	747	1 288	752	130	497	13 622
1923	2 839	5 918	1 344	4 408	156	—	2 201	770	1 126	627	87	473	13 095
1924	909	3 606	3 246	175	175	—	3 323	609	1 617	525	137	867	9 859
1925	4 273	1 841	1 199	551	85	—	2 403	704	1 527	653	188	252	11 337
1926	4 927	2 419	1 177	1 169	68	—	2 064	543	1 098	539	249	267	11 572
1927	4 775	3 352	2 145	1 029	174	—	2 184	485	1 784	621	315	390	13 126
1928	5 222	4 240	2 970	995	271	—	2 821	475	496	578	393	468	13 757
1929	6 402	4 149	2 862	994	287	—	2 738	339	550	539	289	373	14 633
1930	7 646	1 658	972	422	258	—	1 675	1 359	468	727	287	778	13 042
1931	6 941	997	611	250	116	—	1 384	831	316	789	310	328	11 240
1932	4 660	517	300	91	89	16	1 375	2 240	197	662	340	310	9 681
1933	3 626	713	214	100	108	268	1 400	2 391	144	930	251	204	9 251
1934	3 529	1 338	256	606	117	338	1 926	1 203	119	698	234	217	8 830
1935	1 630	2 930	799	1 028	186	898	2 806	1 374	169	677	100	186	9 500
1936	1 562	3 304	237	1 830	111	1 106	2 165	1 270	145	736	170	219	9 133
1937	5 904	365	108	22	56	165	818	1 272	55	737	193	171	9 173
1938	10 429	523	259	159	23	67	571	2 445	46	673	95	181	14 601
1939	4 857	1 153	323	692	41	82	895	2 511	59	475	198	147	10 001
1940	3 454	2 676	872	1 580	54	81	1 668	3 087	75	546	146	132	11 520

¹ Jusqu'en 1930, escompte des bons du Trésor de la Confédération seulement.

² Non compris les amortissements.

³ Y compris intérêts des comptes de chèques postaux.

⁴ Y compris droits de garde et location de coffres-forts.

⁵ Intérêts à la Confédération compris jusqu'en 1936.

Frais d'administration	Impôts et droits, y compris attribution à la provision	Frais de confection des billets, y compris attribution à la provision	Provisions et pertes sur l'or ⁸	Amortissements, pertes et réserves		Versements extraordinaires aux institutions de prévoyance de la Banque	Bénéfice net	Attribution au fonds de réserve	Dividende	Versements à la Caisse d'Etat fédérale	Année
				<i>sur immeubles et mobilier, déduction faite du bénéfice réalisé sur la vente d'immeubles</i>	<i>sur fonds publics et affaires courantes, moins rentrées</i>						
2 068	—	226	162	29	7	—	2 017	202	1 800	15	1907/08
1 399	—	151	8	22	43	20	1 315	131	1 000	184	1909
1 307	—	151	69	95	77	20	2 524	252	1 000	1 272	1910
1 355	—	225	68	91	87	30	2 575	258	1 000	1 317	1911
1 381	—	224	315	188	246	40	3 038	304	1 000	1 734	1912
1 426	—	271	165	163	248	100	3 487	349	1 000	2 138	1913
1 572	—	503	25	292	621	60	5 272	500	1 000	3 772	1914
1 498	—	566	2	140	598	80	4 452	445	1 000	3 007	1915
1 571	—	628	—	1 001	231	350	7 430	500	1 000	5 930	1916
1 844	—	501	—	1 195	419	440	7 958	500	1 000	6 458	1917
2 550	—	1 352	—	4 294	2 576	510	5 487	500	1 000	3 987	1918
3 577	—	454	1 878	5 046	2 861	1 000	7 443	500	1 000	5 943	1919
3 749	—	2 253	367	3 426	1 164	500	11 420	500	1 000	9 920	1920
3 715	2 500	1 000	146	1 233	÷ 48	500	9 124	500	1 500	7 124	1921
3 885	—	500	—	1 069	40	500	7 628	500	1 500	5 628	1922
3 825 ⁶	1 500	176	—	67	490	—	7 037	500	1 500	5 037	1923
3 630	—	521	—	÷ 642	÷ 7	—	6 357	500	1 500	4 357	1924
3 708	—	415	—	33	÷ 5	500	6 686	500	1 500	4 686	1925
3 525	300	665	244	112	÷ 22	—	6 748	500	1 500	4 748	1926
3 597	800	779	77	830	290	—	6 753	500	1 500	4 753	1927
4 204 ⁷	262	278	178	1 682	255	—	6 898	559	1 500	4 839	1928
4 153	—	437	624	1 618	÷ 10	500	7 311	500	1 500	5 311	1929
3 873	—	705	35	1 323	÷ 3	—	7 109	500	1 500	5 109	1930
3 913	—	688	—	66	869	—	5 704	500	1 500	3 704	1931
3 909	—	170	—	33	261	—	5 308	500	1 500	3 308	1932
3 532	—	204	234	28	—	—	5 253	500	1 500	3 253	1933
3 390	170	123	—	27	÷ 133 ⁹	—	5 253	500	1 500	3 253	1934
3 455	200	173	—	13	406	—	5 253	500	1 500	3 253	1935
3 459	112	258	—	46	5	—	5 253	500	1 500	3 253	1936
3 443	—	450	—	27	—	—	5 253	500	1 500	3 253	1937
3 689	117	1 802	—	37	3 703	—	5 253	500	1 500	3 253	1938
3 764	—	946	—	38	—	—	5 253	500	1 500	3 253	1939
4 308	735	1 058	—	166	—	—	5 253	500	1 500	3 253	1940

En 1000 francs

⁶ Y compris fr. 300 000, pour la constitution d'un fonds destiné à l'assurance contre les risques de transport (provision pour risques non assurés).

⁷ Y compris fr. 635 000, provision pour risques non assurés.

⁸ Y compris les frais d'importation de numéraire de 1907/08 à 1915.

⁹ Réserves non utilisées pour pertes éventuelles sur affaires courantes.

Mouvement et résultats de la Banque depuis 1907

Annexe n° 5, tableau IV (suite)

Résultats des opérations

Année	Produit des opérations sur or et sur devises ¹	Escompte et commissions sur effets à l'encaissement					Produit des avances sur nantissement	Produit des fonds publics appartenant à la Banque	Intérêts des comptes de correspondants en Suisse ⁴	Commissions ⁵	Divers	Intérêts aux comptes de dépôt	Bénéfice brut
		Total	dont escompte										
			d'effets sur la Suisse	de bons du Trésor ²	d'obligations	d'effets de la Caisse de prêts							
<i>En 1000 francs</i>													
1941	6 503	1 513	783	520	23	114	642	2 555	56	634	122	134	11 891
1942	9 294	1 210	853	138	19	108	484	2 183	48	669	146	133	13 901
1943	7 098	1 365	963	335	10	18	419	2 269	49	568	82	137	11 713
1944	8 424	1 241	959	198	14	17	426	2 198	50	674	136	131	13 018
1945	8 550	2 232	725	1 455	14	7	480	2 072	52	624	223	130	14 103
1946	16 725	859	628	89	37	14	868	1 377	93	1 154	138	142	21 072
1947	10 756	811	517	127	108	55	1 427	1 515	147	1 899	—	175	16 380
1948	7 168	2 134	1 827	44	163	95	1 498	1 736	176	2 345	95	150	15 002
1949	7 689	1 902	1 814	14	34	37	700	1 386	80	1 409	116	164	13 118
1950	10 470	1 623	1 567	11	16	25	552	1 350	81	1 223	151	171	15 279
1951	7 888	2 811	2 641	127	31	1	770	1 459	130	1 266	179	176	14 327
1952	8 232	3 934	3 537	328	53	5	736	1 303	117	934	139	191	15 204
1953	9 699	3 751	3 295	435	14	—	605	1 258	114	1 214	171	206	16 606
1954	10 689	2 705	2 192	489	19	—	622	1 356	126	971	102	223	16 348
1955	16 735	2 298	1 832	347	115	—	1 090	1 366	168	967	607	231	23 000
1956	19 215	2 648	1 975	464	206	—	1 149	1 550	182	864	571	234	25 945
1957	16 894	3 329	2 860	176	289	—	981	1 702	187	712	591	246	24 150
1958	15 293	3 005	2 920	9	71	—	417	1 408	147	679	518	251	21 216
1959	16 167	1 385	1 368	—	13	—	254	1 793	99	502	564	251	20 513
1960	19 970	1 354	1 318	—	33	—	463	2 192	111	465	840	262	25 133
1961	25 750	1 337	1 297	—	27	—	390	1 776	112	537	912	284	30 530
1962	25 863	1 483	1 374	5	101	—	465	2 497 ³	135	648	1 141	292	31 940
1963	25 889	1 541	1 396	58	83	—	505	8 416 ³	147	601	1 088	302	37 885
1964	24 898	2 033	1 753	85	191	—	936	12 367 ³	200	635	1 533	347	42 255
1965	29 785	2 270	1 959	74	233	—	731	20 208 ³	189	671	1 468	402	54 920
1966	35 216	3 127	2 533	70	518	—	1 160	26 964 ³	237	893	1 350	430	68 517
1967	31 650	4 235	3 596	77	557	—	1 141	28 789 ³	258	938	1 068	476	67 603
1968	58 458	3 727	3 476	56	191	—	897	7 573	230	806	880	505	72 066
1969	63 276	7 487	6 576	285	622	—	2 471	7 453	311	1 109	696	546	82 257
1970	90 186	6 443	5 817	243	378	—	1 897	7 274	464	1 194	281	622	107 117
1971	77 499	4 154	3 992	68	89	—	780	8 882	338	1 351	340	783	92 561
1972	119 358	3 768	3 384	277	102	—	602	1 192	250	2 053	696	890	127 029

¹ Y compris le produit du mouvement avec les correspondants à l'étranger.

² Depuis 1948, escompte des bons du Trésor de la Confédération seulement.

³ Y compris les bons du Trésor étrangers en francs suisses.

⁴ Jusqu'en 1949, y compris intérêts des comptes de chèques postaux.

⁵ Y compris droits de garde et location de coffres-forts.

Frais d'administration	Impôts et droits, y compris attribution à la provision	Frais et provision pour opérations d'open-market	Frais et provision pour la confection de billets de banque	Provisions et frais de stérilisation	Amortissements, pertes et réserves		Versements extraordinaires aux institutions de prévoyance de la Banque	Bénéfice net	Attribution au fonds de réserve	Dividende	Versements à la Caisse d'Etat fédérale	Année
					<i>sur immeubles et mobilier, déduction faite du bénéfice réalisé sur la vente d'immeubles</i>	<i>sur fonds publics et affaires courantes, moins rentrées</i>						
3 774	1 147	—	1 134	—	583	—	—	5 253	500	1 500	3 253	1941
4 238	188	—	2 500	—	562	—	1 000	5 413	500	1 500	3 413	1942
4 370	323	—	1 535	—	72	—	—	5 413	500	1 500	3 413	1943
5 273	300	—	1 500	—	532	—	—	5 413	500	1 500	3 413	1944
4 836	239	—	2 300	—	715	—	600	5 413	500	1 500	3 413	1945
5 293	—	—	5 000	4 140	26	—	1 200	5 413	500	1 500	3 413	1946
6 563	480	—	3 243	—	681	—	—	5 413	500	1 500	3 413	1947
7 056	—	—	2 000	—	83	—	450	5 413	500	1 500	3 413	1948
7 210	—	—	—	451	44	—	—	5 413	500	1 500	3 413	1949
7 331	—	—	500	1 501	534	—	—	5 413	500	1 500	3 413	1950
7 409	—	—	—	799	347	—	—	5 772	500	1 500	3 772	1951
7 492	250	—	1 500	—	190	—	—	5 772	500	1 500	3 772	1952
7 976 ⁶	250	—	1 500	—	608	—	500	5 772	500	1 500	3 772	1953
7 786	—	—	2 500	—	290	—	—	5 772	500	1 500	3 772	1954
8 501 ⁶	—	—	6 000	—	727	—	1 500	6 272	1 000	1 500	3 772	1955
11 138 ⁷	300	—	5 000	—	2 035	—	1 200	6 272	1 000	1 500	3 772	1956
10 088 ⁸	300	—	5 000	—	990	—	1 500	6 272	1 000	1 500	3 772	1957
9 871 ⁹	—	—	3 000	—	2 073	—	—	6 272	1 000	1 500	3 772	1958
8 959	—	—	3 000	—	2 282	—	—	6 272	1 000	1 500	3 772	1959
8 883	400	—	3 000	4 087	1 741	—	750	6 272	1 000	1 500	3 772	1960
9 432	—	—	6 000	5 362	1 893	—	1 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1961
10 366	400	—	6 000	4 358	2 973	—	1 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1962
11 603	200	—	10 000	5 812	2 427	—	1 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1963
13 172 ⁹	400	—	10 000	7 914	2 926	—	1 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1964
12 788	—	6 000	10 000	12 964	4 325	—	2 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1965
14 565	—	16 460	7 020	16 513	5 116	—	2 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1966
15 700 ⁹	—	4 984	6 489	29 008	2 579	—	2 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1967
17 818 ¹⁰	234	5 000	10 101	22 674	7 396	—	2 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1968
19 311 ¹¹	—	3 000	12 554	13 563	24 986	—	2 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1969
28 268 ¹²	1 000	5 000	23 360	30 250	9 396	—	3 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1970
26 685 ¹³	—	—	16 711	35 285	3 364	—	3 000	7 516	1 000	1 500	5 016	1971
32 149 ¹⁴	2 467	27 000	17 601	10 593	26 703	—	3 000	7 516	1 000	1 500	5 016	1972

⁶ Y compris fr. 500 000, provision pour risques non assurés.

⁷ Y compris fr. 1 000 000, provision pour risques non assurés, et fr. 1 700 000, provision pour le cinquantenaire de la Banque.

⁸ Y compris fr. 1 500 000, provision pour risques non assurés.

⁹ Y compris fr. 1 000 000, provision pour risques non assurés.

¹⁰ Y compris fr. 2 000 000, provision pour risques non assurés.

¹¹ Y compris fr. 2 500 000, provision pour risques non assurés.

¹² Y compris fr. 1 000 000, provision pour risques non assurés.

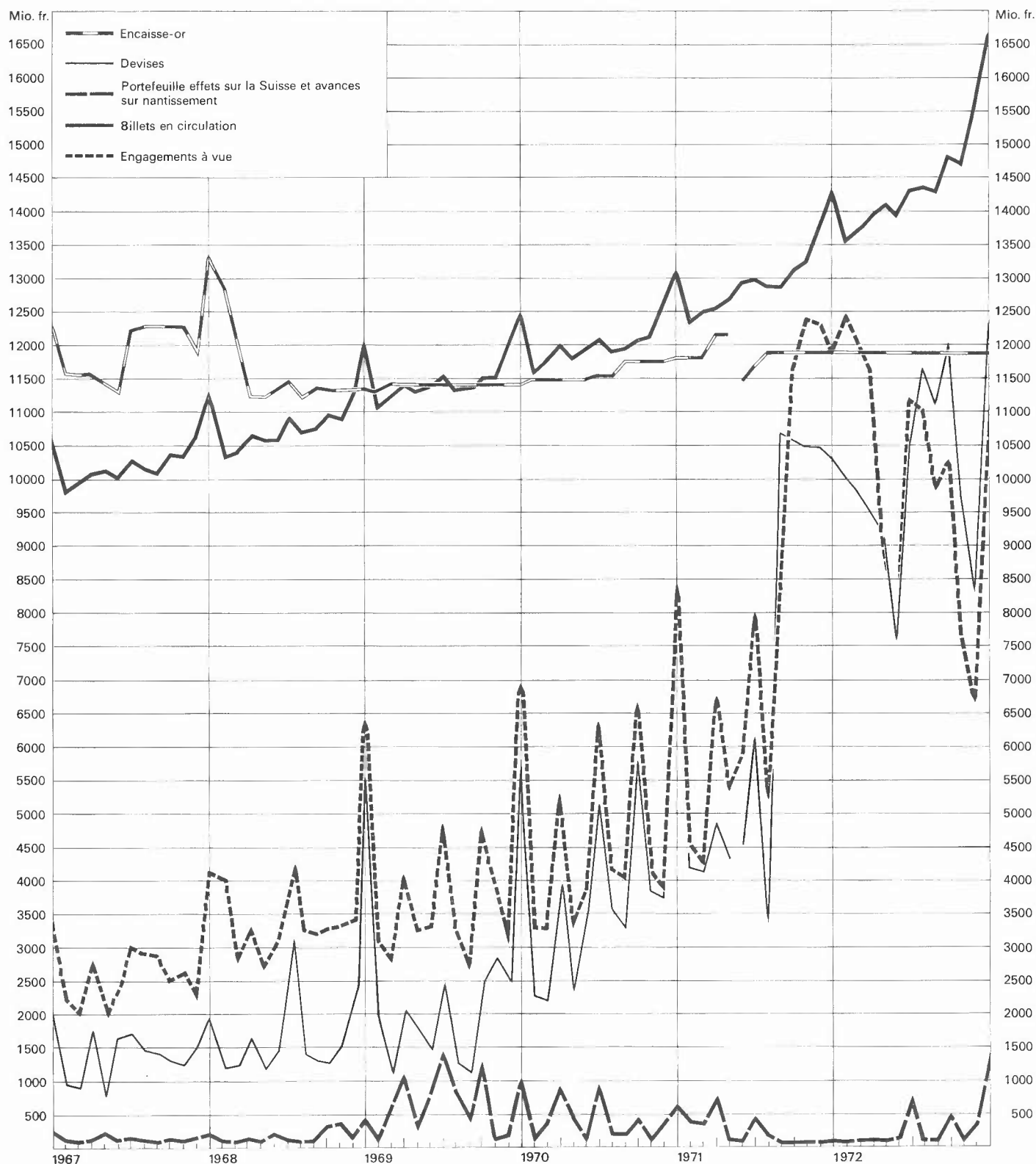
¹³ Y compris fr. 5 000 000, provision pour risques non assurés.

¹⁴ Y compris fr. 8 000 000, provision pour risques non assurés.

Banque nationale suisse 1967 à 1972

Annexe n° 6

Situation en fin de mois



Taux d'escompte et taux des avances sur nantissement de la Banque depuis son ouverture

Annexe n° 7

Date de la modification		Taux d'escompte		Taux des avances sur nantissement		Date de la modification		Taux d'escompte		Taux des avances sur nantissement	
		%	Durée jours	%	Durée jours			%	Durée jours	%	Durée jours
1907	20 juin	4½	56	5	56	1918	4 juillet	—	—	5½	91
	15 août	5	84	5½	84		3 octobre	5½	322	6	917
	7 novembre	5½	70	6	70	1919	21 août	5	595	—	—
1908	16 janvier	5	7	5½	7	1921	7 avril	4½	126	5½	126
	23 janvier	4½	28	5	28		11 août	4	203	5	203
	20 février	4	28	4½	28	1922	2 mars	3½	168	4½	168
	19 mars	3½	322	4	441		17 août	3	331	4	331
1909	4 février	3	252	—	—	1923	14 juillet	4	831	5	831
	3 juin	—	—	3½	133	1925	22 octobre	3½	1 624	4½	1 624
	14 octobre	3½	28	4	28	1930	3 avril	3	98	4	98
	11 novembre	4	56	4½	56		10 juillet	2½	196	3½	196
1910	6 janvier	3½	49	4	210	1931	22 janvier	2	1 562	3	748
	24 février	3	161	—	—	1933	8 février	—	—	2½	814
	4 août	3½	49	4½	84	1935	3 mai	2½	495	3½	495
	22 septembre	4	35	—	—	1936	9 septembre	2	78	3	78
	27 octobre	4½	70	5	70		26 novembre	1½	7 475	2½	7 475
1911	5 janvier	4	42	4½	42	1957	15 mai ¹	2½	652	3½	652
	16 février	3½	224	4	224	1959	26 février ²	2	1 955	3	1 955
	28 septembre	4	350	4½	350	1964	3 juillet ³	2½	732	3½	732
1912	12 septembre	4½	77	5	77	1966	6 juillet ⁴	3½	369	4	369
	28 novembre	5	259	5½	259	1967	10 juillet ⁴	3	798	3¾	798
1913	14 août	4½	161	5	161	1969	15 septembre ⁵	3¾	1 204 ⁶	4%	1 204 ⁶
1914	22 janvier	4	28	4½	189						
	19 février	3½	161	—	—						
	30 juillet	4½	1	5½	1						
	31 juillet	5½	3	6	3						
	3 août	6	38	7	38						
	10 septembre	5	113	6	14						
	24 septembre	—	—	5½	99						
1915	1 ^{er} janvier	4½	1 371	5	1 280						

¹ Taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires: stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 1¼% du 1^{er} avril au 24 juillet 1957, 2% du 25 juillet 1957 au 25 février 1959; autres stocks obligatoires 2% du 1^{er} avril au 24 juillet 1957.

² Taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires: stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 1¼% du 1^{er} juin 1959 au 5 juillet 1964; autres stocks obligatoires 2½% du 26 février au 31 mai 1959.

³ Taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires: stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 2¼% du 6 juillet 1964 au 31 décembre 1965; autres stocks obligatoires 2% du 3 au 5 juillet 1964.

⁴ Taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires: stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 2¾% du 1^{er} janvier au 30 septembre 1966, 3¼% du 1^{er} octobre 1966 au 31 mars 1968, 3% à partir du 1^{er} avril 1968; autres stocks obligatoires 3% du 1^{er} janvier au 30 septembre 1966, 3½% depuis le 1^{er} octobre 1966.

⁵ Taux spéciaux pour effets de stocks obligatoires: stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 3¼% du 1^{er} octobre 1966 au 31 mars 1968, 3% du 1^{er} avril 1968 au 10 novembre 1969, 3¾% du 11 novembre 1969 au 24 janvier 1972, 3¼% du 25 janvier 1972 au 29 février 1972, 3¾% à partir du 1^{er} mars 1972; autres stocks obligatoires 3¾% du 1^{er} octobre 1966 au 10 novembre 1969, 4% du 11 novembre 1969 au 24 janvier 1972, 3¾% du 25 janvier 1972 au 29 février 1972, 3½% à partir du 1^{er} mars 1972.

⁶ Jusqu'au 31 décembre 1972.

Trafic de compensation

Annexe n° 8

Année	Chambres de compensation pour traites et chèques									Clearing des titres pour opérations au comptant	
	Bâle	Berne	La Chaux-de-Fonds	Genève	Lausanne	Neuchâtel	Saint-Gall	Zurich	Total	Bâle	Zurich
Nombre des membres au 31 décembre											
1968	12	12	4	14	12	6	8	7	75	20	27
1969	12	12	5	14	12	6	8	7	76	21	26
1970	12	12	5	14	12	6	8	7	76	21	26
1971	12	12	5	14	12	7	8	7	77	21	26
1972	12	11	5	14	13	7	8	7	77	22	26
Nombre d'effets											
1968	64 573	52 472	1 844	440 398	146 630	4 936	13 404	272 221	996 478	—	—
1969	68 750	62 710	2 576	541 722	167 711	5 718	16 663	355 680	1 221 530	—	—
1970	85 921	82 972	4 202	458 666	182 408	7 523	21 424	427 420	1 270 536	—	—
1971	98 254	107 732	4 846	492 839	200 180	11 260	24 390	497 201	1 436 702	—	—
1972	90 143	111 672	4 228	529 756	210 330	12 660	25 610	480 805	1 465 204	—	—
Mouvement total (en 1000 francs)											
1968	7 086 736	510 001	33 444	7 191 969	1 137 813	56 200	113 284	2 543 924	18 673 371	1 306 928	5 473 258
1969	8 315 050	585 332	46 792	8 223 314	1 316 361	72 014	140 239	2 977 891	21 676 993	1 569 071	5 803 899
1970	4 557 082	729 545	62 419	9 082 904	1 339 547	97 990	160 345	3 592 749	19 622 581	1 118 225	4 378 176
1971	3 383 887	715 938	63 017	5 451 861	1 569 162	158 095	178 252	4 044 941	15 565 153	1 512 354	6 821 021
1972	2 914 516	691 605	58 811	4 300 496	1 847 843	199 598	201 073	4 503 476	14 717 418	2 140 708	9 637 819
Du mouvement total ont été réglés par compensation proprement dite (en pour-cent)											
1968	68,00	48,88	24,12	59,26	67,37	26,75	46,05	64,14	63,21	68,69	76,57
1969	66,29	48,14	23,19	61,02	67,08	27,83	46,56	65,44	63,38	66,89	76,40
1970	63,61	44,61	22,66	60,58	68,36	25,16	46,10	64,12	61,46	66,51	77,21
1971	50,56	52,81	21,16	50,78	70,28	18,40	44,56	65,21	56,02	65,24	75,13
1972	47,35	55,29	25,88	47,42	67,27	14,79	42,40	62,93	54,42	66,41	77,45

Liste des membres des autorités et des organes de la Banque

au 1^{er} janvier 1973

Annexe n° 9

Présidence de l'Assemblée générale (période administrative 1971–1975)

B. Galli, D^r en droit, avocat, Bioggio, président

P. Jäggi, D^r en droit et D^r h. c., professeur à l'Université de Fribourg, Fribourg, vice-président

Conseil de banque (période administrative 1971–1975)

Les membres du Conseil élus par l'Assemblée générale des actionnaires sont désignés par un astérisque (*)

B. Galli, D^r en droit, avocat, Bioggio, président

P. Jäggi, D^r en droit et D^r h. c., professeur à l'Université de Fribourg, Fribourg, vice-président

* G. André, président du conseil d'administration de la maison André et Cie, Société Anonyme, Corsy-La Conversion

J.-L. Borel, président du conseil d'administration de Synchron S.A., Fabriques d'horlogerie réunies, Neuchâtel

* L. Bühler, directeur de la Banque Cantonale de Thurgovie, Weinfelden

W. Bühlmann, D^r en droit, avocat, président du conseil de banque de la Banque cantonale de Lucerne, Kastanienbaum/Horw

L. Burrus, de la maison F. J. Burrus et Cie, Boncourt

R. Devrient, D^r en droit et D^r h. c., président du conseil d'administration des Sociétés d'assurances sur la vie et contre les accidents «La Suisse», Pully

* A. Edelmann, D^r en droit, directeur de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel, Saint-Gall

* A. Gisling, ancien directeur général de la Banque Cantonale Vaudoise, Pully

* J. Golay, D^r ès sc. écon., professeur à l'Université de Lausanne, Lausanne

* J. E. Haefely, D^r ès sc. pol., vice-président du conseil d'administration de la maison Emile Haefely & Cie S.A., Binningen

E. Hatt, D^r ès sc. écon., vice-président du conseil d'administration de la Société Anonyme Heinr. Hatt-Haller, entreprise de génie civil, Zurich

L. Hentsch, D^r ès sc. techn., de la maison Hentsch et Cie, Genève

W. Jucker, D^r en droit, secrétaire de l'Union syndicale suisse, Bremgarten près de Berne

R. Juri, ing. agr., directeur de l'Union suisse des paysans, Le Mont-sur-Lausanne

E. Kronauer, ing., président du conseil d'administration de la Société Anonyme des Ateliers de Sécheron, Genève

R. Lardelli, président de l'Union du commerce et de l'industrie des Grisons, Coire

E. Leemann, D^r ès sc. écon., directeur principal de la Banque Centrale Coopérative SA, Bâle

R. Meier, D^r h. c., président du conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux, Eglisau

* U. Meyer-Boller, président d'honneur de l'Union suisse des arts et métiers, Zollikon

* J. Michaud, ing. agr., président et directeur de «Provins» Fédération des Caves de producteurs de vins du Valais, président de la Fédération économique du Valais (Chambre valaisanne de commerce), Sion

* F. Muheim, conseiller aux Etats, avocat et notaire, président du conseil de banque de la Banque Cantonale d'Uri, Altdorf

* K. Obrecht, D^r en droit, avocat et notaire, président du conseil d'administration de la Société Générale de l'Horlogerie Suisse S.A. (Asuag), Küttigkofen

L. von Planta, D^r en droit, président du conseil d'administration et administrateur-délégué de CIBA-GEIGY SA, Bâle

A. Richner, vice-président du conseil d'administration de l'Usine électrique argovienne (AEW), Oftringen

* W. Rohner, D^r ès sc. écon., ancien conseiller aux Etats, Altstätten

E. Scherz, président d'honneur de la Société suisse des hôteliers, Gstaad

F. W. Schulthess, président du conseil d'administration du Crédit Suisse, Zurich

* H. R. Schwarzenbach, D^r en droit, de la maison Robt. Schwarzenbach & Co., Horgen

S. Schweizer, D^r en droit et D^r h. c., président d'honneur du conseil d'administration de la Société de Banque Suisse, Breganzona

* W. F. Siegenthaler, président du conseil de banque de la Banque cantonale de Berne, Muri près de Berne

* A. Stefani, conseiller aux Etats, avocat et notaire, Gornico

G. Sulzer, ing., président du conseil d'administration de la maison Sulzer Frères, Société Anonyme, Winterthur

H. Tschumi, D^r en méd.vét., conseiller national et conseiller d'Etat, directeur de l'économie publique du canton de Berne, Interlaken

* R. Vischer, D^r en droit, de la maison Simonius, Vischer & Co., Bâle

A. Waeber, D^r ès sc. pol., conseiller d'Etat, directeur des finances du canton de Fribourg, Tavel

Th. Waldesbühl, D^r h. c., membre du conseil d'administration de la Nestlé Alimentana S.A., Corseaux

E. Wüthrich, conseiller national, président de l'Union syndicale suisse, Berne

E. Wyss, D^r ès sc. pol., conseiller d'Etat, chef du Département de l'intérieur du canton de Bâle-Ville, Bâle

Comité de banque (période administrative 1971–1975)

B. Galli, D^r en droit, avocat, Bioggio, président de par ses fonctions

P. Jäggi, D^r en droit et D^r h. c., professeur à l'Université de Fribourg, Fribourg, vice-président de par ses fonctions

W. Bühlmann, D^r en droit, avocat, président du conseil de banque de la Banque cantonale de Lucerne, Kastanienbaum/Horw

R. Devrient, D^r en droit et D^r h. c., président du conseil d'administration des Sociétés d'assurances sur la vie et contre les accidents «La Suisse», Pully

R. Juri, ing. agr., directeur de l'Union suisse des paysans, Le Mont-sur-Lausanne

R. Meier, D^r h. c., président du conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux, Eglisau

K. Obrecht, D^r en droit, avocat et notaire, président du conseil d'administration de la Société Générale de l'Horlogerie Suisse S.A. (Asuag), Küttigkofen

W. Rohner, D^r ès sc. écon., ancien conseiller aux Etats Altstätten

W. Wüthrich, conseiller national, président de l'Union syndicale suisse, Berne

E. Wyss, D^r ès sc. pol., conseiller d'Etat, chef du Département de l'intérieur du canton de Bâle-Ville, Bâle

Commission de contrôle (période administrative 1972/1973)

Membres

H. Villiger, ancien gérant de la Caisse d'Epargne de Nidwald, Stansstad, président

A. Cornaz, membre du conseil d'administration de la Caisse d'Epargne et de Crédit, Lausanne

J. Iten, directeur de la Banque cantonale de Zoug, Zoug

Suppléants

G. Spälty-Leemann, fabricant, Netstal

A. Travelletti, directeur de la Banque cantonale du Valais, Sion

W. Staub, directeur de la Banque de Gossau, Gossau

Comités locaux (période administrative 1971–1975)

Aarau

K. Oehler, président du conseil d'administration de la maison Oehler Aarau S.A., Aarau, président

O. Seiler, D^r ès sc. pol., directeur commercial des Câbleries de Brougg S.A., Brougg, vice-président

P. H. Kern, délégué du conseil d'administration et président de la direction de la maison Kern & Cie, S.A., Aarau

Bâle

H. Hatt, président du conseil d'administration et directeur général de la maison Danzas S.A., Bâle, président

H. Gürtler-Meyer, D^r en droit, administrateur-délégué de la Brasserie Ziegelhof S.A., Seltisberg, vice-président

Th. Müller-Kriegel, ing., président du conseil d'administration de la maison Kriegel & Schaffner S.A., Bâle

Berne

W. Weyermann, D^r en droit, avocat, membre de la Chambre de commerce bernoise, Belp, président

P. Gerber, ing. agr., administrateur de l'asile de Frienisberg, Frienisberg, vice-président

B. Leimgruber, directeur de la maison Lamelcolor SA, Estavayer-le-Lac

Genève

J. Duckert, ancien agent général de «La Genevoise», Compagnie d'Assurances sur la Vie – Compagnie générale d'Assurances, Genève, président

E. Bordier, D^r en droit, de la maison Bordier & Co., Genève, vice-président

Ch. Aubert, D^r en droit, directeur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Genève, Petit-Lancy

Lausanne

A. Langer, membre du conseil d'administration des Aliments Lacta S.A., Gland, président

R. Morandi, administrateur-délégué de la maison Morandi frères, Société Anonyme, Payerne, vice-président

F. Carruzzo, conseiller national, président de la Municipalité de Sion, Sion

Lucerne

J. Hug, D^r ès sc. pol., président du conseil d'administration de la Fabrique de Zwieback et de Biscuits Hug S.A. Malters, Lucerne, président

W. Dubach, D^r en droit, président du conseil d'administration et administrateur-délégué de la Brasserie Eichhof, président de la Chambre de commerce de la Suisse centrale, Lucerne, vice-président

F. Stöckli, ing. agr., directeur de l'UFAG, Sursee

Lugano

F. Antognini, directeur de la maison Cima-Norma S.A., amministrazione di beni immobili e mobili, Torre, président

L. Antonini, directeur de la maison Michele Antonini & Co., président de la Chambre du commerce, de l'industrie et de l'artisanat du canton du Tessin, Bellinzona, vice-président

D. Poggioli, Dr ès sc. comm., Bureau fiduciaire, Lugano

Neuchâtel

J.-L. Borel, président du conseil d'administration de Synchron S.A., Fabriques d'horlogerie réunies, Neuchâtel, président

W. Wüthrich, directeur de Cisac S.A., fabrique de produits alimentaires, Cressier, Neuchâtel, vice-président

A. Grisel, directeur général de la Société des fabriques de spiraux réunies, La Chaux-de-Fonds

Saint-Gall

R. Perret, Dr en droit, président du conseil d'administration et directeur de la fabrique de Conserves Roco Rorschach, Horn, président

Th. Ruff, président du conseil d'administration et administrateur-délégué de la maison J. Huber & Cie S.A. Saint-Gall, Niederteufen, vice-président

V. Widmer, président du conseil d'administration de la maison Union S.A., Saint-Gall

Zurich

E. Jaggi, Dr ès sc. techn., professeur, président de la direction de l'Union des coopératives agricoles de la Suisse orientale (VOLG), Winterthour, président

L. Granzio, Dr ès sc. pol., président du conseil d'administration et directeur commercial des Filatures Aegeri, Zoug, vice-président

W. Baumann, de la maison Baumann & Co., fabrique de stores à rouleau et à lamelles, Horgen

Direction générale

E. Stopper, Dr ès sc. écon., Zurich (président); A. Hay, avocat, Berne (vice-président); F. Leutwiler, Dr ès sc. écon., Zurich

Départements

1er département à Zurich

Chef du département: E. Stopper, Dr ès sc. écon., président de la Direction générale

Suppléants du chef du département: P. Ehrsam, Dr en droit, directeur, W. Kull, Dr ès sc. pol., directeur, J. Lademann, Dr ès sc. écon., directeur

Directeur de division: H. R. Läng, Dr ès sc. pol.

Juriste-conseil: P. Ehrsam, Dr en droit, directeur

Réviseur en chef: E. Brunner, sous-directeur

Sous-directeur: M. Gal, Dr ès sc. écon.

Chef de division: J. Bonorand, Dr ès sc. pol.

Fondés de pouvoirs: J. Bertschi, R.-M. Chappuis, A. Föllmi, Dr ès sc. pol., A. Frings, Dr ès sc. écon., H. Krebs, W. Obi, K. Stämpfli

Mandataires commerciaux: W. Hegnauer, K. Martin, R. Stutz, R. Widmer, Dr ès sc. écon.

3e département à Zurich

Chef du département: F. Leutwiler, Dr ès sc. écon., membre de la Direction générale

Suppléants du chef du département: E. Colombo, directeur, P. Flückiger, Dr ès sc. pol., directeur

Sous-directeurs: O. Heyer, A. Kunz, H. Schmid, H. Stahel

Caissier principal du siège de Zurich: R. Würmli

Fondés de pouvoirs: G. Allenbach, W. Bächtold, Th. Benz, W. Bolliger, W. Brunner, A. Grolimund, E. Guyer, J. Knecht, H. W. Preisig, H. Siegfried, M. Wichser, W. Wunderli, E. Zangger

Mandataires commerciaux: E. Altorfer, E. Ammann, W. Blumer, E. Frei, W. Frischknecht, O. Hofmann, R. Perret, A. Schärer, W. Schopferer, F. Steinmann, E. Studhalter, M. Stutzmann, A. Wartmann, G. Weber, H. Wenziker

2e département à Berne

Chef du département: A. Hay, avocat, vice-président de la Direction générale

Suppléant du chef du département: M. de Rivaz, Dr en droit, directeur

Directeurs de division: J. Ammann, Dr ès sc. pol., W. Bretscher

Caissier principal de la Banque: R. Aebersold

Sous-directeurs: H. Baumgartner, R. Raschle, Ch. Schweingruber

Chefs de division: H. Hulliger, M. Isenschmid

Fondés de pouvoirs: R. Bourqui, H.-P. Dosch, W. Gutmann, D. Kaeser, A. Lerch, H. Spahni, W. Wey, V. Zumwald

Mandataires commerciaux: E. Berthoud, Mlle L. Dubied, Mlle S. Grandjean, F. Gut, R. Kuhn, E. Maibach, Mlle M. Merkli, B. Siegrist, W. Streuli

Secrétariat général à Zurich et à Berne

Secrétaire général: H. Meyer, Dr ès sc. écon., Zurich

Suppléant du secrétaire général: S. Delémont, Berne

Chef de division: G. Jaquemet, Dr ès sc. écon., Zurich

Succursales

Aarau

Directeur: R. Winteler
Suppléant du directeur: F. Merz
Fondés de pouvoirs: A. Walz, A. Widmer
Mandataire commercial: A. Rösli

Bâle

Directeur: A. Bertschinger
Suppléant du directeur: K. Schär
Fondés de pouvoirs: E. Hess, M. Loehler,
A. Spreyermann
Mandataire commercial: M. Joho

Genève

Directeur: J. Terrier
Suppléant du directeur: C. Gaggini
Fondés de pouvoirs: E. Bänninger, R. Jaccaz, J. Rossi
Mandataires commerciaux: D. Allamand, P. Christinaz

Lausanne

Directeur: W. Schreyer
Suppléant du directeur: A. Weiss
Fondés de pouvoirs: A. Delacrétaz, G. Mounoud,
F. Verdon
Mandataires commerciaux: Ch. Goy, R. Kellenberger,
J.-P. Rod

Lucerne

Directeur: H. Aepli, Dr ès sc. pol.
Suppléant du directeur: J. Burri
Fondés de pouvoirs: J. Huber, J. Immoos, K. Sidler
Mandataires commerciaux: K. Camenzind, W. Imboden,
I. Wigger

Lugano

Directeur: P. Cioccarri, Dr ès lettres
Suppléant du directeur: B. Rüttsch
Fondé de pouvoirs: A. Balmelli
Mandataires commerciaux: F. Poretti, A. Sassi

Neuchâtel

Directeur: R. Hügli
Suppléant du directeur: R. Girardier
Fondés de pouvoirs: Ch. Girod, J.-P. Veluzat
Mandataire commercial: A. Tribolet

Saint-Gall

Directeur: R. Sutter
Suppléant du directeur: E. Schöbi
Fondés de pouvoirs: A. Geiger, H. P. Menet
Mandataires commerciaux: A. Keller, W. Stieger

Agences propres

Bienna

(rattachée au siège de Berne)

Chef de l'agence: J. Messmer, sous-directeur
Fondé de pouvoirs: P. Bürgi
Mandataire commercial: R. Januth

La Chaux-de-Fonds

(rattachée à la succursale de Neuchâtel)

Chef de l'agence: F. von Arx
Fondé de pouvoirs: J. Henny
Mandataire commercial: J. Jolidon

Winterthour

(rattachée au siège de Zurich)

Chef de l'agence: E. Maurer, sous-directeur
Fondé de pouvoirs: E. Kaufmann
Mandataires commerciaux: K. Rietmann, E. Willi